



DIAGNOSTIC TRANSVERSAL

Octobre 2023



Sommaire

TABLE DES CARTES.....	3
TABLE DES FIGURES	4
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	4
TABLE DES TABLEAUX	5
La révision du SCoT des Mauges.....	6
Intentions initiales de la révision du SCoT.....	7
Le diagnostic dans la révision du SCoT	9
1. Saurons-nous nous réinventer sans nous renier ?	10
1. Un socle paysager, trame essentielle de l’image du territoire	11
2. Une inscription dans un bassin de vie rural productif à renouveler	24
2. L’économie des Mauges a-t-elle les moyens de se développer ?.....	30
3. Un bassin de vie rural productif en quête de réindustrialisation	31
4. Un territoire actif et ouvert aux flux	35
5. Une agglomération à la campagne à configurer	41
6. Une agglomération à la campagne attractive ?	45
7. Une attractivité de la population nécessaire	46
8. Un parcours résidentiel contraint par le coût d’accès au logement.....	52
9. Un développement de l’habitat à lier aux modes de vie plus variés	55
10. Des inégalités sociales et territoriales dans l’accès à la mobilité.....	61
11. Une adaptation nécessaire face aux risques environnementaux	63
4. Quelles complémentarités à jouer avec les territoires voisins ?	70
12. Une relocalisation industrielle nationale à accompagner.....	71
13. Une agriculture en mutations à soutenir collectivement	72
14. Une transition énergétique engagée.....	73
15. Une vitalité territoriale à adosser à l’armature urbaine	74
16. Une trame environnementale à lier à l’armature territoriale.....	81
Synthèse du diagnostic transversal du SCoT des Mauges	84
17. Les atouts.....	85
18. Les faiblesses	86

TABLE DES CARTES

Les fondamentaux du SCoT de 2013	7
Périmètre du SCoT des Mauges de 2013.....	7
Périmètre de Mauges Communauté et du SCoT depuis 2016	8
Un paysage entre Loire et bocage	11
Un plateau profondément découpé par les vallées	11
Un socle géologique dominé par les argiles et le micaschiste	12
Cartes des sites protégés, SPR et monuments historiques	17
Cartes des sites protégés, sites en cours de classement, SPR et monuments historiques	17
Aire d'étude de la DTA de l'estuaire de la Loire	19
Les zones NATURA 2000.....	20
Les zones ZNIEFF	21
Répartition de la consommation foncière par commune entre 2009 et 2021.....	22
10 unités pédologiques des Mauges (Chambre d'Agriculture, 2023)	23
Un maillage dense d'exploitants et d'exploitations (Ch. Agri)	24
Niveau de chômage comparé territoires voisins (INSEE)	36
Flux entrants et sortants de Mauges Communauté en 2019 (INSEE – Iter).....	38
Navetteurs domicile travail en 2019 (Insee 2023).....	39
Temps de trajet depuis les polarités des Mauges et les polarités proches du territoire (isochrone de Géoportail – 2023).....	39
Aires d'influence au sein des Mauges en 2019 (Iter)	40
Armature territoriale des Mauges (SCoT – PLU)	41
Tous les services et équipements en 2021, nombre et taux pour 1000 habitants (INSEE).....	41
Densité de professionnels de santé pour 10000 habitants (2021-INSEE)	42
Organisation territoriale pour une meilleure collaboration entre les professionnels de santé pour les premiers recours (diagnostic du CLS – 2022)	42
Taux d'évolution annuel de la population 2013-2019 - EPCI (Insee).....	46
Taux d'évolution annuel de la population 2015-2019 - IRIS (Insee).....	47
Indice de jeunesse en 2019 (moins de 20 ans / 60 ans et plus) – Par commune (Insee)	50
Prix de l'immobilier au 1er janvier 2023 (prix exprimés en net vendeur).....	52
Prix m ² médian des maisons (dans l'ancien) des 12 derniers mois, à juin 2023	52
Indice de construction 2013-2019 (=nombre de logements construits par an pour 1000 habitants)	55
Taux de logements locatifs en 2019 – IRIS (Insee)	59
Taux de résidences principales de 1, 2 ou 3 pièces en 2019 – IRIS (Insee)	59
Part des ménages ayant au moins une voiture en 2019	61
Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail en 2019 (INSEE).....	61
Vulnérabilité énergétique « carburant ».....	62
Plan de mobilité territorial (Mauges Co. 2022)	62
Masses d'eau surfacique concernées par une pollution diffuse SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027	63
Le risque radon.....	66
Retrait-gonflement des argiles dans le territoire des Mauges	66
Sensibilité à l'incendie des communes du Maine-et-Loire.....	66
Mouvements de terrain répertoriés.....	67
Atlas des cavités souterraines (DDT 49)	67
Zonage réglementaire du PPRT EPC- France (DDT 49)	68
Risque industriel.....	68
Principaux outils d'abattage et de transformation selon les filières viande ou lait à proximité du territoire des Mauges (CA PDL).....	72
Répartition de l'offre commerciale en 49 et en 44	74
Armature de l'offre commerciale et d'intérêt communautaire	74
Services et équipements de proximité en 2021, nombre et taux pour 1000 habitants.....	75
Projet Alimentaire Territorial, localisation de l'offre producteurs/ proximité.....	75
Répartition fine de la population sur le territoire en 2019 (INSEE) et les zones d'activités.....	76
Carte de synthèse du SRADDET des Pays-de-la-Loire.....	78

Carte principaux axes touristiques randonnée, cyclotourisme et équestre	79
Carte touristique Maine et Loire : points d'attraction (Anjou Tourisme 2022).....	79
Les grandes entrées du maillage patrimonial des Mauges	80
Trame verte et bleue.....	81
Pré-localisation des zones humides potentielles selon le SDAGE Loire-Bretagne	82

TABLE DES FIGURES

Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2021 / Source : Portail de l'artificialisation	22
Utilisation des surfaces agricoles (Surfaces déclarées à la PAC, Agreste)	24
Réparation des exploitations agricoles par orientation de production principale (Ch. Agri - MSA)	24
Emissions de GES du territoire en 2014 (PCAET).....	Erreur ! Signet non défini.
Scénario ambitieux choisi par Mauges Communauté	26
Part des emplois productifs en 2019 et évolution du nombre entre 1999 et 2019 (INSEE)	28
Répartition des emplois entre les sphères productives et présentiels selon les communes du territoire en 2019 (INSEE)	31
Taux d'évolution annuel des emplois productifs et présentiels entre 2008 et 2019 selon les communes de Mauges Communauté (INSEE).....	31
Répartition de la commercialisation des ZAE de 2016 à 2022 selon les communes (Mauges Co.)	32
Taux d'évolution annuel de l'emploi de 1999 à 2008 et de 2008 à 2019 comparés aux territoires voisins (INSEE)	32
Principaux secteurs d'activités dans les Mauges en 2019 (nombre d'emplois)	33
Comparaison par rapport à la région Pays-de-la-Loire et évolution de 2008 à 2019 (INSEE)	33
Part des 5 grands secteurs d'activités économiques sur Mauges Communauté et les communes en 2019 (INSEE)	34
Part des emplois de cadres des fonctions métropolitaines en 2019 (INSEE)	34
Taux d'évolution annuel des actifs de 15 ans et plus et des actifs occupés de 2008 à 2019 avec les territoires de comparaison (INSEE)	35
Indice d'attractivité économique en 2008 et 2019 (emplois pour 100 actifs occupés, INSEE).....	36
Densité d'équipements et services par gammes pour 10 000 habitants en 2021 (INSEE – BPE).....	41
Population en 2020 et évolutions annuelles (Insee)	46
Taux d'évolution annuel de la population dus aux soldes naturel et migratoire (Insee)	48
Indice de vieillissement : nombre de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans (Insee - pop. ménages)	50
Variation du nombre d'habitants par tranche d'âge entre 2013 et 2019 Communes de Mauges Communauté (Insee).....	51
L'augmentation du nombre de demandeurs, observée depuis 2019, mais qui n'est pas confirmée en 2023, peut s'expliquer, selon certains bailleurs, par l'accroissement du nombre des séparations, le développement de l'emploi, l'augmentation des coûts de l'immobilier et de la construction, ainsi que des taux d'intérêt d'emprunt qui freinent les projets des ménages en accession à la propriété et limitent les sorties du parc.....	58
Demandes et attributions en 2021 selon la typologie du logement demandé, Mauges Communauté	59

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Architectures d'habitats typiques des Mauges	13
Zoom sur la génoise de tuiles canal superposées – motif typique des Mauges.....	13
Architecture d'influence ligérienne (encadrements tuffeau, toiture en ardoise).....	13
Exemples d'architecture inspirée de territoires limitrophes.....	14
Silhouette de Saint-Florent-le-Vieil visible à plus de 5km	15
(à droite l'usine Lactalis perceptible et à gauche un château d'eau)	15
Silhouette de l'église du Fief-Sauvin.....	15
Verrou du Val de Loire (Orée d'Anjou).....	18

Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil (Mauges-sur-Loire) depuis La Meilleraie (photo JLC, projet de classement du site 2022).....	18
Boucle de l'Evre – Mauges-sur-Loire / D.Drouet	20
Promenade du Champalud – Orée d'Anjou.....	20
Butte du Moulin Pineau.....	20
Bocage et prairies des Mauges.....	26
Résidence seniors du Grain d'Or Beaupréau-en-Mauges (Maine-et-Loire Habitat, séminaire diagnostique du SCoT 2023).....	42
Front de Loire, vitrine des Mauges.....	45
Bocage comme paysage identitaire des Mauges	45
Station d'épuration à Chemillé-en-Anjou (Neuvy-en-Mauges)	64
L'Evre au Fief-Sauvin La Loire à Orée-d'Anjou.....	66
Mine d'uranium de l'Ecarpière – Saint-Crespin-sur-Moine (Patrimoine des pays de la Loire, inventaire 211).....	67
Barrage du Verdon (DDRM 49).....	68
Des entreprises locales.....	71
Installation Méthamauges - Beaupréau-en-Mauges.....	73
Vue sur parcs éoliens depuis la colline des Gardes – Chemillé-en-Anjou	73
Sites urbains en revitalisation territoriale	77
Images de promotion de l'offre associée à l'organisation d'un évènement professionnel	79
Éléments patrimoniaux du territoire.....	80

TABLE DES TABLEAUX

Repères visuels dans le paysage.....	16
Les emplois industriels en 2019 dans les intercommunalités (INSEE, part dans le total des emplois et nombre).....	27
Ventilation des habitants selon leur lieu de résidence 1 an auparavant (Insee, 2019)	49
Évolution du nombre de naissances et du nombre de décès - Mauges Communauté.....	51
Revenu médian disponible des ménages par unité de consommation en 2019.....	52
IRIS (Insee, DGFIP Filosofi).....	52
Prix de l'immobilier au m2 – Avril à Décembre 2022	53
Indice de construction 2013-2019 (=nombre de logements construits par an pour 1000 habitants)	
<i>Source : Sitedel, Insee</i>	55
Composition des ménages en 2019 (Insee).....	57
Logements améliorés avec les aides de l'Anah (Source : Anah, ADIL 49, extrait de Portrait de l'Habitat 2023 de Mauges Communauté – ADIL 49).....	60
Bilan des aides financées par Mauges Communauté en 2020-2022 (depuis octobre 2020) (Source : extrait de Portrait de l'Habitat 2023 de Mauges Communauté – ADIL 49)	60
Part des ménages ayant au moins une voiture en 2019 <i>Source : INSEE, édition de la carte à partir du site de l'Observatoire des Territoires</i>	61
Objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027	64
PPRI et AZI du territoire des Mauges	65
Armature de l'offre commerciale et d'intérêt communautaire (Source : Diagnostic AID 2018).....	74
Services et équipements de proximité en 2021, nombre et taux pour 1000 habitants <i>Source : INSEE</i>	75
Exemple d'une zone à vocation commerciale périphérique d'un pôle du territoire réunissant des activités disparates.....	75
Entre réhabilitation d'un cœur de bourg (exemple de Sainte-Christine – Chemillé-en-A. avec la déconstruction d'un silo agricole pour y implanter commerces et logements) et maintien du dernier commerce.....	75
Ventilation de la population par strate de l'armature territoriale (INSEE)	76
Principaux sites touristiques à entrée payante en Pays-de-la-Loire (ORT)	79



La révision du SCoT des Mauges

Intentions initiales de la révision du SCoT

Le SCoT initial

Le SCoT du Pays des Mauges a été approuvé le 8 juillet 2013 sur le territoire de l'ancien Syndicat Mixte du Pays des Mauges qui regroupait alors sept communautés de communes totalisant 70 communes pour 125 277 habitants. Il a été le premier SCoT de Maine-et-Loire à intégrer les lois Grenelle.

L'objectif principal du SCoT de 2013 s'est articulé sur la préservation des fondamentaux « du modèle des Mauges » constitué de trois dimensions :

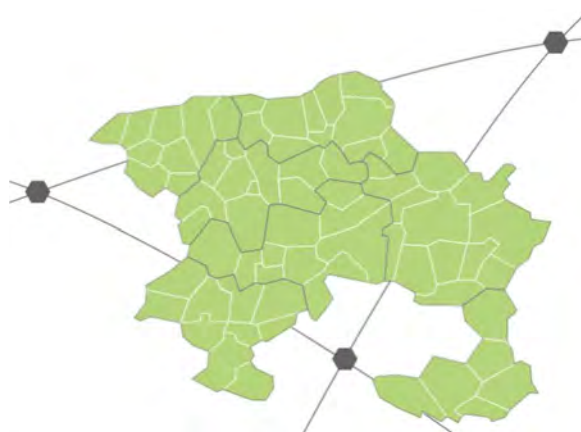


FIGURE 1

Les fondamentaux du SCoT de 2013

Une évolution majeure de l'organisation territoriale des Mauges

Le périmètre initial du SCoT du Pays des Mauges a évolué. La commune de Bégrolles-en-Mauges et la Communauté de Communes du Bocage, au sud-est du territoire, sont sorties du Syndicat Mixte respectivement le 1er juillet 2015 et le 1er décembre 2015, permettant que le passage de Syndicat Mixte à Communauté d'agglomération se fasse à périmètre constant, préservant ainsi le SCoT. Ces communes ont rejoint l'Agglomération du Choletais, dont elles sont géographiquement très proches.



CARTE 1

Périmètre du SCoT des Mauges de 2013

En 2015, une réforme territoriale d'ampleur a été engagée sur le territoire, qui a abouti, au 15 décembre 2015, à la création de 6 Communes Nouvelles, créées sur le périmètre de 6 anciennes communautés de communes, et regroupées au 1er janvier 2016 au sein de Mauges Communauté, avec le statut de Communauté d'Agglomération. Le SCoT est donc composé de : Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée-d'Anjou et, Sèvremoine.



CARTE 2
Périmètre de Mauges Communauté et du SCoT depuis 2016

Mauges Communauté est dimensionnée pour exercer des compétences dont la portée est stratégique à savoir : développement économique, planification territoriale au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), mobilités au travers de sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités,

équilibre social de l'habitat, transition énergétique, programmations culturelle et touristique, structuration des services de santé, accueil des gens du voyage, etc... Au 1er janvier 2020, la compétence assainissement a été transférée à Mauges Communauté et est venue s'ajouter aux compétences techniques déjà exercées sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations et la gestion des déchets notamment. De plus Mauges Communauté assure pour le compte de ses communes membres l'instruction des autorisations d'urbanisme ainsi que la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG).

L'objectif partagé dans les 6 PLU des communes nouvelles d'être « acteur d'un archipel urbain » sur la scène régionale se conjugue à l'organisation spatiale des Mauges qui demeure rurale autour d'un ensemble conséquent de bourgs de petite ou de moyenne taille. Ce maillage urbain réparti, sans grande ville, regroupe un ensemble d'arguments de nature à maintenir un modèle de développement porteur de flux économiques et résidentiels conséquents dans une perspective de développement durable.

Les objectifs poursuivis par la révision du SCoT

Le 22 septembre 2021 le conseil communautaire a prescrit la révision du SCoT, accompagnée des objectifs de cette révision et d'un arrêt des modalités de concertation. En complément des évolutions du contexte territorial, la révision du SCoT s'attache à :

- Prendre en compte les études et programmes récents ou engagés menés par Mauges Communauté dans le cadre de ses différentes politiques publiques (Projet alimentaire territorial de 2019, Programme local de l'habitat de 2019, Plan Climat Air Énergie Territorial de 2020, Programme d'économie circulaire de 20, la démarche patrimoniale, le Plan mobilités territorial...);
- Prendre en compte les outils de la planification mis en œuvre notamment dans les six communes nouvelles au titre de leur PLU approuvés : Montrevault-sur-Èvre en 2017 et les cinq autres entre septembre 2019 et janvier 2020 ;
- Prendre en compte les nouveaux enjeux mis en évidence dans le bilan du SCoT et l'élaboration de la feuille de route de Mauges Communauté fixant un cap à 10 ans pour les politiques publiques, ils portent sur l'agriculture et l'alimentation, les ressources patrimoniales, la transition écologique et énergétique...

Les objectifs poursuivis pour la révision du SCoT sont de :

- Conforter le positionnement de Mauges Communauté à l'échelle régionale, en prenant appui sur le SRADDET qui l'identifie comme « pôle structurant régional » ;
- Afficher une ambition quant au développement économique et résidentiel ;
- Poursuivre et intensifier la politique d'innovation de Mauges Communauté pour accompagner l'accueil et le développement des entreprises ;

- Promouvoir un développement qualitatif qui prenne appui sur les polarités ;
- Mettre en œuvre une politique cohérente en termes de logements ;
- Développer les services de mobilités adaptés au territoire ;
- Préserver et mettre en valeur l'environnement.

Le diagnostic dans la révision du SCoT

Le diagnostic dans le code de l'urbanisme

Aux termes de l'Article L141-3 du code de l'urbanisme, tel qu'il est désormais rédigé à la suite de la Loi du 22 août 2021 : « Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent ».

L'Ordonnance du 17 juin 2020 précise que le diagnostic du territoire « présente, notamment au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services. Il prend en compte la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, notamment en matière de biodiversité et de potentiel agricole, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que ceux relatifs à la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique » ;

En complément du diagnostic, le rapport de présentation du SCoT se compose de différents documents (mis en annexes depuis l'ordonnance de 2020) :

- Un résumé non technique permettant de s'approprier rapidement les grands enjeux qui se posent au territoire du SCoT de Mauges Communauté et les objectifs et orientations en réponse à ceux-ci, entre autres.
- Une explication des choix retenus pour établir les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et ses modalités d'application dans le cadre du Document d'Orientation et d'Objectifs.
- Une analyse de la consommation des espaces naturels et agricoles.
- Une présentation de l'articulation entre le SCoT et les documents de rang supérieur avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.
- Une évaluation environnementale qui analyse les incidences environnementales du projet du territoire défini dans le cadre du SCoT.
- Un recensement des indicateurs socio-économiques et environnementaux utiles pour suivre l'évolution du SCoT au regard de ses objectifs.

Les différentes pièces du diagnostic

Le diagnostic de la révision du SCoT de Mauges Communauté se compose de pièces complémentaires :

- Une partie transversale qui vise à décrire de façon synthétique et globale :
 - o Les évolutions récentes du territoire,
 - o Ses problématiques spécifiques
 - o Ses enjeux de moyen et long terme
- Une série de volets thématiques analytiques concernant :
 - o La démographie et l'habitat
 - o L'économie
 - o L'agriculture
 - o Les services et équipements
 - o Les mobilités
 - o Le paysage, les énergies et l'environnement



1. Saurons-nous nous réinventer sans nous renier ?

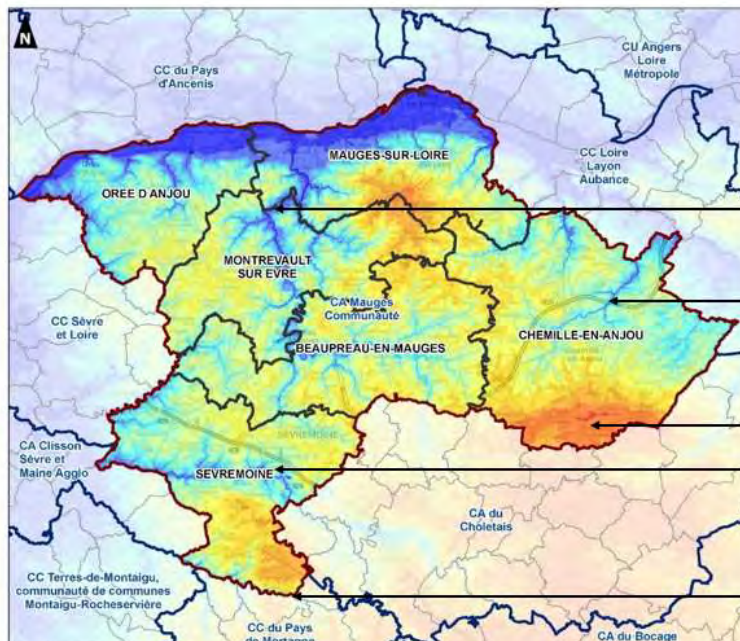
1. Un socle paysager, trame essentielle de l'image du territoire

1.1 Armature paysagère territoriale influencée par une géomorphologie spécifique

Le plateau est globalement incliné vers le Nord-Ouest, en direction de la Loire. Un plateau creusé par un chevelu de vallées proposant une multiplication des collines (alternance de points hauts et points bas)

Deux grands paysages caractérisent le territoire :

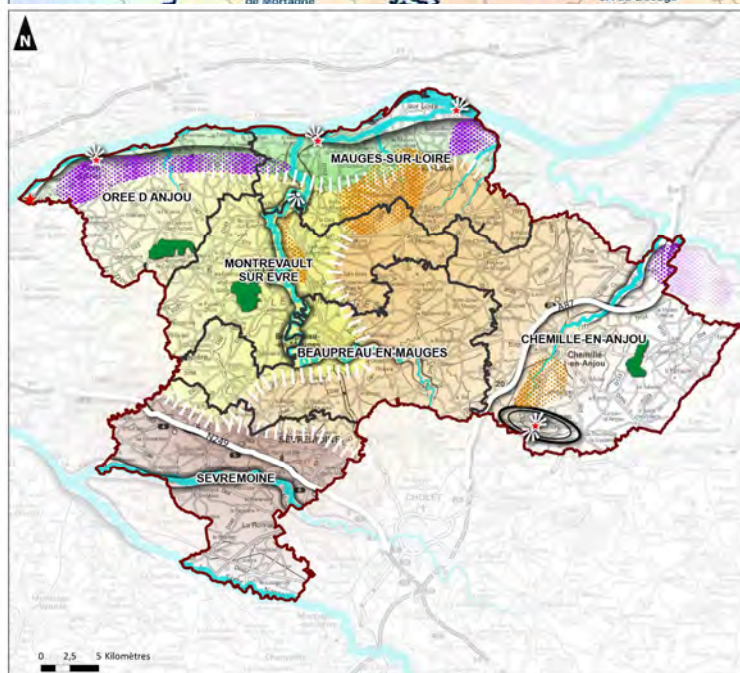
- Le front de Loire constitue la « porte d'entrée » Nord des Mauges



CARTE 4

Un plateau profondément découpé par les vallées

- L'Evre
- L'Hyrôme
- Collines des Gardes
- La Moine
- La Sèvre Nantaise



CARTE 3

Un paysage entre Loire et bocage

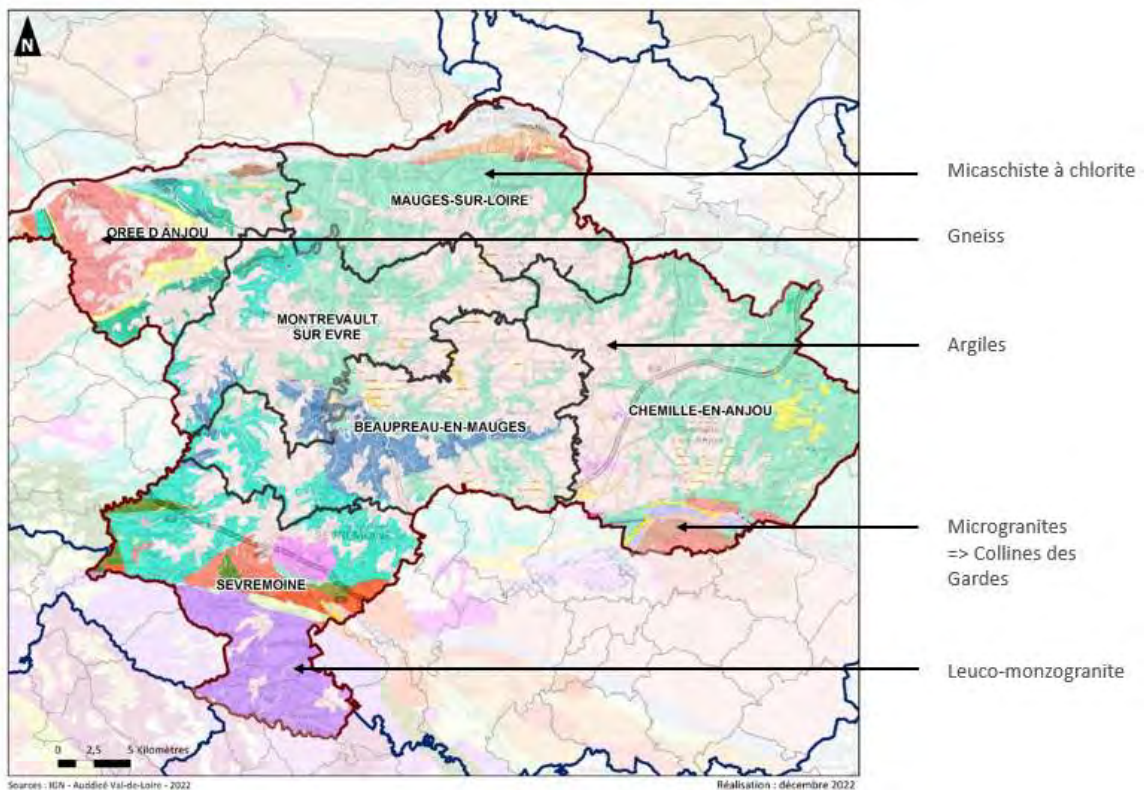
- CA Mauges Communauté
- Limite communale
- Unités paysagères
 - Loire des promontoires
 - Plateaux bocagers boisés de l'Evre
 - Bocage entre Sèvre Nantaise et Moine
 - Bocage Maugeois
 - Transition progressive
- Polarités agricoles
 - Secteur dominé par la viticulture
 - Secteur dominé par l'arboriculture
- Éléments structurants
 - Coteaux marqués
 - Collines des Gardes
 - Coteaux marqués
 - Boisements importants
 - Axe routier structurant
- Perception visuelle
 - Repère paysager majeur
 - Point de vue remarquable
 - Colline des Gardes
 - Boisements sur la Loire
 - Bocagiers sur la vallée de l'Evre

- Le reste du territoire est caractérisé par un paysage de bocage présentant de subtiles variations (3 sous-unités paysagères)

Un plateau agricole découpé par quatre vallées principales :

- L'Evre
- L'Hyrôme
- La Moine
- La Sèvre Nantaise

Un socle géologique largement dominé par la présence d'argiles et de roches dures (micaschiste, gneiss, microgranites et leuco-monzogranite). Les roches dures ont une influence aussi bien sur le relief, l'hydrographie et donc le paysage. L'eau a creusé profondément le plateau (micaschiste notamment) et érodé progressivement le sommet formant aujourd'hui un paysage collinaire (sommet occupé par les argiles).



CARTE 5

Un socle géologique dominé par les argiles et le micaschiste

1.2 Une architecture révélant le socle géologique



Encadrements et toiture en brique



Encadrements en brique et toiture en ardoise



Encadrements en tuffeau et toiture en ardoise

PHOTOGRAPHIE 1

Architectures d'habitats typiques des Mauges



- Brique / Tuile = Révélateur du socle argileux
- Ardoise = influence du commerce fluvial ligérien
- Tuffeau = influence du commerce fluvial ligérien

PHOTOGRAPHIE 2

Zoom sur la génoise de tuiles canal superposées – motif typique des Mauges

Le bâti traditionnel utilise également pour les murs et/ou encadrement des fenêtres le gneiss ou le granite (roches présentes sur le territoire). Au global, l'architecture du territoire est le résultat d'influences avec :

- du Val de Loire (au nord) en utilisant principalement l'ardoise pour la toiture et le tuffeau pour les façades et/ou contours des ouvertures ;
- de la région clissonnaise (architecture italianisante) mettant en avant la brique autour des ouvertures et sur les façades ;
- du secteur du Layon (à l'est) en utilisant principalement le schiste pour les façades et la tuile canal pour les toitures.



PHOTOGRAPHIE 3

Architecture d'influence ligérienne (encadrements tuffeau, toiture en ardoise)



Architecture d'inspiration italianisante

PHOTOGRAPHIE 4

Exemples d'architecture inspirée de territoires limitrophes

Aujourd'hui, et ce depuis quelques décennies, les constructions se sont progressivement uniformisées (utilisation de parpaings, enduits de même teinte, simplification du modèle architectural, etc.) banalisant ainsi l'architecture, au détriment de l'architecture traditionnelle (qui montre une certaine diversité au sein même du territoire des Mauges). L'identité architecturale des Mauges se caractérise en effet par cette diversité faite d'influences diverses et mêlant plusieurs typologies de matériaux révélatrices du socle géologique.

1.3 Un paysage fait de perspectives remarquables et identitaires

Le Val de Loire propose des vues remarquables en belvédère sur la Loire. Plus au Sud, les Collines des Gardes proposent également des points de vue à 360° sur les Mauges.

Outre ces points de vue emblématiques des Mauges, le territoire présente une composition permettant de multiplier les points d'appel, notamment grâce à la conjugaison du relief (alternance de points hauts et bas) et la construction d'éléments élancés telles les églises.

Ces dernières sont les témoins visibles de la période historique des Guerres de Vendée qui ont mené à la destruction de nombreuses églises. Une véritable « guerre des clochers » se déclenche. Chaque village voulant afficher sa ferveur catholique, les églises ont été reconstruites de manière élancée afin de s'afficher depuis des horizons lointains dans le paysage.



PHOTOGRAPHIE 5

Silhouette de Saint-Florent-le-Vieil visible à plus de 5km

(à droite l'usine Lactalis perceptible et à gauche un château d'eau)



PHOTOGRAPHIE 6

Silhouette de l'église du Fief-Sauvin

1.4 Un paysage multipliant les repères visuels anthropiques à caractère industriel

En dehors des édifices religieux et châteaux qui s'égrènent dans le paysage, d'autres éléments construits par l'Homme constituent de nouveaux repères paysagers comme :

- Le bâti industriel et agro-industriel (ex : usine Lactalis à Saint-Florent-le-Vieil ou la meunerie dans la zone d'Andrezé)
- Les antennes de télécommunication
- Le motif éolien



Le motif éolien, un nouvel élément constituant des repères paysagers



Bâtiment industriel en zone d'activité



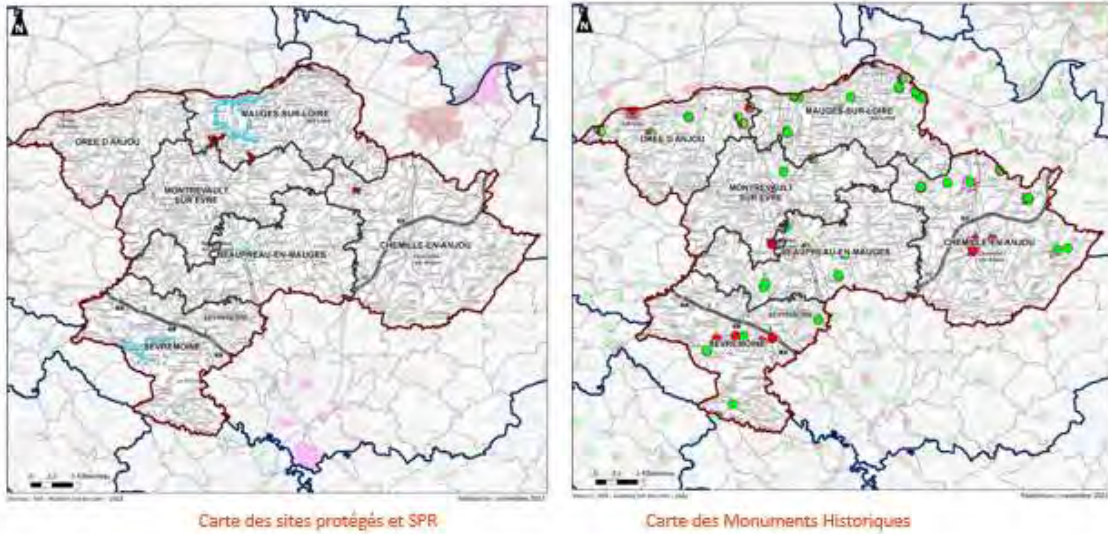
Antennes de télécommunication perceptibles dans le paysage

PHOTOGRAPHIE 7

Repères visuels dans le paysage

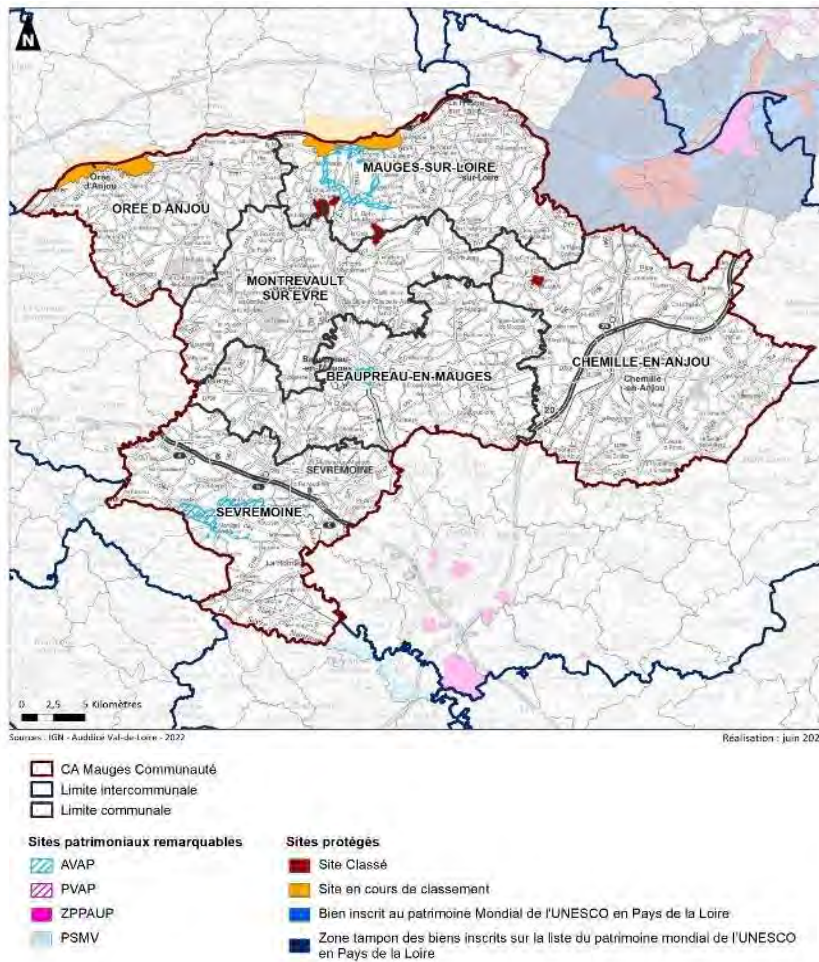
Cette multiplication de repères paysagers tend à entrer en concurrence visuelle avec les repères paysagers historiques (silhouettes de bourgs, clochers d'églises). Dès lors, il paraît important de prêter attention à l'insertion de ces nouveaux repères dans le paysage en lien avec les repères historiques (notion de covisibilité par exemple avec un parc éolien).

1.5 Une richesse paysagère et patrimoniale partiellement protégée



CARTE 6

Cartes des sites protégés, SPR et monuments historiques



CARTE 7

Cartes des sites protégés, sites en cours de classement, SPR et monuments historiques

Il est à noter que 2 sites sont actuellement en cours de classement :

- Verrou du Val de Loire (critère pittoresque)
- Promontoire du Mont Glonne, des rives de la Loire et de l'embouchure de l'Èvre (critères pittoresque, historique et artistique)



PHOTOGRAPHIE 8

Verrou du Val de Loire (Orée d'Anjou)



PHOTOGRAPHIE 9

Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil (Mauges-sur-Loire) depuis La Meilleraie (photo JLC, projet de classement du site 2022)

Focus sur le Val de Loire

Le périmètre UNESCO du Val de Loire se situe en dehors des limites du territoire. En effet, la limite du bien UNESCO s'arrête aux limites communales de Chalonnes-sur-Loire.

Bien que la portion incluse dans le territoire de Mauges Communauté ne fasse pas partie du bien UNESCO, le Val de Loire constitue un paysage remarquable qui, comme évoqué précédemment, constitue la « vitrine » des Mauges avec cette succession de paysages caractéristiques :

- Villes et villages en promontoire sur la Loire ;
- Aménagements fluviaux liés à la navigation (ponts, quais, cales, épis, chevrettes) ;
- Bords de sables et îles façonnés par l'écoulement de l'eau ;
- Paysage agricole de la plaine alluviale ligérienne (dominance de la pâture et du bocage à Orée-d'Anjou).

Les communes de Mauges-sur-Loire et d'Orée-d'Anjou appartiennent au périmètre de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire. La DTA poursuit des objectifs environnementaux repris dans les documents de planification en matière de restauration de l'hydro-morphologie de l'estuaire pour une reconquête de la biodiversité et des espaces naturels, de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, et d'enjeux liés au changement climatique en particulier sur la réduction de gaz à effet de serre ainsi que l'adaptation au changement climatique (plus un volet littoral).



CARTE 8
Aire d'étude de la DTA de l'estuaire de la Loire

Cette DTA mise en place en 2006 est engagée dans une procédure d'abrogation engagée en 2021, en vue d'une confirmation des protections inscrites dans la DTA au sein du SRADDET des Pays-de-la-Loire.

Sur la base du patrimoine protégé et non protégé, plusieurs grandes catégories de patrimoine se distinguent à l'échelle de Mauges Communauté :

- du bâti historique et culturel (églises, calvaires, chapelle, prieuré...),
- du bâti vernaculaire (moulins, four à chaux ou à brique, fermes, maisons anciennes de village...),
- des édifices exceptionnels par leur architecture (manoirs, château) mais souvent discrets dans le paysage,
- des témoins des guerres de Vendée (sites de guerre, vitraux, statue de Cathelineau...),
- du patrimoine lithique (menhir, dolmen,...),
- des sites ou éléments ponctuels du paysage (arbres remarquables, étangs et parc du Bas-Plessis...).

Il paraît donc important de connaître et de valoriser ces témoins des activités passées, souvent ancrées dans la culture locale à l'instar des activités tisserandes pour la production de mouchoirs, de constructions liées à la viticulture (murs, loges de vignes, ferme traditionnelle, etc.) ou encore de la poterie (village potier, ancienne argillère, etc.).

1.6 Une identification de la biodiversité remarquable et de la biodiversité ordinaire

Les Mauges bénéficient de nombreux espaces de biodiversité remarquables et également plus ordinaires.

S'il convient de garantir la préservation de la biodiversité remarquable, la prise en compte de la biodiversité ordinaire dans les choix d'aménagements permet également de favoriser la biodiversité en milieux urbains et de diminuer la fragmentation des espaces écologiques.



CARTE 9

Les zones NATURA 2000

Pour mieux accueillir cette faune et cette flore, il est important de maintenir et de renforcer les connexions entre les espaces de nature des villes et villages avec les espaces naturels et agricoles à proximité (squares, parcs, jardins, chemins de promenade...). Le développement de continuités écologiques entre les espaces urbanisés et le reste du territoire (espaces « naturels et agricoles notamment) constitue donc un enjeu fort.

entre les espaces de nature des villes et villages avec les espaces



PHOTOGRAPHIE 10

Boucle de l'Evre – Mauges-sur-Loire / D.Drouet



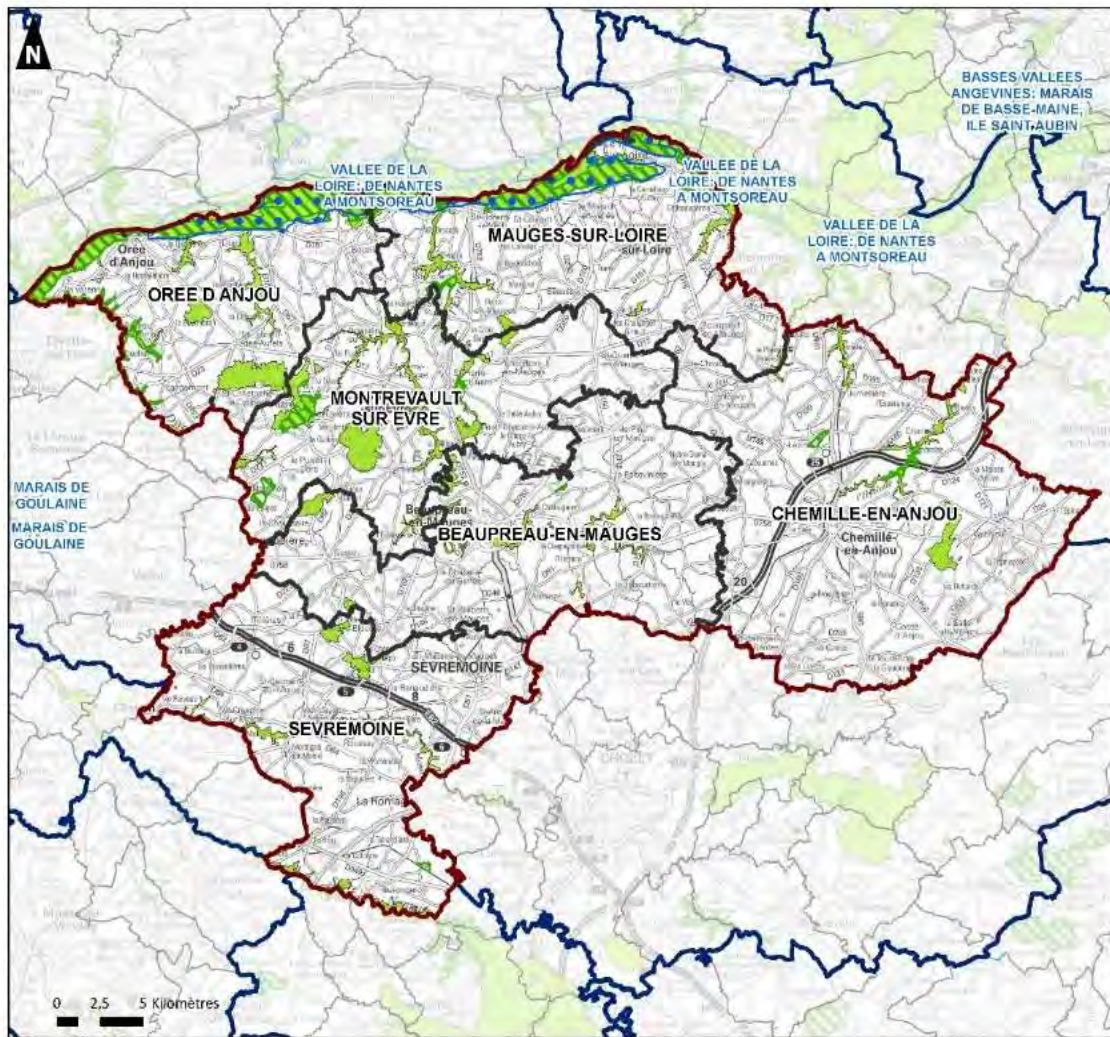
PHOTOGRAPHIE 12

Promenade du Champalud – Orée d'Anjou



PHOTOGRAPHIE 12

Butte du Moulin Pineau



Sources : IGN - Aurdicé Val-de-Loire - 2022

Réalisation : novembre 2022

CARTE 10
Les zones ZNIEFF

1.7 Une consommation foncière importante, portée par l'étalement urbain lié à l'habitat

Le portail de l'artificialisation des sols, basé sur les données du CEREMA, identifie les flux de consommation d'espaces de 2009 à 2021. Pour les Mauges, la répartition par type d'usage est à la faveur de l'habitat qui représente environ 70% de la consommation foncière entre 2009 et 2021 contre 24% pour de l'activité. Sur cette période, le rythme d'artificialisation des sols est de 69 hectares par an.

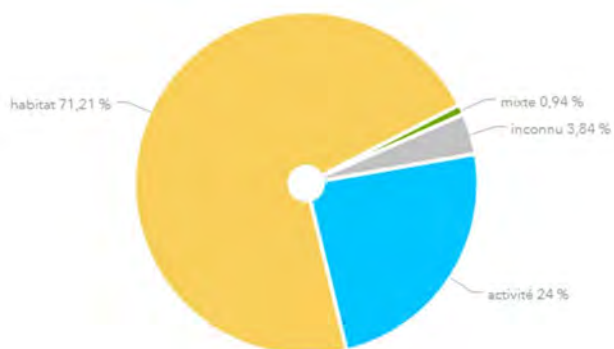
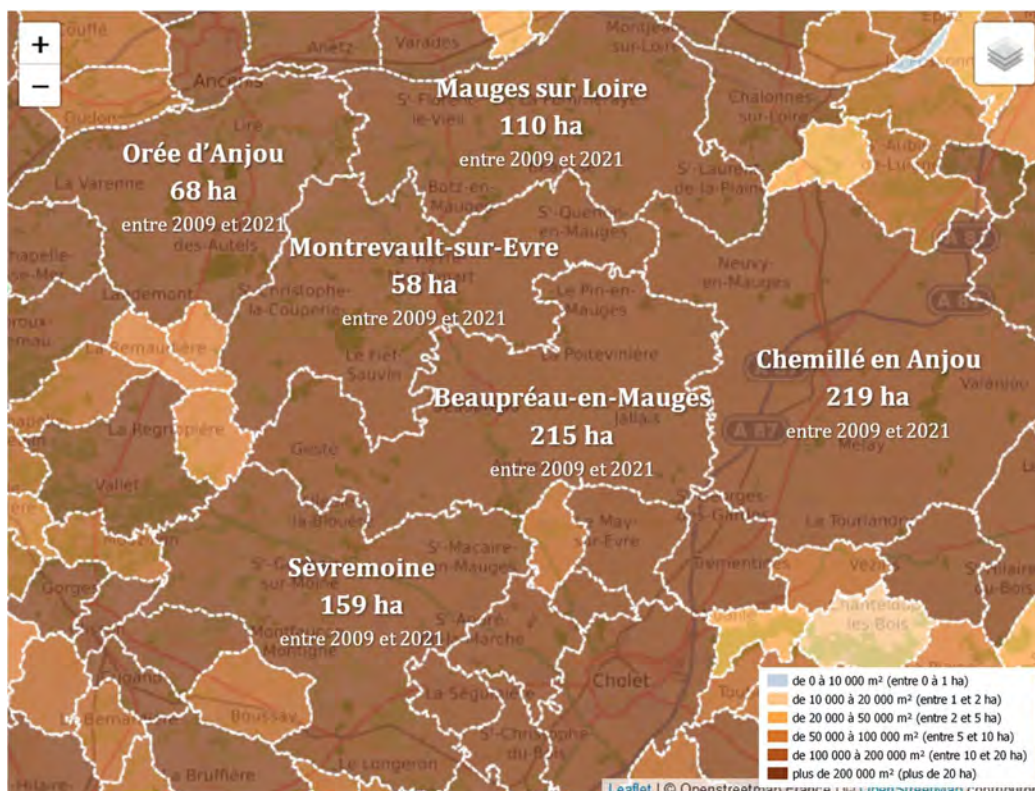


FIGURE 2
Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2021 / Source : Portail de l'artificialisation

L'étalement urbain n'est pas synonyme de croissance démographique et d'augmentation du nombre d'emplois. A l'échelle du territoire intercommunal, on observe un fort étalement urbain, qui reste élevé au regard de l'évolution de la population observée ces dernières années.



CARTE 11
Répartition de la consommation foncière par commune entre 2009 et 2021
Source : Portail de l'artificialisation

Au regard des perspectives du « Zéro Artificialisation Nette des sols », affichées dans la Loi dite « Climat & Résilience » du 22 août 2021, et des compléments législatifs intervenus depuis lors (décrets de 2022, loi

de juillet 2023...), Mauges Communauté s’est engagée au 2^e trimestre 2023 dans une étude de stratégie foncière pour qualifier au mieux sa trajectoire de sobriété foncière. Une investigation spécifique de la consommation foncière sur la décennie de référence 2011 – 2021 est réalisée dans ce cadre, en concertation avec les communes, afin de doter les collectivités d’un observatoire foncier.

Cette préservation du foncier est motivée notamment au titre de la fonction des sols comme support des productions agricoles. Leur développement a bénéficié d’un travail sur cette ressource en vue d’en améliorer son potentiel agronomique (chaulage, matière organisation fertilisation) et par des aménagements agricoles (restructuration agraire, drainage, irrigation).



CARTE 12
10 unités pédologiques des Mauges (Chambre d’Agriculture, 2023)

Sur les confins Sud-Est du Massif Armoricaïn, les sols sont principalement issus de l’altération de ce vaste massif de schistes du Briovérien (couverture argileuse de 15 à 35 mètres d’épaisseur), avec 10 unités pédologiques recensées :

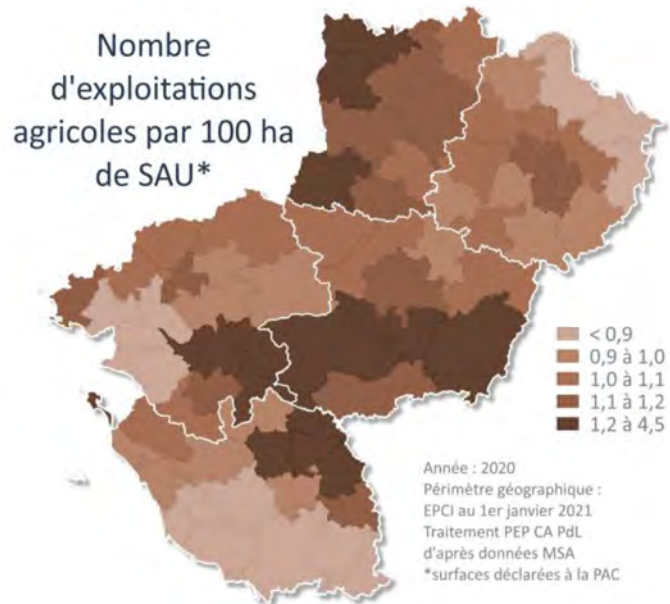
- Zone 1 : sols formés sur Gneiss, hydromorphes à texture légère
- Zone 2 : variété de sols en texture limono-argileuse ou argilo-limoneuse
- Zone 3 : homogénéité de sols de plaine à texture limono-argileuse
- Zone 4 : sols très diversifiés
- Zone 5 : sols hydromorphes
- Zone 6 : sols diversifiés et peu épais
- Zone 7 : sols diversifiés avec topographie ondulée
- Zone 8 : sols profonds, lessivés, hydromorphes
- Zone 9 : sols à texture légère et faible profondeur
- Zone Bord de Loire : sols sableux à argileux profonds et hydromorphes

2. Une inscription dans un bassin de vie rural productif à renouveler

2.1 L'élevage marque de son empreinte le paysage agraire

Les Mauges en tant que terre d'élevage, avec 84 % des exploitations ayant un atelier élevage (80% en Pays-de-la-Loire) et 62% en élevage bovin (50% en Pays-de-la-Loire), enregistrent une contraction des cheptels bovin allaitant (-6% de 2017 à 2021, Ch. Agri).

Si les prairies représentent la moitié de la SAU, valorisées par une action continue de Mission Bocage sur la plantation des haies, la progression des céréales (+5% en 10 ans) est observée dans le paysage.



CARTE 13
Un maillage dense d'exploitants et d'exploitations

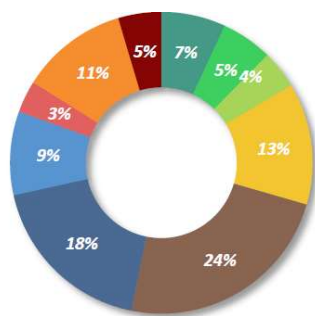
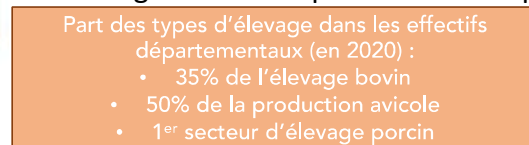


FIGURE 4
Répartition des exploitations agricoles par orientation de production principale (Ch. Agri - MSA)



FIGURE 3
Utilisation des surfaces agricoles (Surfaces déclarées à la PAC, Agreste)

2.2 Les défis de la neutralité carbone pour la transition énergétique

Le territoire des Mauges mène une politique volontariste sur le sujet climat-énergie avec notamment l'élaboration de son 1er PCET dès 2010 puis son PCAET en 2017.

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élevaient à 1 097 kteqCO₂. Elles représentaient 6,2 teq CO₂/habitant et pesaient pour 4% des émissions à l'échelle de la Région Pays de la Loire. 47% des émissions sont liées à l'activité agricole et 20% lié au secteur routier.

A long terme - horizon 2050 : Mauges Communauté vise un objectif de territoire énergie positive et neutre en carbone.

A moyen terme - horizon 2030 : le territoire poursuivra les deux objectifs principaux suivants :

- Baisse de 20 % des consommations d'énergie
- Atteinte d'un seuil de production de 40% d'EnR locales

Depuis la révision de la SNBC en 2020, les objectifs nationaux visent la neutralité carbone des territoires à horizon 2050.

Les Mauges doivent élaborer une nouvelle stratégie pour atteindre la neutralité carbone.

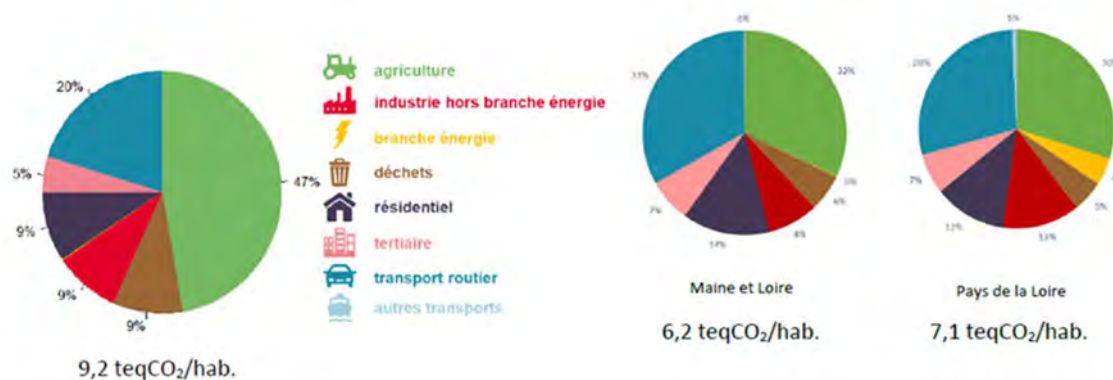


FIGURE 5
Emissions de GES du territoire en 2014 (PCAET)

Un enjeu majeur se dessine autour de l'activité agricole qui émet une part importante de gaz à effet de serre d'origine non énergétique et principalement lié à l'élevage. Néanmoins, cette activité économique reste et restera une activité pérenne sur le territoire. Le secteur agricole dispose de leviers d'action pour pouvoir améliorer cette tendance notamment via ses potentialités de séquestration carbone dans les prairies, bois, bocages et terres agricoles.

Mauges Communauté, la Chambre d'Agriculture, Mission Bocage et le SMIB ont été lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour expérimenter un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux sur le territoire à travers le projet CarbÔmauges.

Les potentiels de réduction des consommations en énergie à l'horizon 2050



Le potentiel de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2050



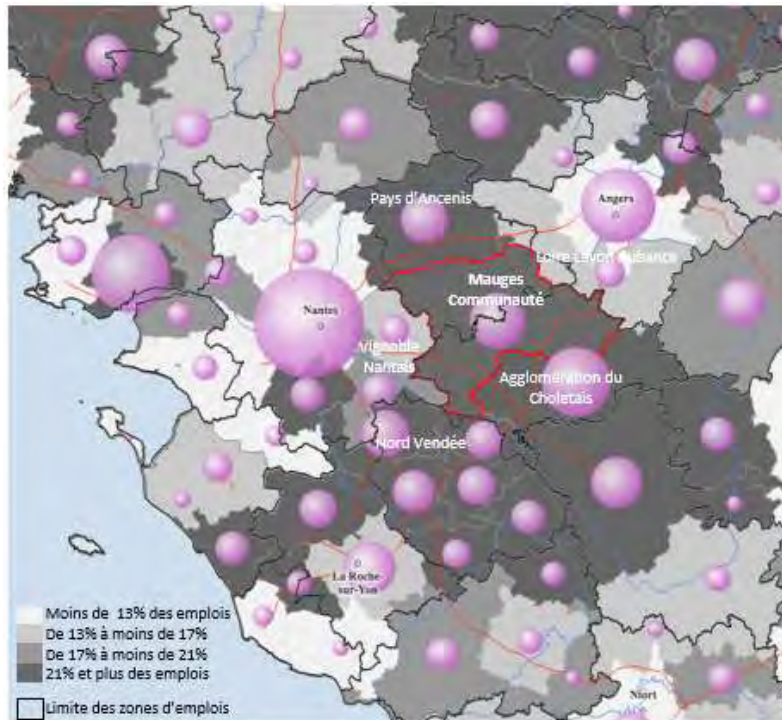
FIGURE 6
Scénario ambitieux choisi par Mauges Communauté



PHOTOGRAPHIE 13
Bocage et prairies des Mauges

2.3 L'appartenance à un large bassin industriel

Avec près de 40 000 emplois, les Mauges appartiennent à un bassin productif organisé sur une base industrielle forte s'étendant des espaces « ruraux » du Bocage Vendéen et du Nord Deux-Sèvres à la Mayenne. Si ces activités productives sont surreprésentées (47% des emplois en 2019 dans les Mauges) par rapport aux niveaux régional et départemental (respectivement 40% et 39% en 2019), elles ne sont pas majoritaires : 53% des emplois des Mauges relèvent de la sphère présentielle¹.



CARTE 14

Les emplois industriels en 2019 dans les intercommunalités (INSEE, part dans le total des emplois et nombre)

¹ Définition INSEE : les activités de la sphère présentielle sont « les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes »

Mais une diminution des emplois productifs pour le territoire

Le territoire des Mauges constitue une exception dans cet ensemble productif avec une contraction des emplois productifs depuis 20 ans (-0,5% par an de 1999 à 2019) marqués par l'impact des crises des industries traditionnelles (cuir, textile) jusqu'aux années 2000.

Parmi les territoires proches du territoire, la croissance des emplois productifs est la plus forte sur Nantes Métropole, le Pays d'Ancenis et le Nord Vendée (CC Pays de Mortagne et CA Terres de Montaigu – Rocheservière). Ces deux territoires au Nord et au Sud des Mauges renforcent leur dimension productive dominante dans leur économie locale.

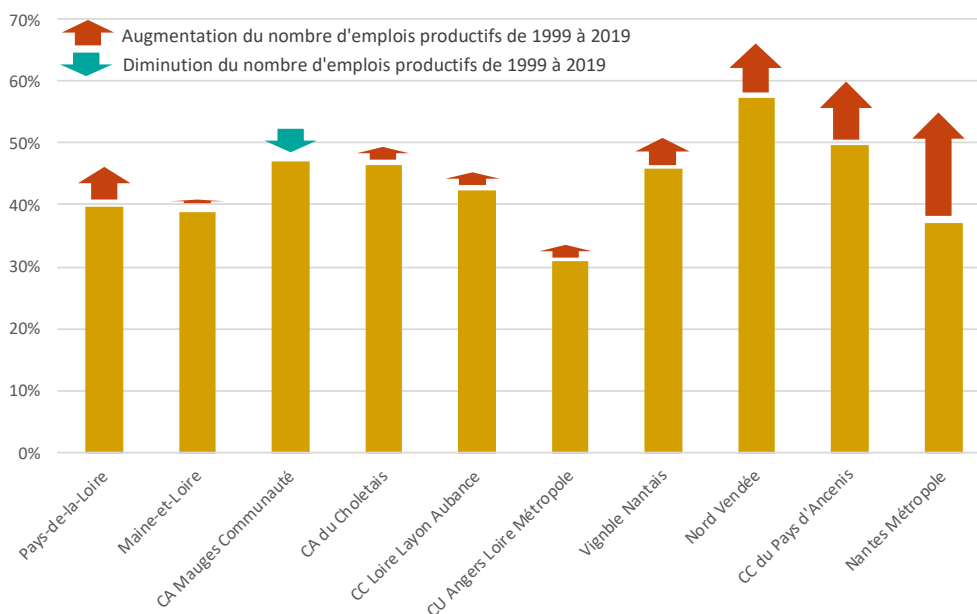


FIGURE 7

Part des emplois productifs en 2019 et évolution du nombre entre 1999 et 2019 (INSEE)

Cette érosion des emplois productifs ralentit sur la période récente (-0,1% par an de 2013 à 2019) sous l'effet d'un repositionnement du tissu économique local dans les chaînes de valeurs productives globales.

A retenir :

- Les paysages et le patrimoine, un socle de matières vivantes pour l'expression des modes de vie et à la base de continuités entre des thèmes et des lieux propices à affirmer l'armature territoriale
- Des villages composés de bâtis traditionnels avec des motifs marqueurs de l'identité des Mauges et des constructions plus récentes qui ont tendance à s'uniformiser et à banaliser les paysages
- Un bassin de vie productif avec une industrie manufacturière historique toujours résiliente et diversifiée et un maillage dense d'exploitants agricoles
- Un territoire peu artificialisé avec une surface agricole importante, support de production nourricière, à préserver (rôle de l'élevage, diversification animale et végétale, espaces agricoles fonctionnels...)
- Une consommation foncière importante au regard des dynamiques démographiques et économiques, mais des récentes opérations d'aménagement plus optimisées
- Un secteur de la construction inscrit dans une tradition de la valorisation des ressources du sous-sol (mine, argillère...), avec des activités extractives de matériaux présentes et des anciens sites en reconversion, ainsi que des entreprises du bâtiment et des travaux publics innovantes (éco-matériaux, process lié à la réglementation énergétique, savoirs faire patrimoniaux...)
- Une politique volontariste sur le sujet climat-énergie engagée avec une dynamique de diminution des gaz à effet de serre, en particulier pour le secteur agricole (premier émetteur et forte capacité de captation du carbone)



2. L'économie des Mauges a-t-elle les moyens de se développer ?

3. Un bassin de vie rural productif en quête de réindustrialisation

3.1 Un développement de l'emploi contrasté au sein du territoire

La répartition des emplois entre les sphères productives et présentesielles marque des différences dans les profils des communes du territoire des Mauges. Les activités destinées à la population s'intensifient de 2008 à 2019 dans les communes déjà dotées en majorité de ce type d'emplois, comme à Orée-d'Anjou et Beaupréau-en-Mauges. A l'inverse, les emplois productifs progressent uniquement sur Sèvremoine et Chemillé-en-Anjou.

FIGURE 8
Répartition des emplois entre les sphères productives et présentesielles selon les communes du territoire en 2019 (INSEE)

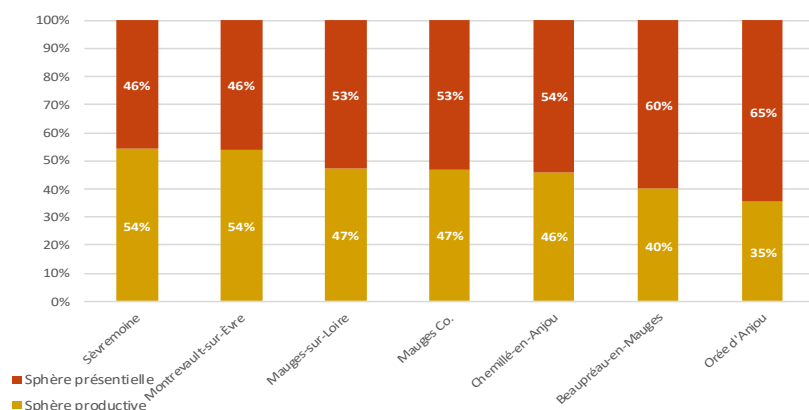
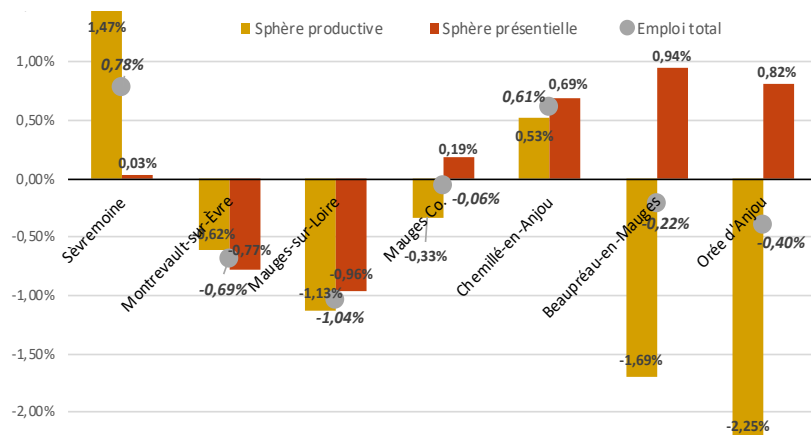


FIGURE 9
Taux d'évolution annuel des emplois productifs et présentesiels entre 2008 et 2019 selon les communes de Mauges Communauté (INSEE)

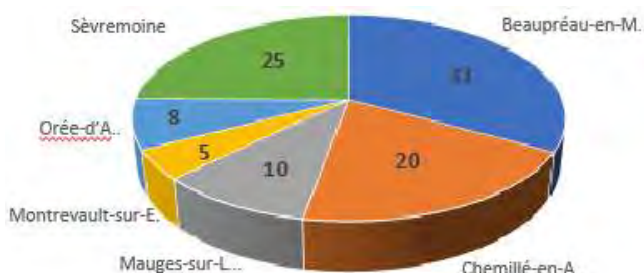


Les deux communes de Sèvremoine et Chemillé-en-Anjou sont les seules à afficher une évolution positive des emplois dans leur globalité, sous l'effet de la dynamique de la sphère productive, reflétant en partie la structuration de leurs parcs d'activités sur des axes de flux majeurs (RN249 et A87). La commercialisation du foncier dans ces zones structurantes a en effet été plus marquée pendant la période récente.

Si c'est sur Beaupréau-en-Mauges que le foncier économique a été le plus commercialisé, cela n'a pour autant pas eu un impact substantiel sur la création nette d'emplois, du fait en grande partie d'une réorganisation du tissu d'entreprises productives et commerciales au sein de ce secteur du cœur des Mauges.

D'une manière générale, la commercialisation récente du foncier économique a été destinée à la quasi-totalité à des entreprises des Mauges. Le déploiement des parcs d'activités a répondu à une demande locale de modernisation des outils de production et de vente.

FIGURE 10
Répartition de la commercialisation des ZAE de 2016 à 2022 selon les communes (Mauges Co.)



3.2 Une mutation économique avec la diversification des activités masquée par une contraction de l'emploi

Dans un contexte général de ralentissement de l'économie, suite au tournant de l'année 2008 marquée par la crise financière globale, seul le territoire des Mauges enregistre une légère contraction des emplois sur la période récente (-0,06%/an soit moins de 270 emplois).

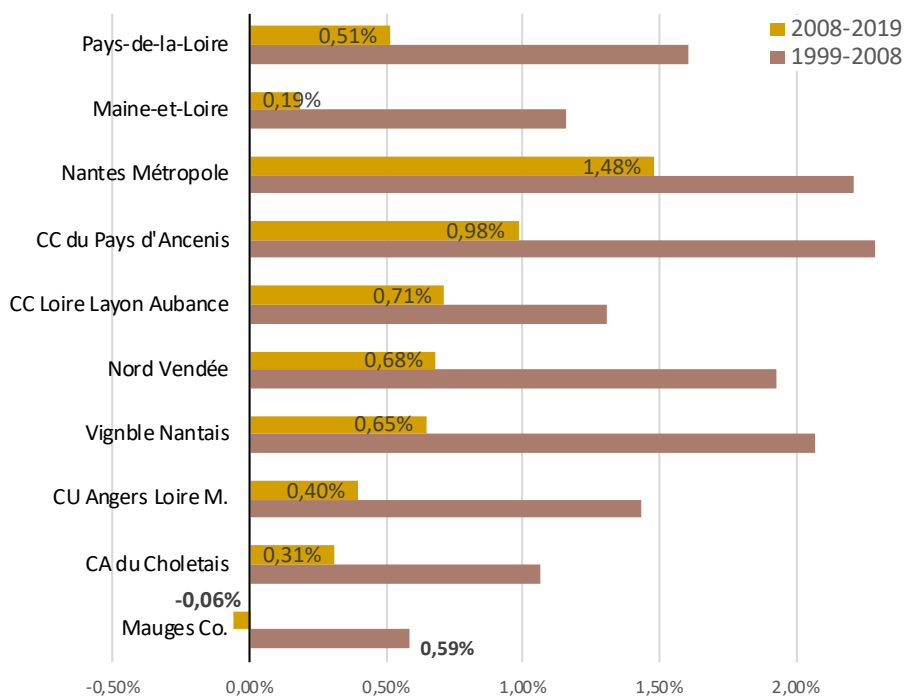


FIGURE 11
Taux d'évolution annuel de l'emploi de 1999 à 2008 et de 2008 à 2019 comparés aux territoires voisins (INSEE)

L'analyse des principaux secteurs d'activités apporte des nuances dans les dynamiques à l'œuvre. Parmi les secteurs d'activités représentatifs par rapport à la moyenne régionale, celles qui affichent une certaine vitalité des activités sont liées à l'accompagnement de la population résidente (médico-social, construction...) ou se positionnent sur des activités industrielles spécifiques (électronique, plastique, métallurgie...). Le ralentissement des emplois sur le territoire se ressent plus spécifiquement dans les secteurs traditionnels (l'agriculture, l'industrie de l'habillement et du cuir...) qui ont vécu une restructuration de leurs outils de production.

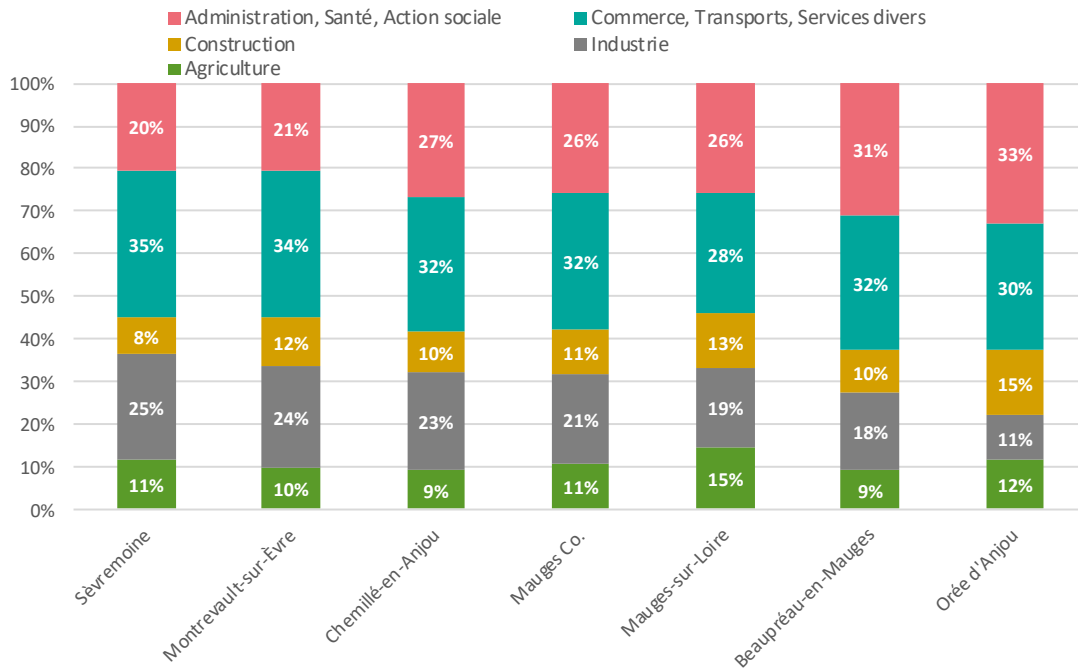


FIGURE 13

Part des 5 grands secteurs d'activités économiques sur Mauges Communauté et les communes en 2019 (INSEE)

La faible part des emplois de cadres de fonctions métropolitaines sur le territoire des Mauges correspond à l'organisation spécifique de ces activités (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs) localisées de manière privilégiée dans les métropoles. Cette concentration sur Nantes de ces emplois « stratégiques » pour les entreprises traduit l'enjeu d'attractivité du territoire des Mauges pour ces profils de métiers clés au sein des entreprises productives.

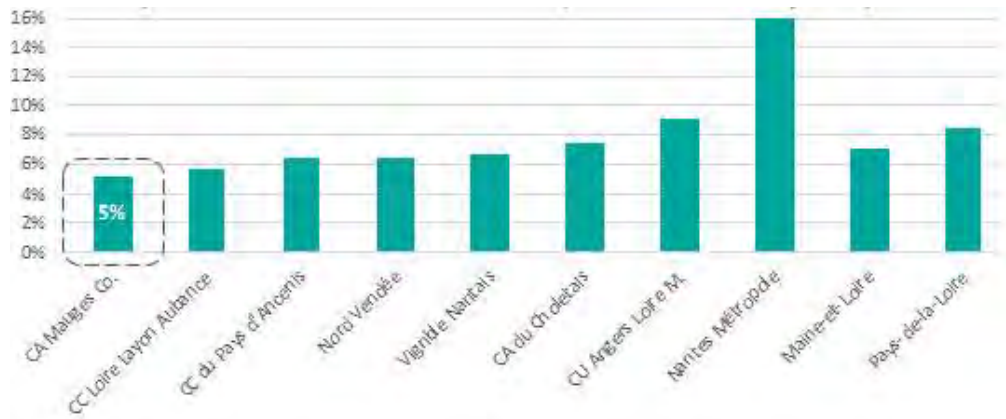


FIGURE 14

Part des emplois de cadres des fonctions métropolitaines en 2019 (INSEE)

4. Un territoire actif et ouvert aux flux

4.1 Une attractivité des actifs nécessaire à la vitalité d'un bassin économique à la recherche de compétences

Avec une part élevée d'actifs² dans la population (62% dans les 15 ans et plus en 2019, contre 58% en Maine-et-Loire), la part d'actifs occupés (92% des actifs de 15 ans et plus en 2019, contre 88% en Maine-et-Loire) vient soutenir à première vue l'idée d'un territoire de quasi « plein-emploi », où le chômage est à un niveau faible tout comme sur les territoires voisins (Pays d'Ancenis, Nord Vendée, Vignoble nantais...).

La dynamique du nombre d'actifs est plus marquée à l'Ouest du territoire (Nantes Métropole, Vignoble Nantais, Pays d'Ancenis) et cela se ressent davantage sur les communes de Sèvremoine et Orée d'Anjou. Cette augmentation du nombre d'actifs est néanmoins partagée sur toutes les communes des Mauges. A noter que l'évolution des actifs occupés (ayant un emploi) s'inscrit dans cet ensemble avec un rythme un peu moindre que la dynamique des actifs.

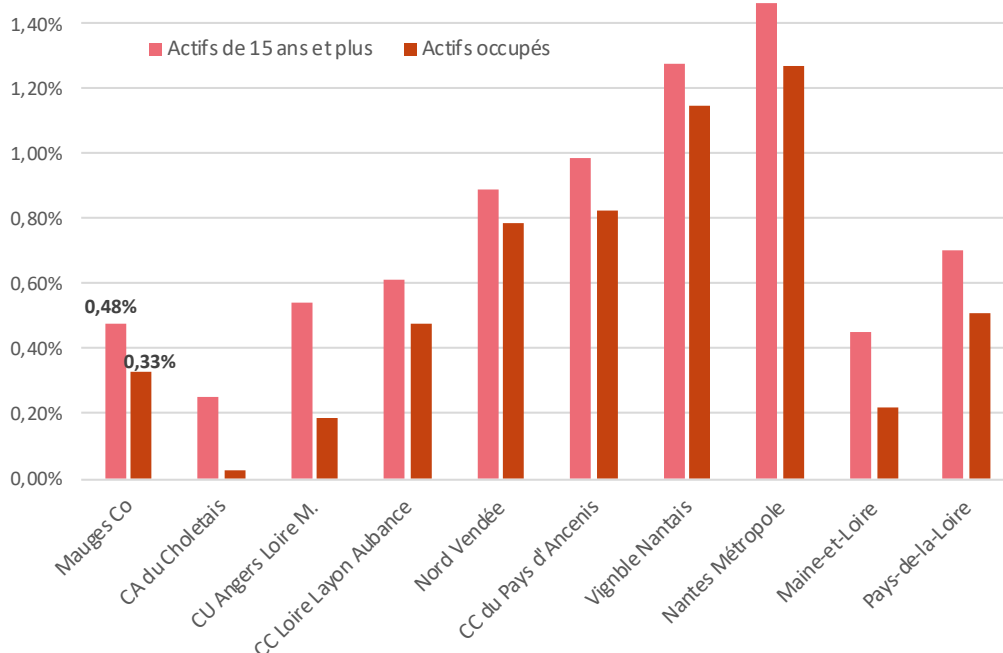


FIGURE 15

Taux d'évolution annuel des actifs de 15 ans et plus et des actifs occupés de 2008 à 2019 avec les territoires de comparaison (INSEE)

Les évolutions de ces indicateurs sur la dernière décennie marquent une accentuation plus forte des actifs de 15 ans et plus que des actifs occupés résidents dans le territoire. Cette différence se traduit par une légère hausse du chômage de 2008 à 2018. Ce phénomène reflète une tension entre les offres d'emplois non pourvues sur des métiers qualifiés et les actifs résidents sans emploi. Il s'avère plus marqué à l'Est du territoire (Chemillé-en-A., Mauges-sur-L.), en lien avec le secteur angevin moins attractif pour les actifs qualifiés comme moins doté en emplois de cadres de fonctions métropolitaines que l'agglomération nantaise. Mais une baisse récente du taux de chômage est observée sur les zones d'emplois (ZE) couvrant le territoire : de 4,9% au 4e trimestre 2020 à 4,4% fin 2021 pour la ZE d'Ancenis et de 5,4% à 4,6% pour la ZE de Cholet sur la même période.

² Pour l'INSEE, les actifs sont comptabilisés à leur lieu de résidence, alors que les emplois sont recensés sur les lieux de travail.

	2008	2013	2018
Mauges Communauté	6,4	7,8	8
Pays de Loire	9,3	11,4	11,2
Maine et Loire	9,6	12	11,8
Nantes Métropole	10,8	12,8	12,6
CC Sèvre et Loire	5,7	7,4	7,3
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6	7,6	7,1
CC Loire Layon Aubance	6,6	8,1	7,9
CA Choletais	8,9	12	11
CC Pays Ancenis	7,2	8,8	8,8



CARTE 15

Niveau de chômage comparé territoires voisins (INSEE)

4.2 Un territoire au contact de plusieurs pôles d'emplois

Dans un contexte de renforcement de la concentration des emplois sur les métropoles et agglomérations proches, en particulier sur Nantes, l'indice d'attractivité économique des Mauges est marqué par une légère diminution des emplois et l'augmentation des actifs occupés.

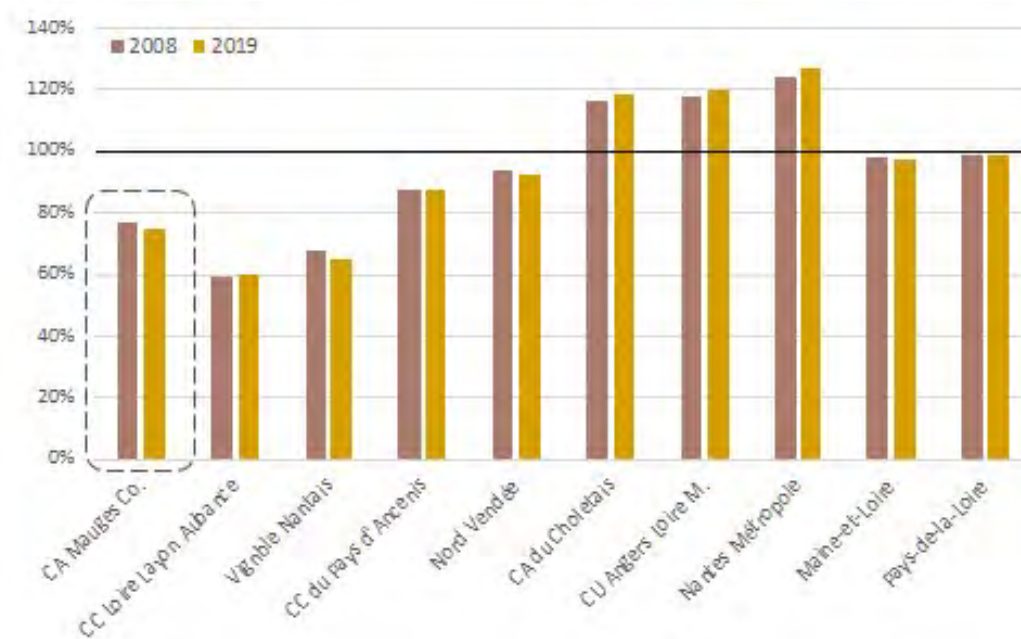


FIGURE 16

Indice d'attractivité économique en 2008 et 2019 (emplois pour 100 actifs occupés, INSEE)

Au regard de cette géographie des pôles d'emplois (Nantes M. Angers L-M. et CA du Choletais) attirant les actifs des territoires alentours, au sein des Mauges seules Sèvremoine et Chemillé-en-A. enregistrent une croissance de leurs emplois plus rapide que l'évolution des actifs occupés. Chemillé-en-A. se trouve marqué par un déficit d'accueil des actifs occupés, situation partagée avec Montrevaux-sur-E., ce qui interroge les capacités à apporter localement une cohérence dans la qualité de vie économique et sociale pour être plus attractif. Orée-d'Anjou, Beaupréau-en-Mauges et Mauges-sur-Loire s'orientent vers un profil de territoire plus résidentiel.

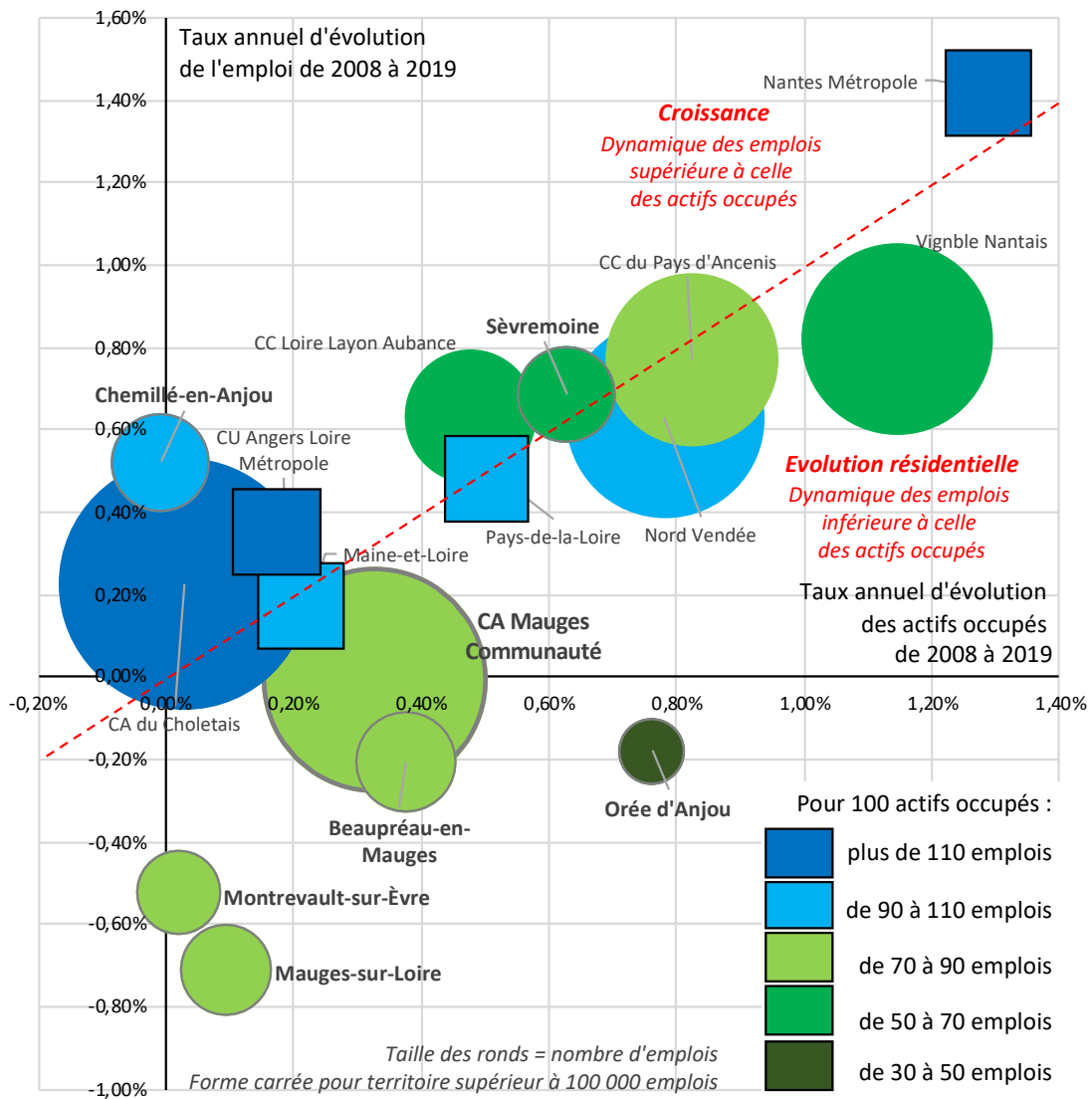
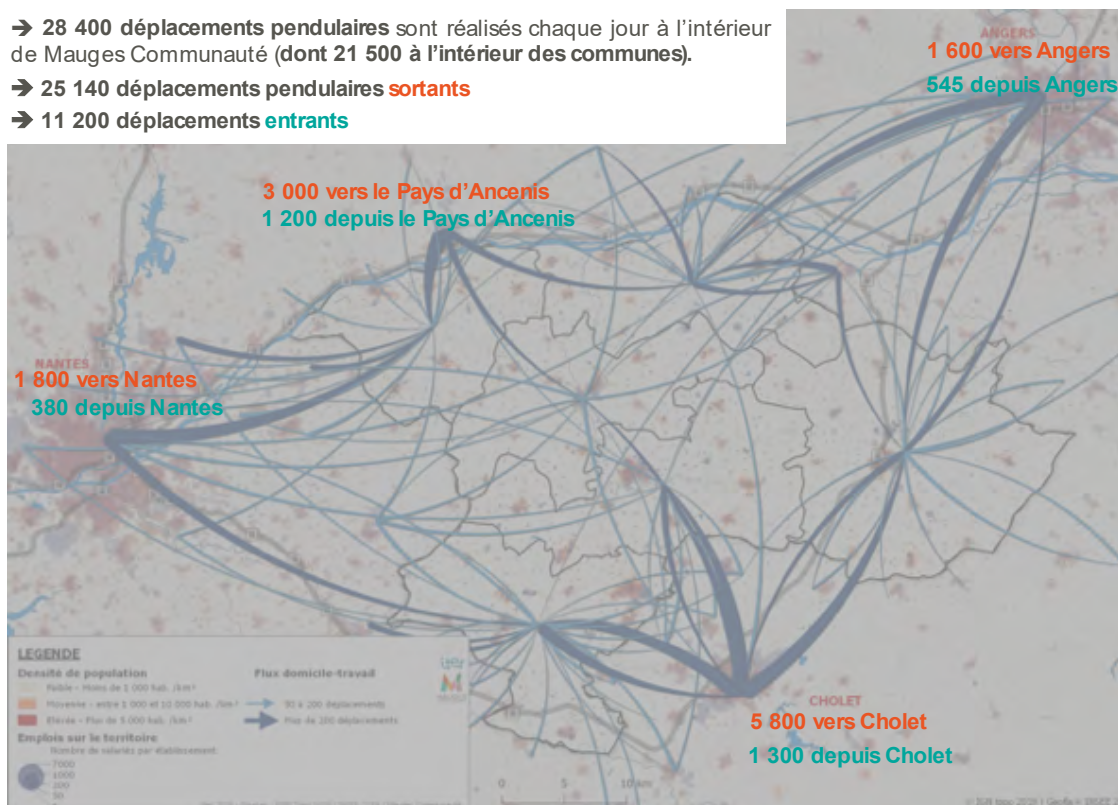


FIGURE 17
Indice d'attractivité économique (emplois pour 100 actifs occupés) en 2019 et taux annuel d'évolution des emplois et des actifs occupés de 2008 à 2019 (INSEE)

4.3 Une intégration des actifs des Mauges dans un tissu régional multipolaire

- 28 400 déplacements pendulaires sont réalisés chaque jour à l'intérieur de Mauges Communauté (dont 21 500 à l'intérieur des communes).
- 25 140 déplacements pendulaires **sortants**
- 11 200 déplacements **entrants**



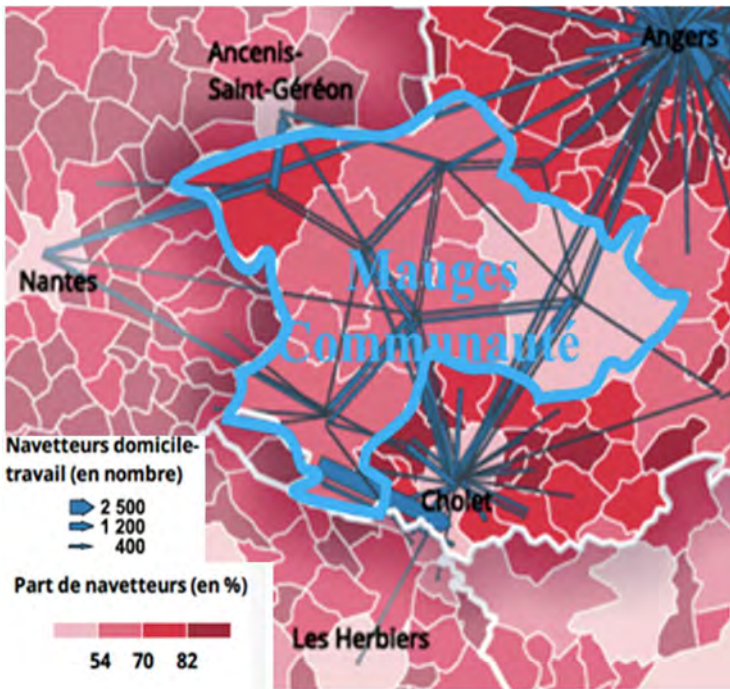
CARTE 16

Flux entrants et sortants de Mauges Communauté en 2019 (INSEE – Iter)

Une petite majorité des déplacements domicile-travail (54%) concerne les flux vers ou depuis un territoire voisin. Ces mobilités pendulaires liées à l'emploi, représentent près d'un tiers des motifs de l'ensemble des déplacements sur le territoire, et elles déterminent le niveau d'intégration des Mauges dans son ensemble régional :

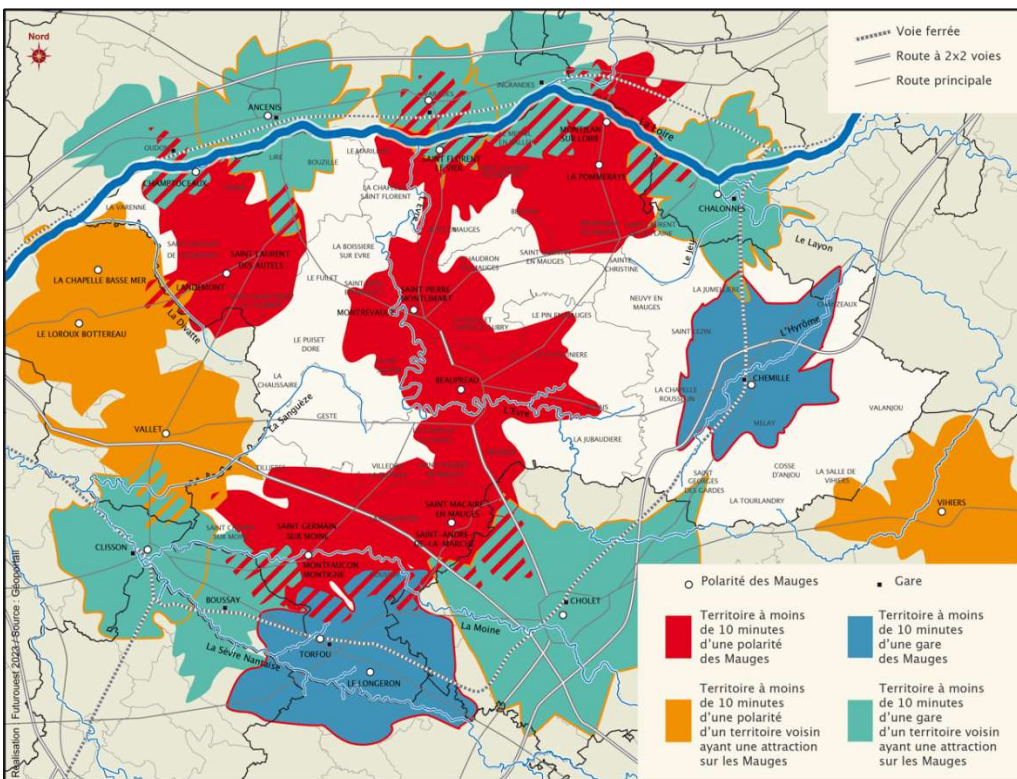
- De forts échanges avec le Choletais pour les communes du Sud (plus équilibré pour Sèvremoine, et davantage vers le Choletais pour Beaupréau-en-Mauges et Chemillé-en-Anjou)
- Une destination angevine surtout pour Chemillé-en-Anjou et Mauges-sur-Loire
- Une double orientation d'Orée-d'Anjou vers Ancenis et Nantes
- Un flux vers Nantes et Cholet pour Sèvremoine

Les flux d'actifs à l'intérieur du territoire des Mauges sont également importants (21 500 déplacements pendulaires en 2019). Chemillé-en-Anjou enregistre une part importante d'actifs restant travailler sur Chemillé-en-Anjou. Des navettes d'actifs ont également lieu entre chaque commune des Mauges proches.



CARTE 17
Navetteurs domicile travail en 2019
Source : Insee 2023

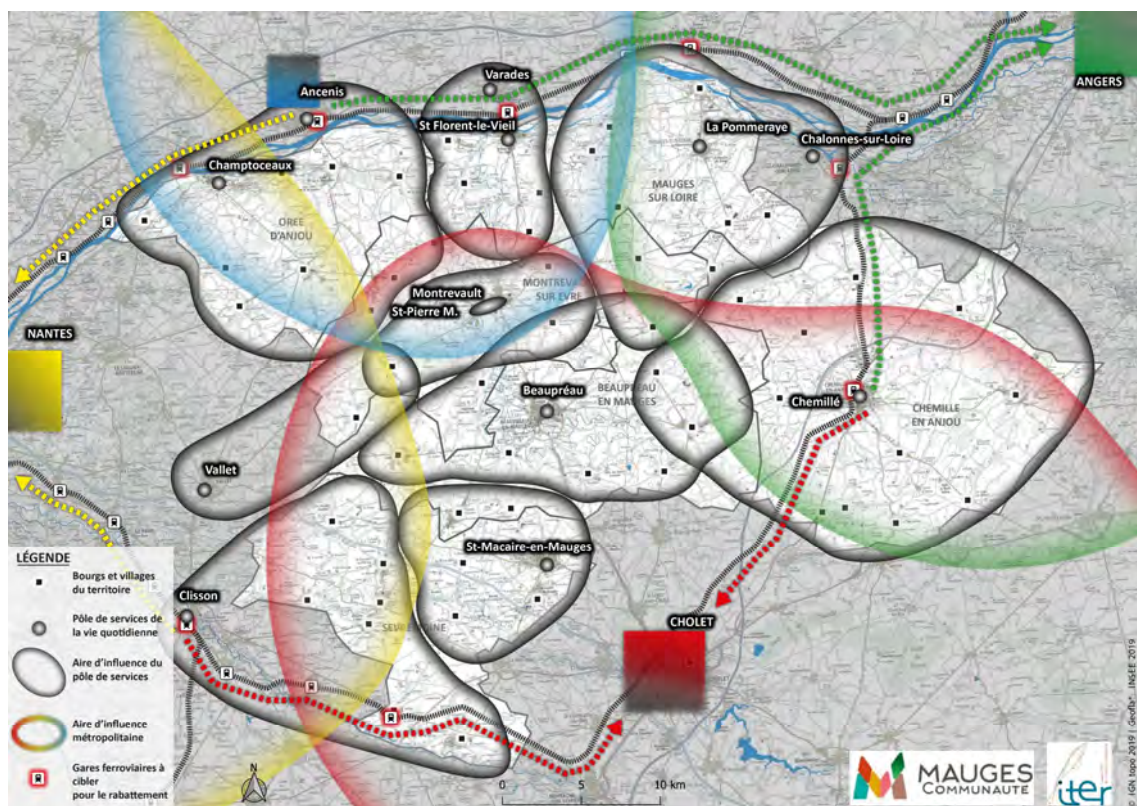
4.4 Des aires d'influences de l'armature territoriale déterminées par les déplacements



CARTE 18
Temps de trajet depuis les polarités des Mauges et les polarités proches du territoire (isochrone de Géoportail – 2023)

Le rayonnement des polarités du territoire et de celles proches des Mauges, défini à partir des temps de mobilités en voiture (10 minutes), reflète une armature territoriale spécifique. Les axes ferrés au Nord et au Sud des Mauges produisent une influence directe sur le territoire avec des polarités associées aux différentes gares. Chemillé, dotée d'une gare, concentre son développement sur une partie de la commune de Chemillé-en-Anjou qui est aussi sous l'attraction de Chalonnes, Cholet et Vihiers. Un axe Nord-Sud, constitué du rayonnement de plusieurs polarités, traverse les Mauges depuis la Loire, au niveau de Saint-Florent-le-Vieil, jusqu'à la Sèvre Nantaise et Cholet. Et cette géographie met en évidence les secteurs plus éloignés des polarités comme en dehors de ces aires de rayonnement de proximité.

A partir d'une analyse approfondie de l'ensemble des déplacements, les flux de mobilité montrent un territoire vécu multipolarisé par Cholet, Angers, Nantes et Ancenis, à l'échelle métropolitaine et multipolaire à l'échelle locale avec des pôles de bassins de vie de territoires voisins influençant les pratiques des habitants du territoire (Vallet, Varades, Chalonnes, Clisson et Ancenis). Dans cette configuration, les aires d'influence des pôles principaux des Mauges ont un rayonnement mesuré et non exclusif du fait de cette intégration au tissu régional multipolaire.



CARTE 19
Aires d'influence au sein des Mauges en 2019 (Iter)

5. Une agglomération à la campagne à configurer

5.1 Un maillage de proximité à la base d'un modèle de « ville éclatée »

La dynamique des emplois liés aux activités pour les besoins de la population s'organise à partir d'un éventail d'offres caractérisé par des gammes d'équipements et services. Situé aux contacts de pôles urbains bien pourvus sur les gammes supérieure et intermédiaire (Nantes, Angers, Cholet, Ancenis, Clisson...), le territoire des Mauges se distingue par son offre de proximité.

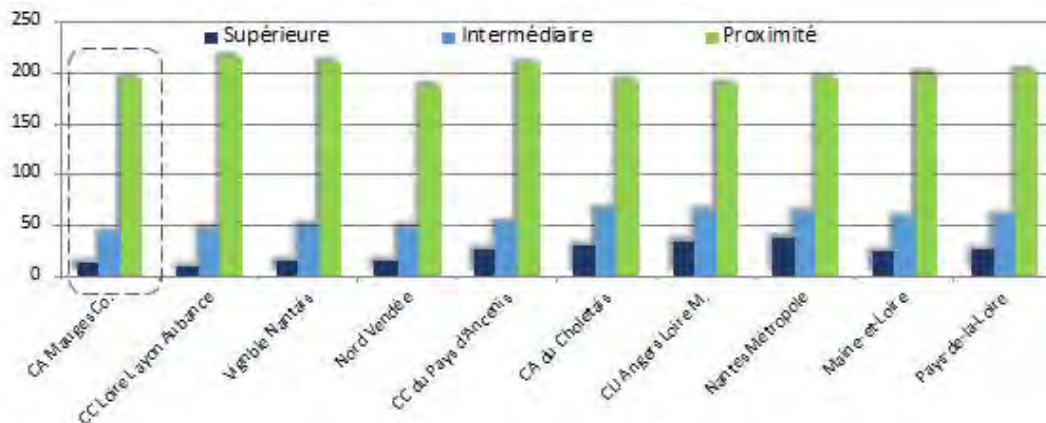
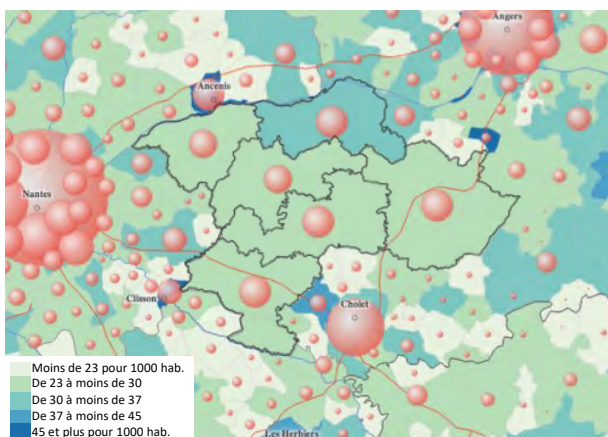


FIGURE 18

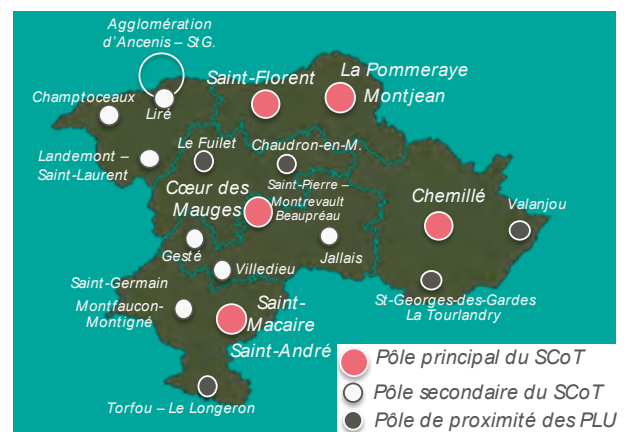
Densité d'équipements et services par gammes pour 10 000 habitants en 2021 (INSEE – BPE)

Le maillage des pôles institués dans le SCoT puis les PLU permet d'apporter la finesse nécessaire à cette armature locale qui doit rentrer en résonance avec l'organisation régionale. La mutation institutionnelle opérée apporte la possibilité d'organiser une offre d'activités et de services pour les habitants des Mauges imprégnée des références associées aux agglomérations (formation, santé, culture...).



CARTE 21

Tous les services et équipements en 2021, nombre et taux pour 1000 habitants (INSEE)



CARTE 20

Armature territoriale des Mauges (SCoT – PLU)

5.2 Une coordination territoriale pour des solutions locales de santé

Marqué à la fois par un éloignement des soins spécialisés et de premiers secours présents dans les pôles urbains avoisinants (Nantes, Angers, Cholet, Ancenis...), et un déficit de professionnels de santé et de personnels pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées, le territoire innove et s'adapte avec l'investissement des collectivités sur :

- les équipements de santé de proximité,
- l'accompagnement au regroupement de professionnels,
- le déploiement des outils de télémédecine lié à la couverture numérique,
- l'appui sur les deux hôpitaux de proximité (Beaupréau et Chemillé)

L'actualisation du Contrat Local de Santé à l'échelle de Mauges Communauté permet de coordonner l'ensemble des dispositifs liés au handicap, à la santé mentale, à l'accompagnement des seniors, à l'amélioration de la qualité de vie... dans une logique de mieux consolider l'approche intersectorielle (sport-santé-alimentation-habitat).

Le déploiement de projets de maintien à domicile, coordonnés avec les différents intervenants (santé, aide à la mobilité, livraison de repas, animation...) vise également à limiter l'isolement des personnes âgées.

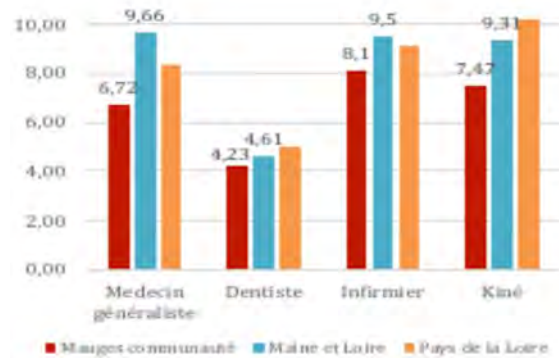


FIGURE 19

Densité de professionnels de santé pour 10000 habitants (2021-INSEE)



PHOTOGRAPHIE 14

Résidence seniors du Grain d'Or Beaupréau-en-Mauges (Maine-et-Loire Habitat, séminaire diagnostic



CARTE 22

Organisation territoriale pour une meilleure collaboration entre les professionnels de santé pour les premiers recours (diagnostic du CLS – 2022)

A retenir :

- Une industrie manufacturière historique toujours dense et diversifiée, ayant fait preuve de résilience, engagée dans la démarche nationale Territoires d'Industrie, et réorganisée à proximité des axes routiers structurants
- Un territoire industriel qui a su développer également une économie présentielle : une part croissante des emplois de services et des emplois de plus en plus qualifiés. Le tout générant un quasi plein emploi, mais une difficulté à attirer des fonctions de cadres et professions dites supérieures.
- Une représentation toujours forte des ouvriers, avec un niveau moyen de revenus modestes, sauf dans les secteurs combinant le contact de pôles urbains et d'aménités naturelles (bords de Loire, colline des Gardes...) ayant un revenu un peu plus élevé que la moyenne, et au global une précarité limitée.
- Un territoire de flux : le nombre d'actifs travaillant sur les pôles voisins de plus en plus importants et des zones activités ont été déplacées aux échangeurs des axes routiers structurants (RN249, A87...).
- Un territoire inscrit dans un système urbain étendu marqué par l'attrait des pôles métropolitains et d'agglomérations proches (Nantes, Angers, Cholet, Ancenis, Chalonnes, Vallet, Clisson...) pour les services et équipements intermédiaires et supérieurs (santé, formations, emploi, commerces spécialisés, services...).
- Un maillage d'équipements de proximité de qualité, réparti de manière homogène sur le territoire, avec une intensité plus marquée à Mauges-sur-Loire du fait de sa double polarité
- Un territoire moins doté sur certains domaines de services (santé-médical, enseignement, services aux particuliers, sports et loisirs) avec des secteurs qualifiés de « déficitaires » au titre de leur accessibilité



3. Comment donner envie aujourd'hui et demain de vivre dans les Mauges ?

6. Une agglomération à la campagne attractive ?



PHOTOGRAPHIE 15

Front de Loire, vitrine des Mauges

Point de vue prisé par les touristes, la façade ligérienne constitue une vitrine de qualité au profit de l'attractivité du territoire des Mauges. Cette composante constitutive d'une destination touristique à part entière, symbolisée par la fréquentation de la Loire à vélo, bénéficie de sites emblématiques en particulier ceux des du verrou de la Loire à Champtoceaux et des promontoires tel que le Mont Glonne.

Adossé à la Loire, le plateau bocager constitue la dominante paysagère du territoire. Cette dimension rurale des Mauges s'imprègne d'un ensemble d'éléments identitaires du territoire portant sur l'arbre, l'agriculture, la nature et les cours d'eau...



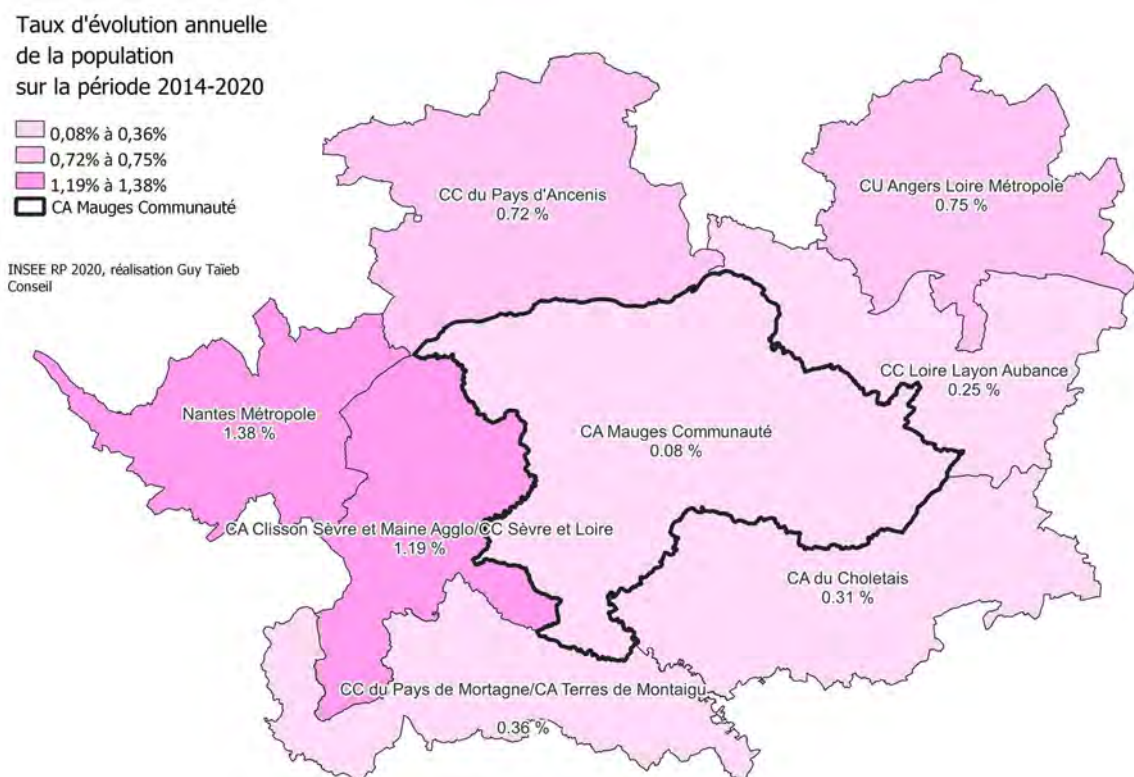
PHOTOGRAPHIE 16

Bocage comme paysage identitaire des Mauges

La combinaison de ces motifs paysagers dessine une agglomération atypique, dans laquelle le déploiement des modes de vie est interrogé au regard des dynamiques démographiques à l'œuvre.

7. Une attractivité de la population nécessaire

7.1 Une dynamique démographique en retrait au regard des métropoles nantaise et angevine, avec une réduction de la population dans un croissant Nord Est du territoire.



CARTE 23

Taux d'évolution annuel de la population 2013-2019 - EPCI (Insee)

Avec 120 454 habitants en 2020³, Mauges Communauté a enregistré un affaiblissement de sa dynamique démographique entre 2008-2013 et 2013-2020, phénomène plus marqué que dans le département et la région, qui concerne toutes les composantes communales du territoire. Trois communes gardent néanmoins une croissance relativement significative entre 2013 et 2020 :

- Beaupréau-en-Mauges portée surtout par le pôle de Beaupréau, et un peu par Gesté à l'Ouest,
- Orée d'Anjou grâce aux communes déléguées situées à l'ouest en proximité du territoire Nantais,
- Sèvremoine.

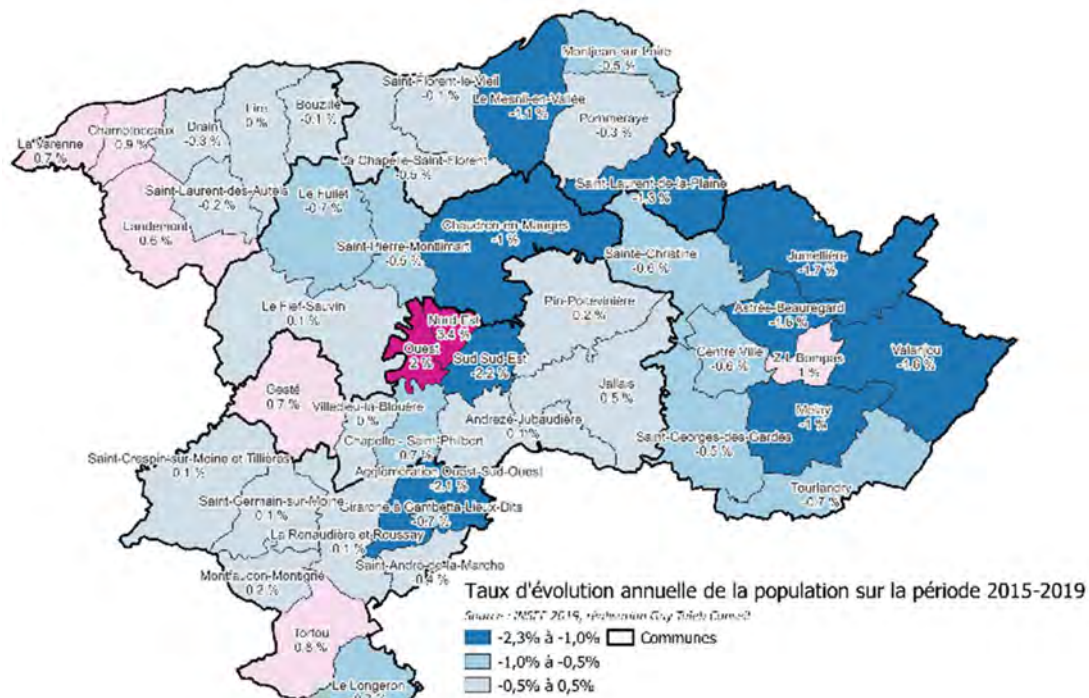
Population municipale Source : Insee	Nombre en 2020	Variation par an		Taux d'évolution en % par an	
		2008-2013	2013-2020	2008-2013	2013-2020
Beaupréau-en-Mauges	23 465	164	140	0,75%	0,61%
Orée d'Anjou	16 468	228	63	1,49%	0,39%
Sèvremoine	25 519	301	78	1,25%	0,31%
Chemillé-en-Anjou	21 187	157	-17	0,75%	-0,08%
Mauges-sur-Loire	18 083	168	-24	0,95%	-0,13%
Montrevault-sur-Èvre	15 732	168	-47	1,08%	-0,30%
CA Mauges Communauté	120 454	1186	194	1,03%	0,16%
Maine-et-Loire	820 713	5077	2954	0,65%	0,37%
Pays de la Loire	3 832 120	30136	24467	0,84%	0,66%
France métropolitaine	65 269 154	312600	224470	0,50%	0,35%

FIGURE 20

Population en 2020 et évolutions annuelles (Insee)

³ Les données INSEE 2020 sont délivrées uniquement pour la population municipale, année marquée par une situation plus favorable que 2019
MAUGES COMMUNAUTE - SCOT DES MAUGES DIAGNOSTIC TRANSVERSAL - OCTOBRE 2023

Si la population apparaît en diminution dans les trois autres communes, la dynamique propre au pôle de Chemillé au sein de Chemillé-en-Anjou témoigne de l'attractivité du pôle.



CARTE 24
Taux d'évolution annuel de la population 2015-2019 - IRIS (Insee)

7.2 Une croissance démographique portée par un solde naturel ralenti, alors que les départs de population deviennent plus nombreux que les arrivées

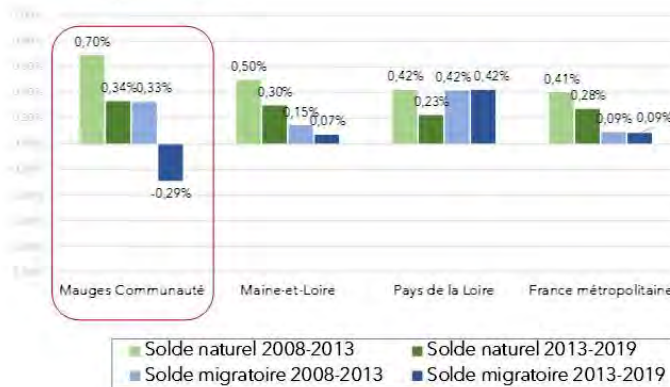


FIGURE 22
Taux d'évolution annuel de la population dus aux soldes naturel et migratoire (Insee)

CA Mauges communauté- Nombre moyen par an	2009-2013	2014-2020
Naissances	1747	1359
Décès	1004	1075

FIGURE 21
Nombre annuel de naissances et de décès (Insee)

Sur la période 2013-2019, le solde migratoire des Mauges devient négatif et le solde naturel diminue par rapport à 2008-2013 du fait d'une baisse notable des naissances. Pour autant, l'attractivité des jeunes familles (25-34 ans) est maintenue, le solde migratoire négatif se ressent principalement avec :

- Le creusement du déficit pour les jeunes de 15-24 ans (études, formation, recherche d'un premier emploi, voire d'un logement adapté) ;
- L'apparition d'un déficit pour les ménages de 35-39 ans (et leurs enfants de 10-14 ans), ainsi que pour les personnes âgées (65-79 ans).

L'érosion de moitié du solde naturel, en raison de la réduction du nombre des naissances, accélère le vieillissement de la population.

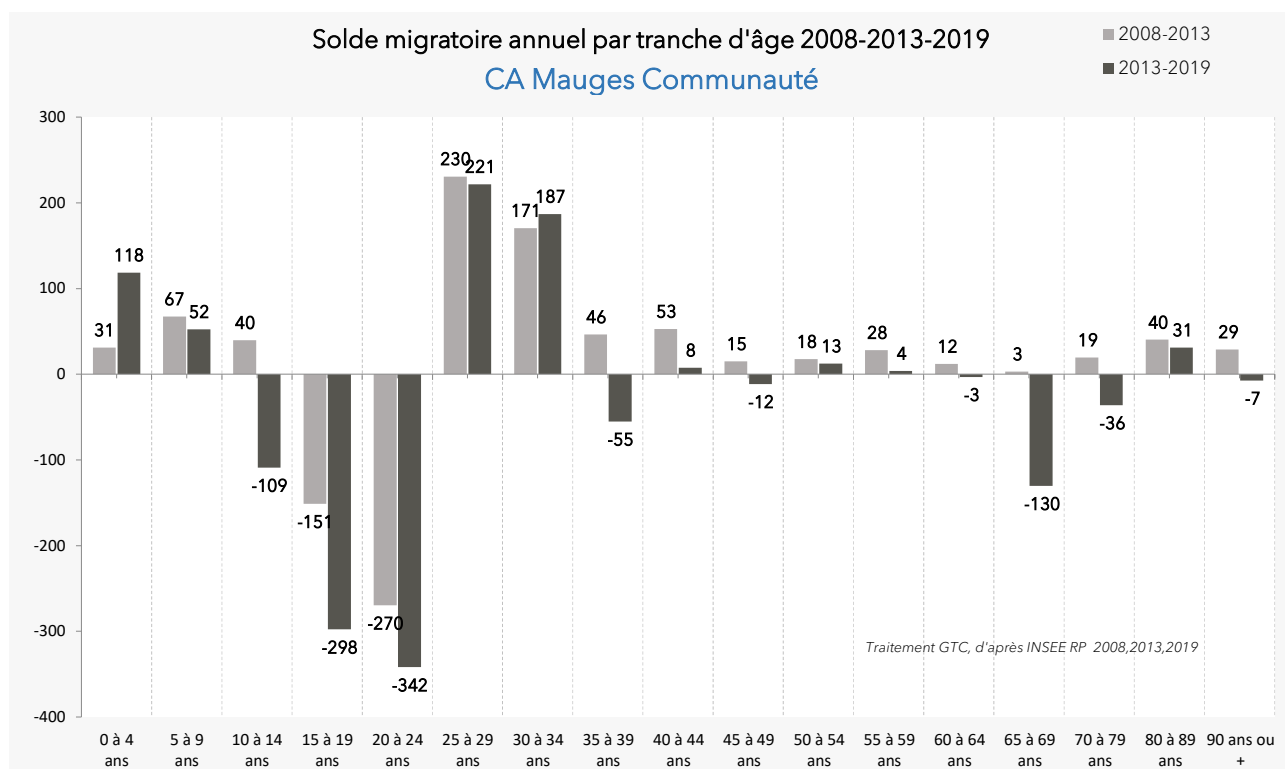


FIGURE 23
Solde migratoire annuel par tranche d'âge – CA Mauges Communauté (Insee)

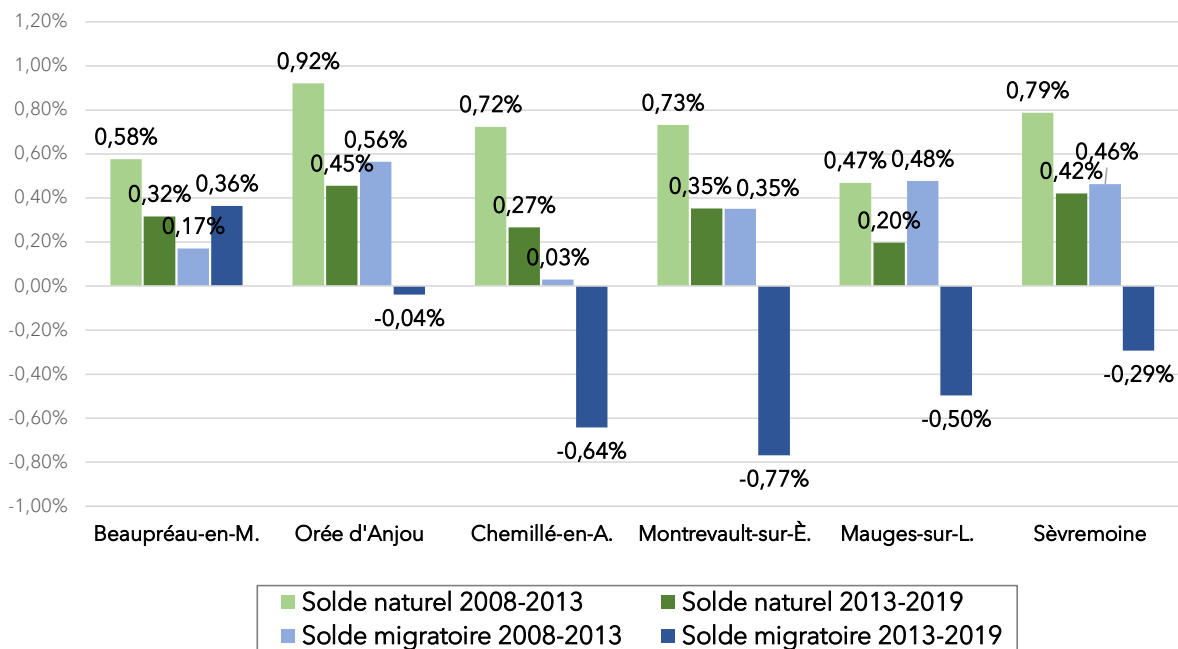


FIGURE 24
Taux d'évolution annuel de la population dus aux soldes naturel et migratoire (Insee)

7.3 Migrations résidentielles : un territoire attractif sur une année (2018-2019)

Les dynamiques démographiques à l'échelle des Mauges font état d'une forte stabilité de la population (93% dans le même logement en 2019 que l'année précédente). Le volume des entrées de nouveaux habitants venant de l'extérieur du SCoT est légèrement supérieur à celui des sorties (solde migratoire positif), et les migrations résidentielles les plus importantes se réalisent dans le territoire du SCoT.

Même commune	Changement de commune (interne à Mauges Communauté)	Entrées	Sorties	Solde Entrées - Sorties
112 430	1 394	4 278	4 084	194

TABEAU 1
Ventilation des habitants selon leur lieu de résidence 1 an auparavant (Insee, 2019)

Au sein des communes du territoire, le ralentissement démographique est marqué par une perte d'attractivité résidentielle, à l'exception de Beaupréau-en-M. qui conserve un solde migratoire positif sur la période récente.

Les flux migratoires avec les territoires alentours s'effectuent notamment par des échanges nombreux et équilibrés avec le Choletais et la métropole nantaise, mais une attractivité plus marquée vers l'agglomération d'Angers et du Pays d'Ancenis.

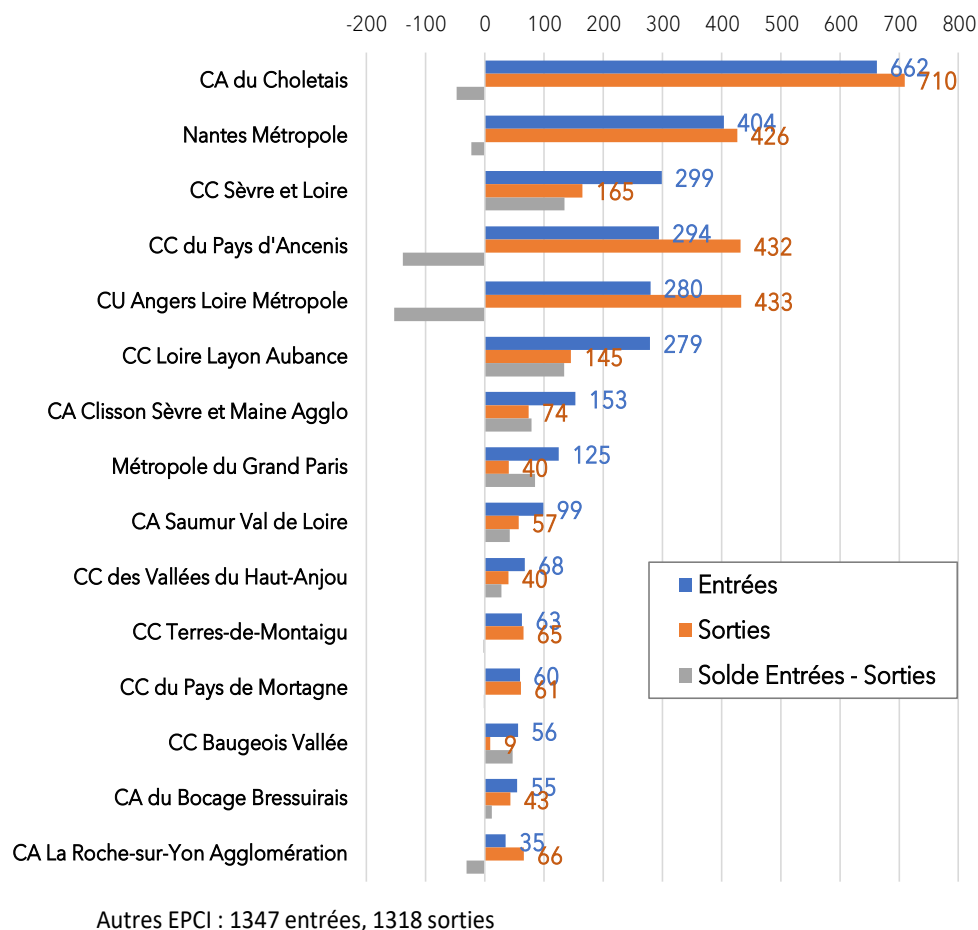
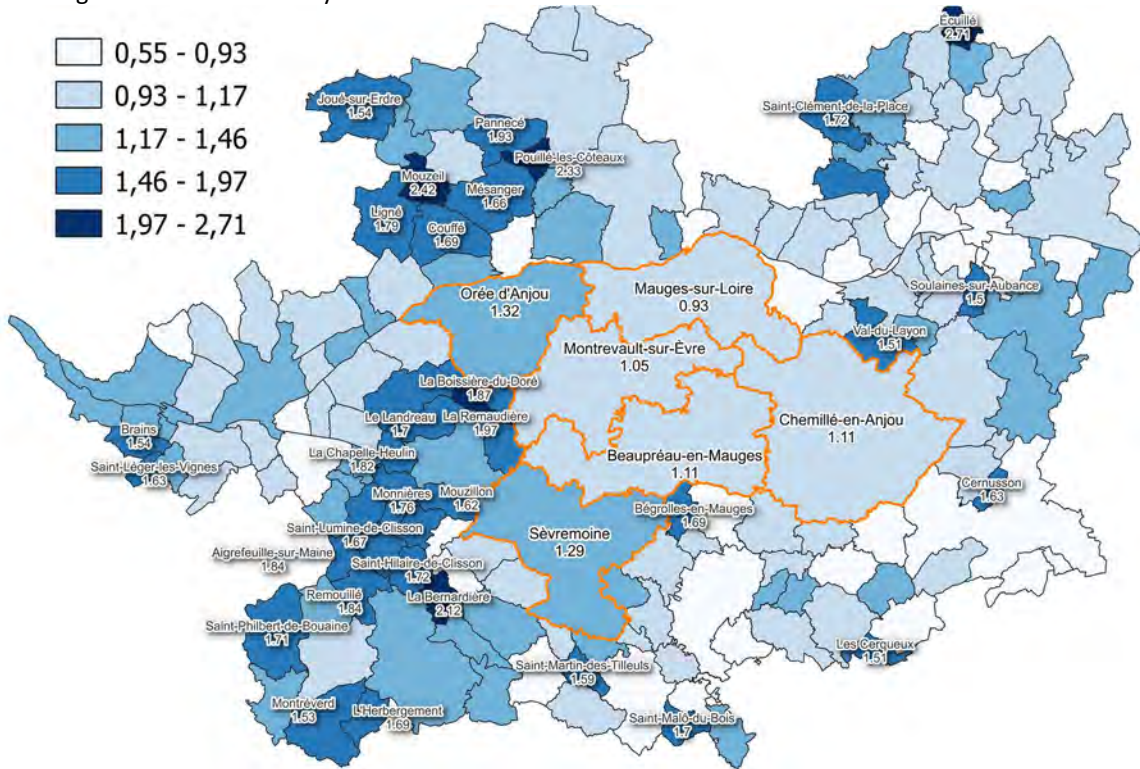


FIGURE 25
Migrations résidentielles des habitants de Mauges Communauté en 2019 (lieu de résidence 1 an auparavant), en nombre d'habitants (Insee)

7.4 Un vieillissement engagé

Mauges Communauté se distingue par un taux de jeunes familles (adultes de 30-44 ans + enfants de 0-14 ans) toujours élevé en 2019 et un taux de personnes âgées légèrement inférieur à la moyenne nationale.

En prise avec les territoires dynamiques proches, notamment liée à l'influence nantaise, une population plus jeune est présente à Orée d'Anjou et Sèvremoine que dans les autres communes, mais avec une intensité moins marquée que sur le Vignoble nantais et le Pays d'Ancenis.



CARTE 25

Indice de jeunesse en 2019 (moins de 20 ans / 60 ans et plus) – Par commune (Insee)

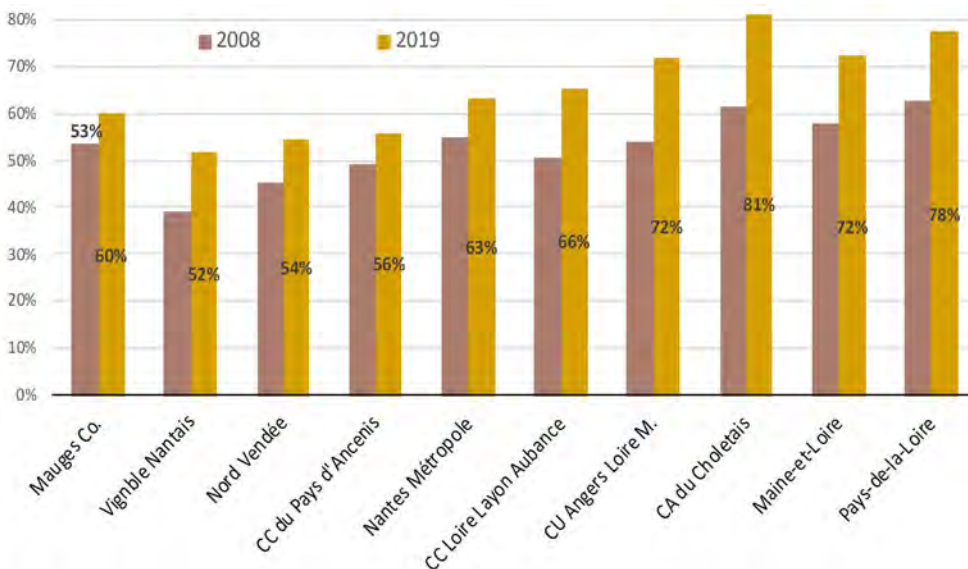


FIGURE 26

Indice de vieillissement : nombre de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans (Insee - pop. ménages)

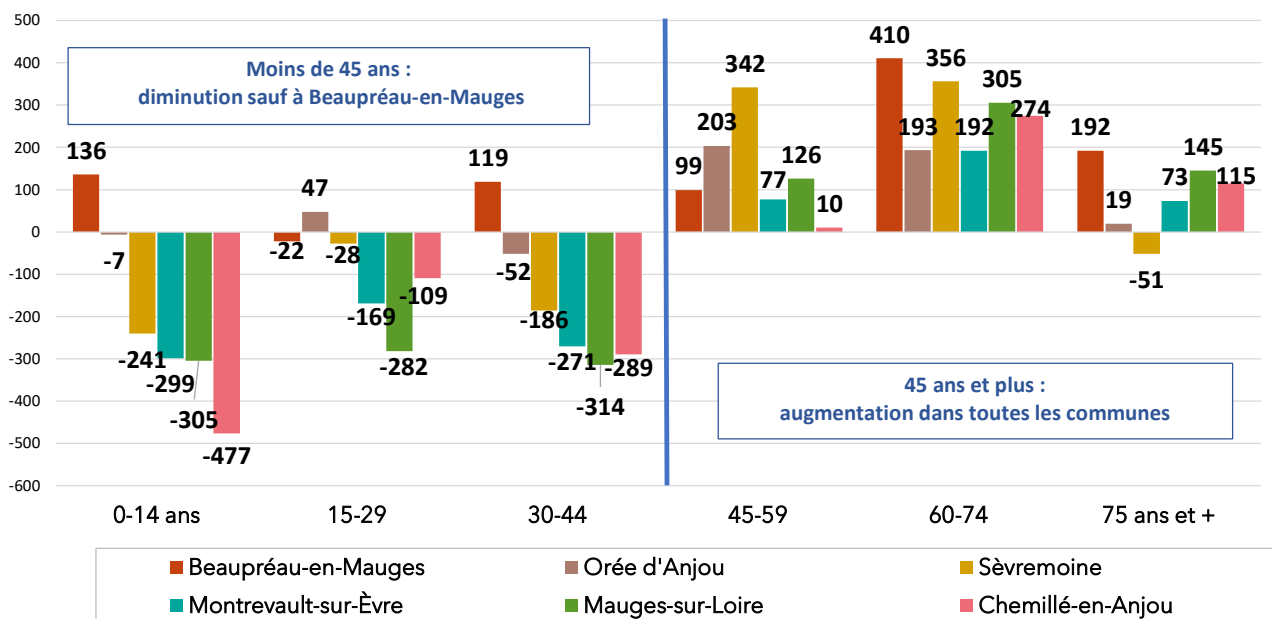


FIGURE 27

Variation du nombre d’habitants par tranche d’âge entre 2013 et 2019 Communes de Mauges Communauté (Insee)

Dans une tendance générale au vieillissement de la population, une augmentation rapide des 60-74 ans, et dans une moindre mesure des 75 ans et plus, est accompagnée également par une hausse des actifs s’approchant de l’âge de la retraite (45-59 ans). Toutes les communes sont concernées par ce phénomène. L’augmentation sensible de décès observée jusqu’à 2020 est venue se confronter à la baisse du nombre de naissances engagée depuis une décennie. A terme, cette tendance, si elle se confirmait, pourrait générer un solde naturel négatif, phénomène d’autant plus probable avec l’arrivée des générations du baby-boom (qui sont nombreuses) aux tranches d’âge les plus élevées et une moindre attractivité de jeunes ménages.

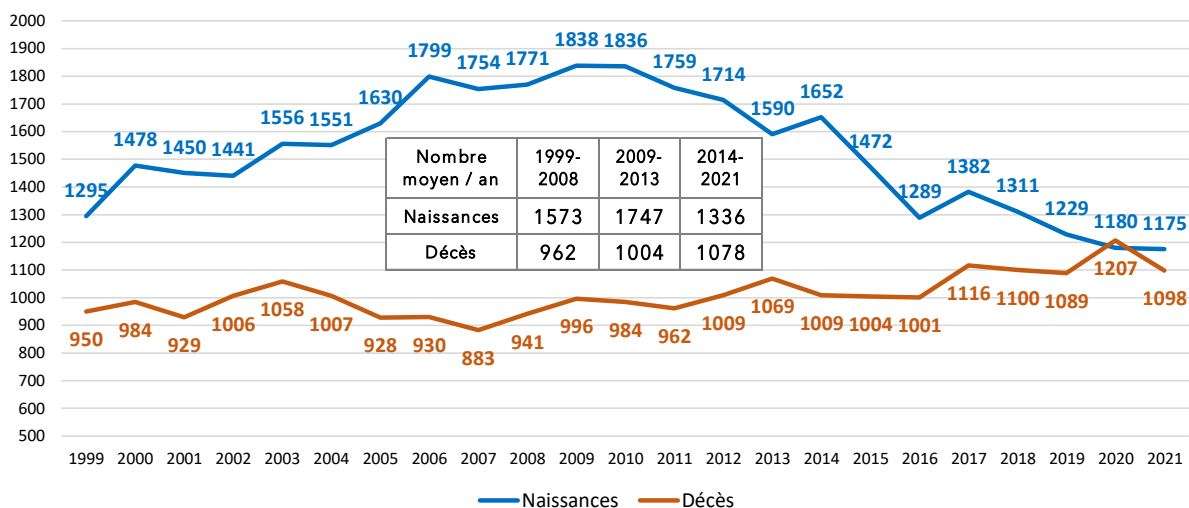
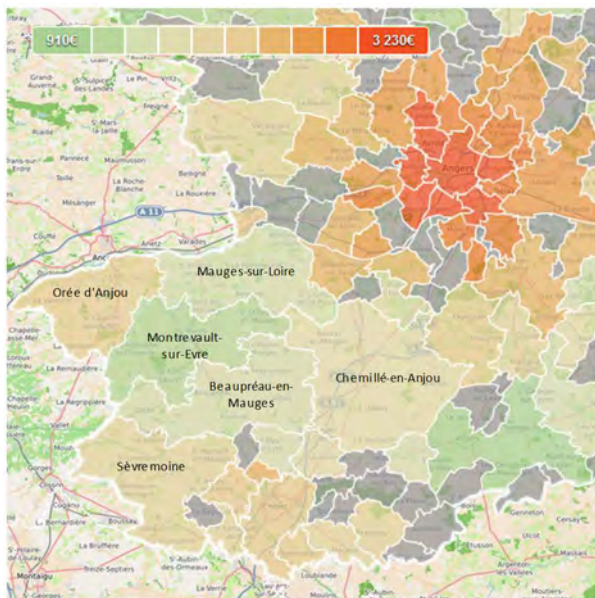


FIGURE 28

Évolution du nombre de naissances et du nombre de décès - Mauges Communauté

8. Un parcours résidentiel contraint par le coût d'accès au logement

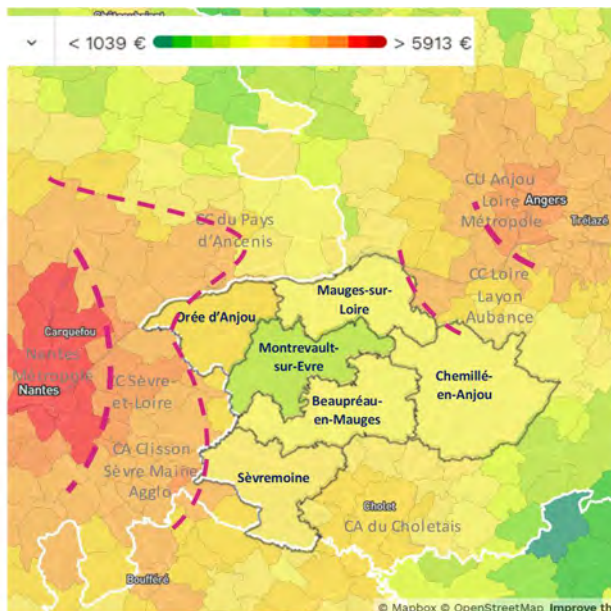
8.1 Une accentuation des coûts d'accès au foncier et à l'immobilier



CARTE 27

Prix m² médian des maisons (dans l'ancien) des 12 derniers mois, à juin 2023

Source : immobilier.notaires.fr



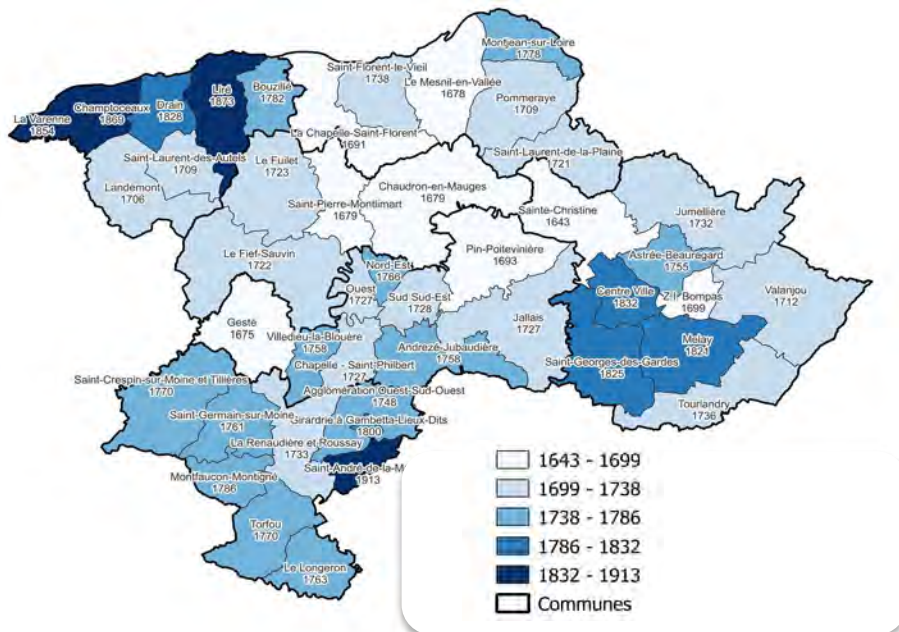
CARTE 26

Prix de l'immobilier au 1er janvier 2023 (prix exprimés en net vendeur)

Source : MeilleursAgents

Le prix de l'immobilier est corrélé à la distance des centres urbains des métropoles nantaise et angevine, en prenant appui sur le réseau ferré (effet remarqué jusqu'à Ancenis, Chalonnes, Clisson-Montaigu...). Cette géographie conditionne les choix résidentiels des ménages selon leur niveau de ressources.

Cette géographie se vérifie en particulier sur les bords de Loire d'Orée-d'Anjou avec une corrélation entre des prix moyens des maisons et les revenus médians disponibles les plus hauts. A noter, l'effet du Choletais sur la distribution des revenus sur les secteurs du Chemillois, et de Sèvremoine, qui proposent un cadre paysager associé une desserte de qualité (A87- colline des Gardes, RN249-voie ferrée et Sèvre nantaise).



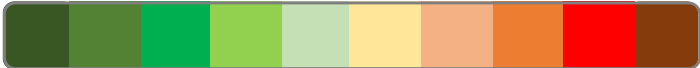
CARTE 28

Revenu médian disponible des ménages par unité de consommation en 2019 IRIS (Insee, DGFip Filosofi)

Le prix du marché immobilier est défini par la distance aux centres urbains des métropoles nantaise et angevine, en prenant appui sur le réseau ferré (effet remarqué jusqu'à Ancenis, Chalonnes, Clisson-Montaigu...). Cette géographie conditionne les choix résidentiels des ménages selon leur niveau de ressources.

MAISONS		Prix m ² médian
Orée d'Anjou		1860
Sèvremoine		1780
Chemillé en Anjou		1670
Beaupréau en Mauges		1650
Mauges sur Loire		1630
Montrevault sur Evre		1430
<i>Maine et Loire</i>		1900
<i>Pays de la Loire</i>		2090

Nantes	4440
Vertou	3640
Carquefou	3450
Angers	3230
Clisson	3160
Vallet	2580
Ancenis-Saint-Géréon	2560
Montaigu-Vendée	2300
Chalonnes-sur-Loire	2160
Cholet	2010
Val du Layon	1660

Terrain < 30€  > 150€

Montrevault -sur-È. Mauges -sur-L. Beaupréau-en-M. Chemillé-en-A. Orée-d'A. Sèvremoine

TABEAU 2

Prix de l'immobilier au m² – Avril à Décembre 2022

Source : immobilier.statistiques.notaires.fr

8.2 Un marché immobilier inégalement accessible aux ménages locaux

Les écarts de revenus disponibles par unité de consommation s'avèrent plus ramassés sur le territoire des Mauges, comme sur le Nord Vendée, par rapport aux autres territoires en particulier les métropoles nantaise et angevine aux écarts les plus prononcés entre 1^{er} et 9^e déciles. Pour autant, Les Mauges affichent un revenu médian plus faible que les territoires alentours, signe d'une capacité financière moindre pour les ménages dans leur accès au marché de l'immobilier régional.

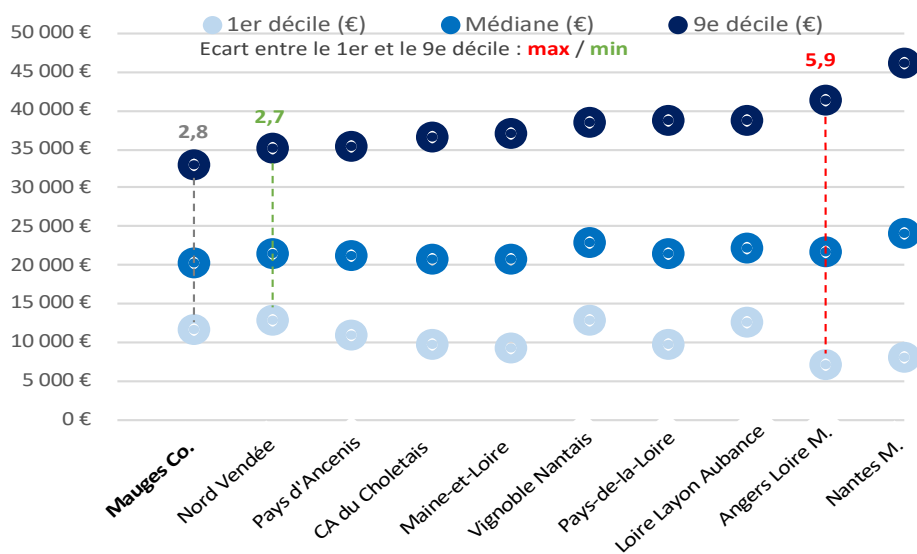


FIGURE 29

Distribution des revenus déclarés par unité de consommation

Source : Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2019

Le marché immobilier des Mauges est plus abordable que dans les agglomérations nantaise et angevine, avec néanmoins des prix en augmentation qui reflètent le niveau d'attractivité des communes. Si les prix des maisons dans la fourchette basse de Montrevault-sur-Evre sont accessibles à environ 80% des ménages de Mauges Communauté, ils ne sont qu'environ 25% des ménages à pouvoir se positionner à Orée d'Anjou et encore dans la fourchette basse du marché immobilier. L'impact des hauts revenus (niveau du 9^e décile) détermine le marché de l'immobilier, mais l'inverse (niveau de revenu et prix de l'immobilier faibles) ne garantit pas une attractivité résidentielle par défaut (exemple de Montrevault-sur-Èvre en diminution de population).

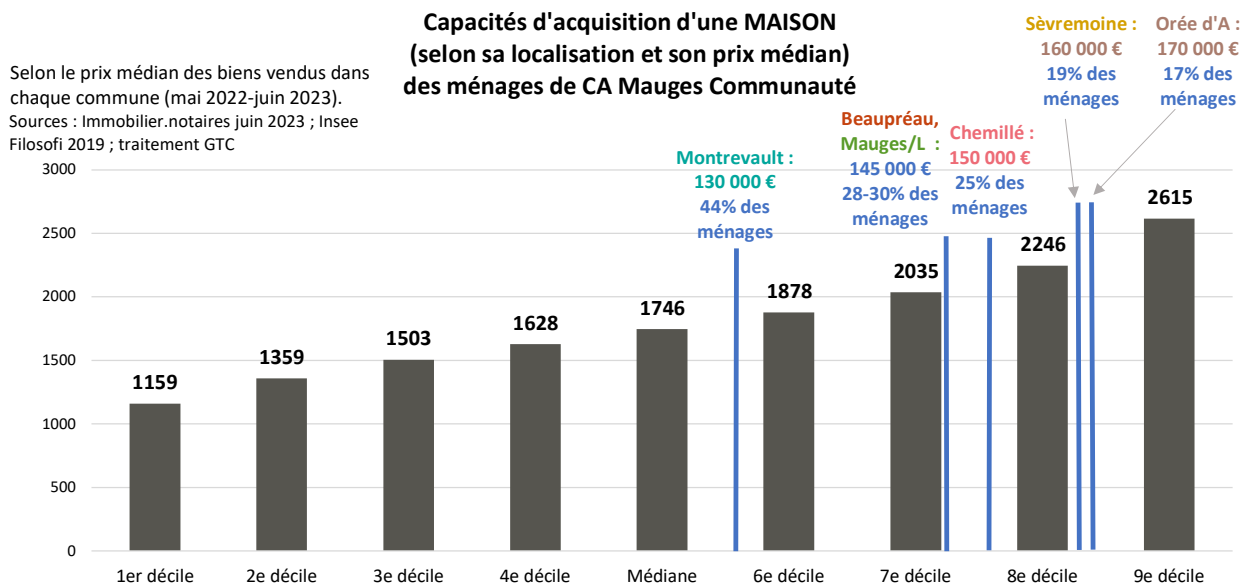


FIGURE 30

Capacités d'acquisition d'une MAISON (selon sa commune de localisation et son prix médian) des ménages de CA Mauges Communauté selon leurs revenus par décile

Source : Immobilier.notaires en juin 2023, DGFIP Filosofi 2019

Sur l'ensemble des Mauges, le prix médian net vendeur des maisons passe de 118 000 € en 2014 à 168 000 € en 2022. Cette élévation pose question au regard du niveau de revenu des ménages qui n'augmente pas au même rythme : entre 2016 et 2020, pendant que le prix d'une maison augmente de 4,0% en moyenne par an, le revenu médian disponible des ménages de Mauges Communauté s'accroît seulement de 1,9% en moyenne par an (dont les ménages de moins de 30 ans, potentiels prétendants à la primo-accession).

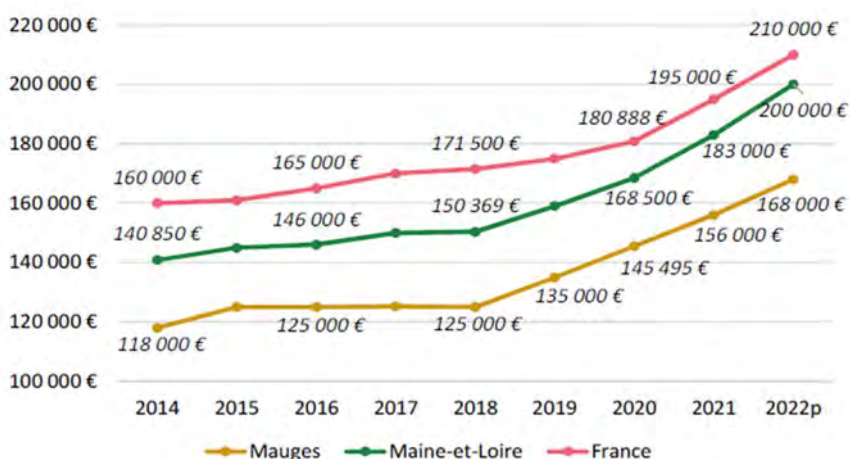


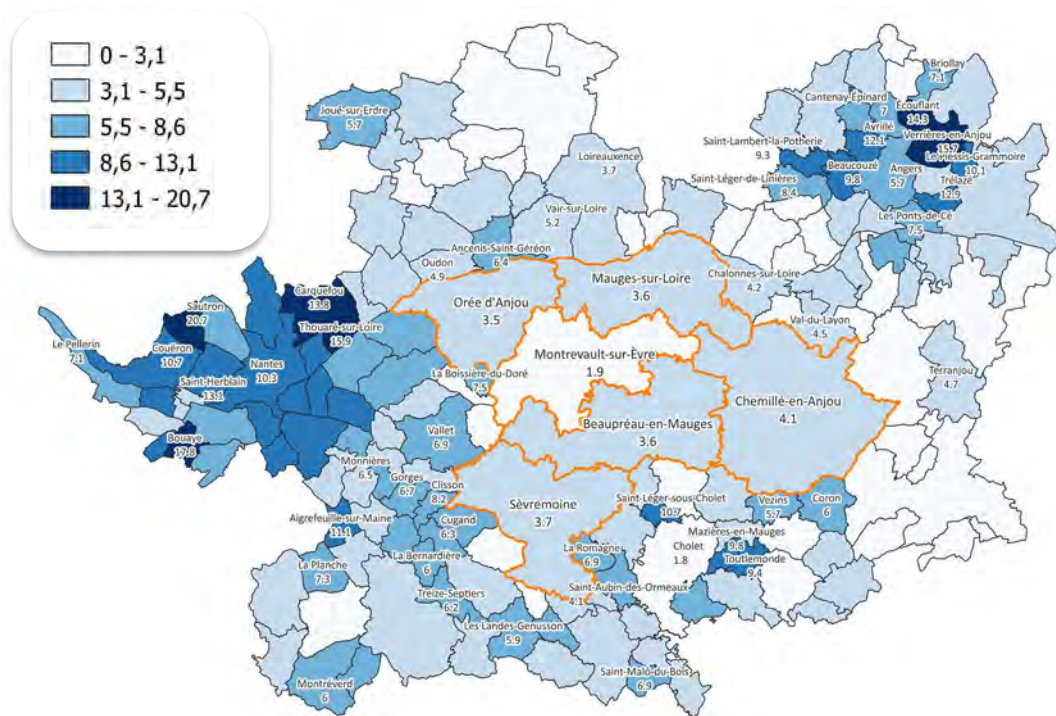
FIGURE 31

Évolution des prix médians de vente des maison (net vendeur en €)

Source : Cerema – DVF+ Avril 2023
- Extrait de Portrait de l'Habitat, de Mauges Communauté - ADIL, Septembre 2023

9. Un développement de l'habitat à lier aux modes de vie plus variés

9.1 Un rythme annuel de production de logements neufs affaibli pendant plusieurs années, puis une année 2022 exceptionnelle

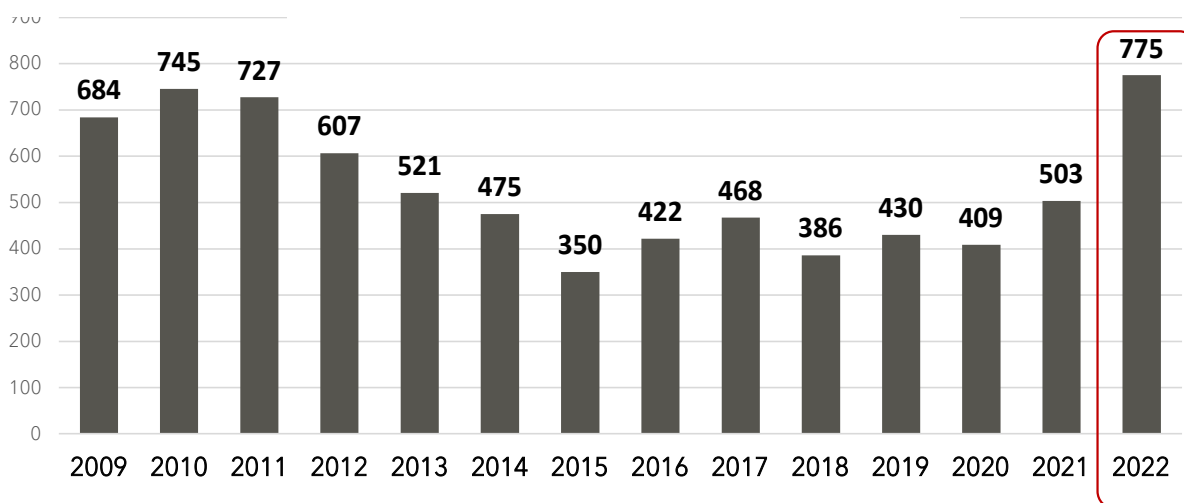


CARTE 29

Indice de construction 2013-2019 (=nombre de logements construits par an pour 1000 habitants)

Source : Sitadel, Insee

Entre les régions nantaise et angevine porteuses sur les dynamiques du plan de la construction de logements neufs, la production s'est affaiblie dans toutes les communes de Mauges Communauté, en particulier à Montrevault-sur-Èvre. L'année 2022 constitue une année de rattrapage dans l'ensemble des communes de Mauges Communauté, dont surtout à Orée d'Anjou.



(A partir des logements autorisés : décalage d'1 an pour les individuels et de 2 ans pour les collectifs (par convention, les logements individuels de 2009 sont comptabilisés livrés en 2010, les logements collectifs en 2011, etc.))

FIGURE 32

Evolution du nombre de logements construits – Mauges Communauté

Source : Sitadel

Au total, c'est près de 530 logements construits en moyenne par an ces 4 dernières années sur l'ensemble du territoire... mais loin du rythme de construction projeté dans le PLH 2019-2025 (+642/an) ou le SCoT 2010-2030 (+850/an).

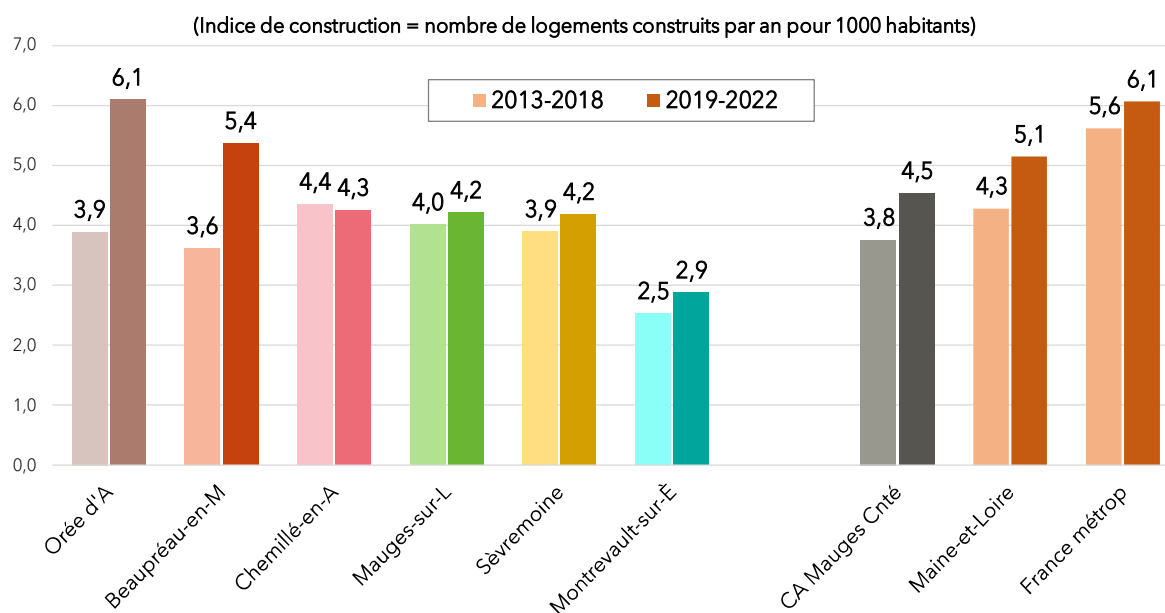


FIGURE 33
Indice de construction des périodes 2013-2018 et 2019-2022
Source : Sitadel, Insee

9.2 Une mutation des modes de vie...

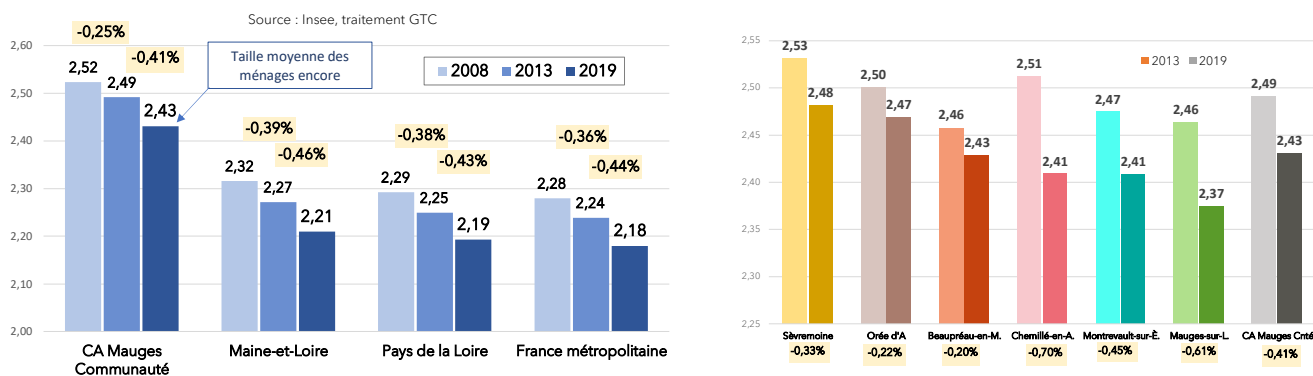


FIGURE 34
Taille moyenne des ménages en 2019 et taux d'évolution annuel 2013-2019 (Insee)

La taille moyenne des ménages encore élevée (notamment dans les communes en développement démographique), diminue à un rythme modéré, grâce à un poids des couples avec et sans enfant encore dominant. Le potentiel de décohabitation des Mauges est important. Par ailleurs, une réduction du nombre de couples avec enfant(s) est constatée, ainsi qu'une augmentation significative du nombre de personnes vivant seules et dans une moindre mesure de familles monoparentales.

Composition des ménages en 2019 Source : Insee	1 personne	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille mono-parentale	Autres sans famille
Mauges Communauté	28%	32%	34%	6%	1%
France métropolitaine	37%	26%	25%	10%	2%

TABLEAU 3

Composition des ménages en 2019 (Insee)

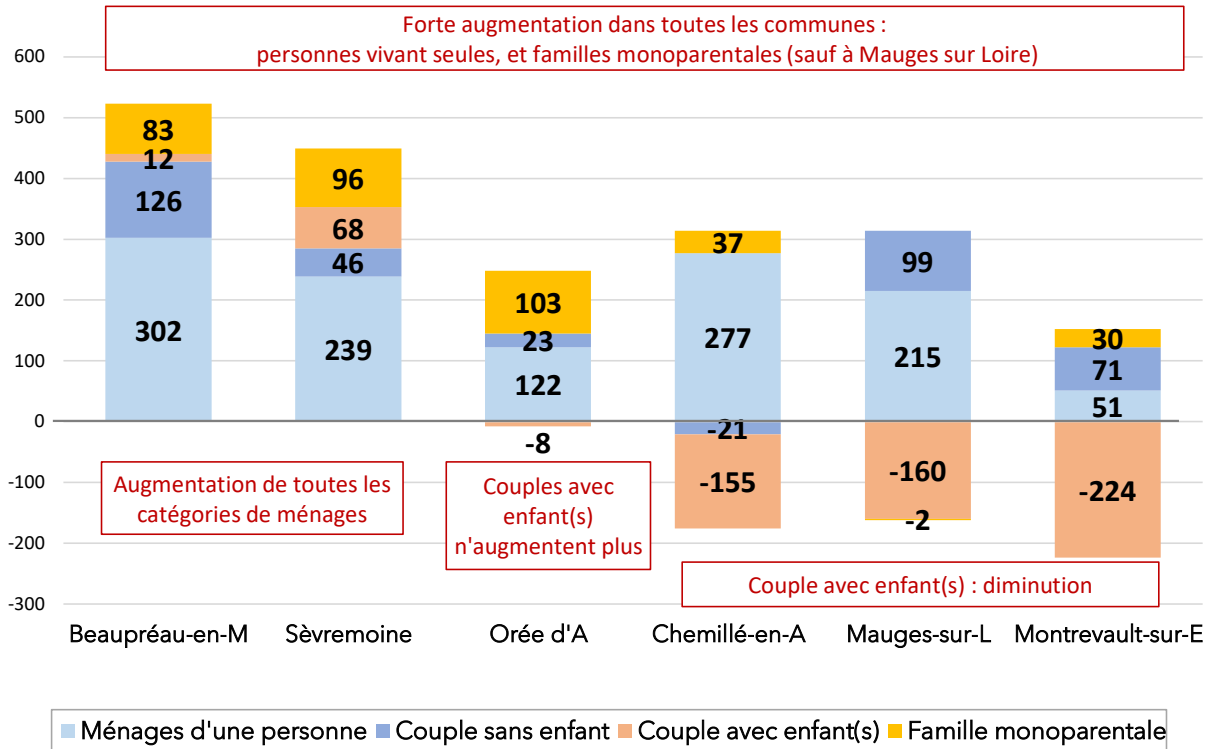


FIGURE 35

Évolution du nombre de ménages selon leur composition 2013-2019 – Mauges Communauté (Insee)

9.3 ...qui n'est pas accompagnée par une évolution significative de l'offre de logements

Le parc de résidences principales est toujours largement dominé par les logements de grande taille et le statut de propriétaires occupants. Les efforts réalisés dans l'offre nouvelle ne permettent pas d'élargir significativement l'offre locative (publique et privée), et de petite taille.

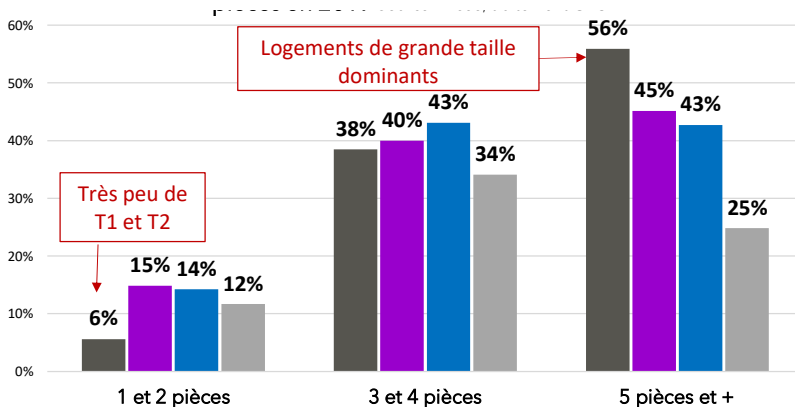


FIGURE 36

Résidences principales selon le nombre de pièces (insee) : Répartition en 2019

Cette situation est partagée par l'ensemble des territoires ruraux et périurbains proches, alors que les logements plus petits dans les métropoles angevine et nantaise sont davantage présents dans le parc résidentiel.

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces en 2019 (en %)

Source : Insee, traitement GTC

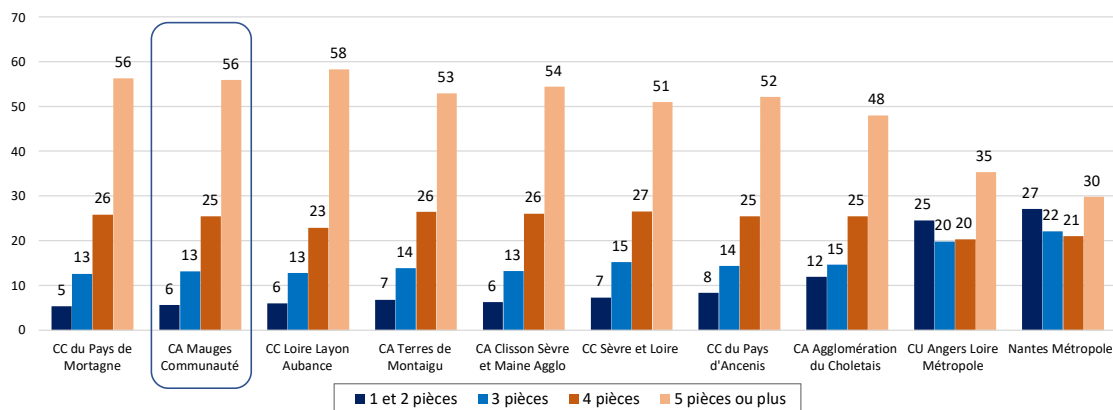


FIGURE 37

Taux de résidences principales selon le nombre de pièces en 2019 (Insee)

Mauges Communauté compte 4786 logements sociaux au 1er janvier 2022 (source : Répertoire du Parc Locatif Social), ce qui représente 10% des résidences principales. Malgré les efforts réalisés ces dernières années, avec 745 logements mis en services, le poids du parc locatif social reste modeste en 2022. Les taux varient de 6,8% à Orée d'Anjou à 13,0% à Chemillé-en-Anjou où le parc s'est le plus développé ces dernières années, avec 206 mises en services depuis 2013. La plupart des communes sont donc encore loin du taux de 20% inscrit dans la loi SRU qui pourrait s'appliquer au territoire.

Ce parc locatif social est essentiellement constitué de logements individuels (78% du parc), et de T3 (45%) - T4 (27%) ce qui correspond bien souvent à la demande des familles, mais limite l'offre de petites typologies. Toutefois, Chemillé-en-Anjou et Sèvremoine affichent une offre un peu plus variée que les autres communes avec un tiers de logements collectifs.

Parc locatif social au 1/1/2022 : répartition selon le nombre de pièces

Source : RPLS 2022, traitement GTC

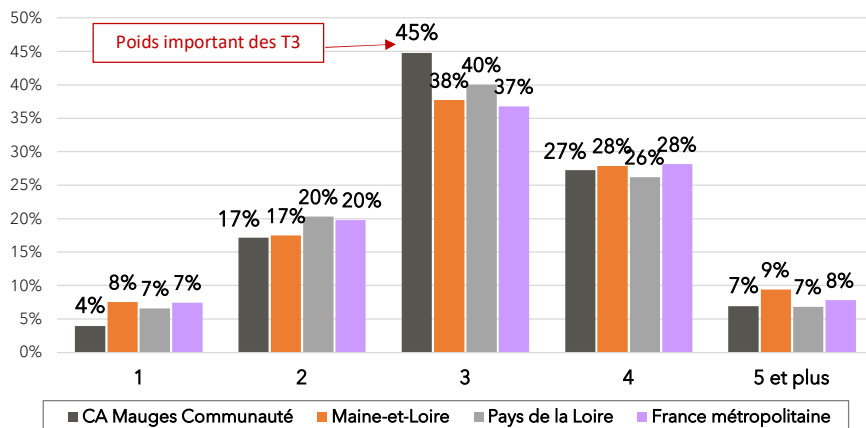


FIGURE 38

Parc locatif social au 1er janvier 2022 : Répartition selon le nombre de pièces (RPLS 2022)

Cette configuration du parc de logements génère des difficultés notamment pour les personnes seules, dont :

- les jeunes en début de parcours résidentiel,
- les seniors qui souhaitent quitter leur grand logement pour un plus petit près des services de proximité des centres-bourgs, ce qui libérerait des logements pour les familles.

Globalement, les demandeurs d'un logement dans le parc social s'orientent essentiellement vers le T2 et le T3 (86% des demandes). Le ratio global demandes/attributions de 3,5 montre que le niveau de tension se rapproche de celui observé sur l'ensemble du Maine-et-Loire (3,9), mais reste néanmoins encore en retrait par rapport à celui des Pays de la Loire (4,8) et de la moyenne nationale (5,2).

L'augmentation du nombre de demandeurs, observée depuis 2019, mais qui n'est pas confirmée en 2023, peut s'expliquer, selon certains bailleurs, par l'accroissement du nombre des séparations, le développement de l'emploi,

l'augmentation des coûts de l'immobilier et de la construction, ainsi que des taux d'intérêt d'emprunt qui freinent les projets des ménages en accession à la propriété et limitent les sorties du parc.

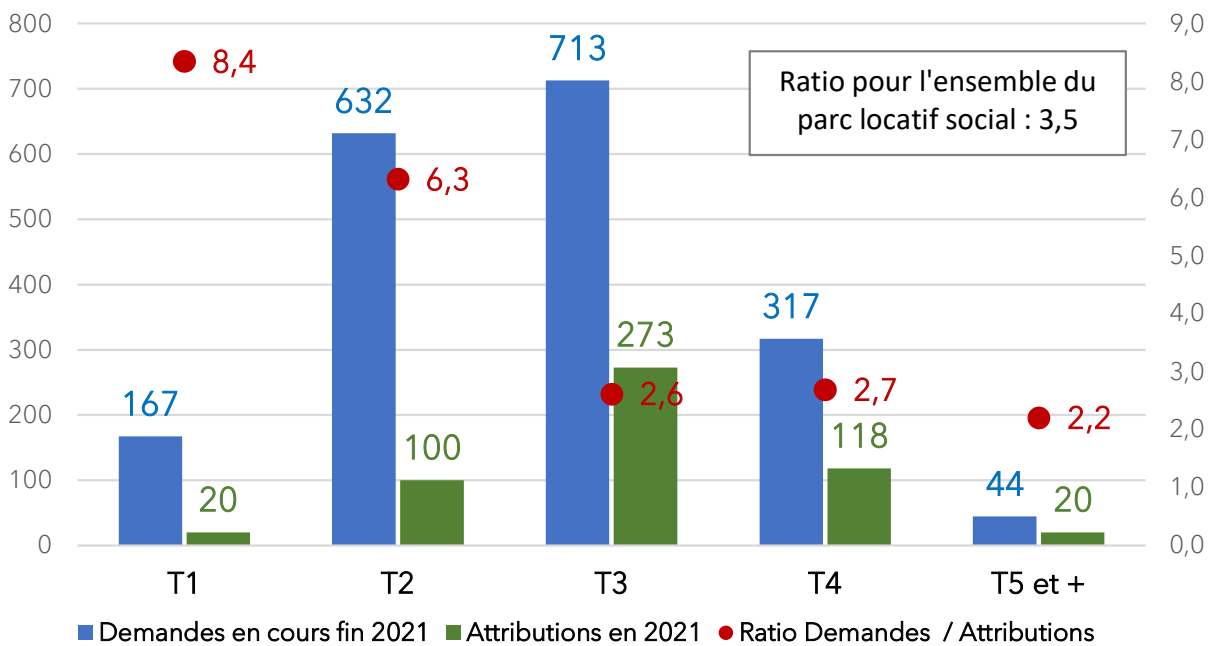
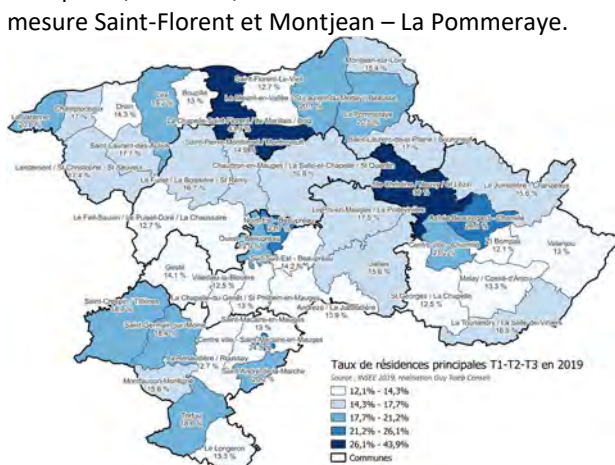


FIGURE 39

Demandes et attributions en 2021 selon la typologie du logement demandé, Mauges Communauté (Source : SNE)

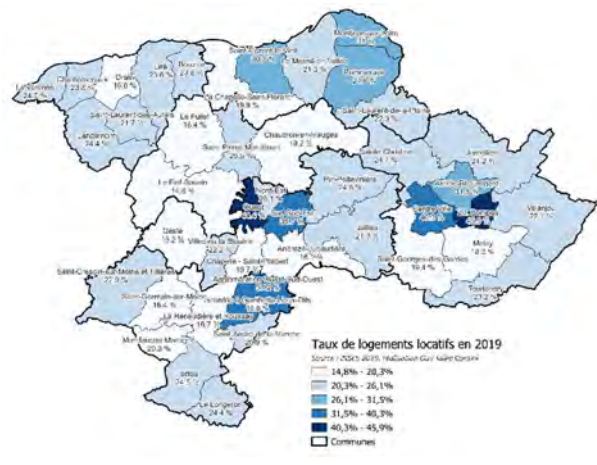
9.4 Peu de secteurs disposent d'une offre potentiellement adaptée aux personnes seules et aux couples à ressources modestes

L'offre locative et l'offre de logements de petite typologie sont très peu développées en dehors des principaux pôles : Beaupréau, Chemillé, Saint-Macaire et dans une moindre mesure Saint-Florent et Montjean – La Pommeraye.



CARTE 31

Taux de résidences principales de 1, 2 ou 3 pièces en 2019 – IRIS (Insee)



CARTE 30

Taux de logements locatifs en 2019 – IRIS (Insee)

Le développement d'une offre de logements de petite taille constitue un des objectifs du Programme Local de l'Habitat. Par ailleurs, le territoire s'est d'ores et déjà emparé de la question avec la mise en place de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique devenue Espace Conseil France Renov' intégré à la Maison de l'Habitat, qui permet de fournir des conseils gratuits en matière de rénovation énergétique à tous les habitants du territoire et de mobiliser les artisans pour favoriser la qualité des rénovations. Cette action est notamment ciblée sur les logements les plus anciens.

Poids des résidences principales datant d'avant 1971 en 2019

Source : Insee, traitement GTC

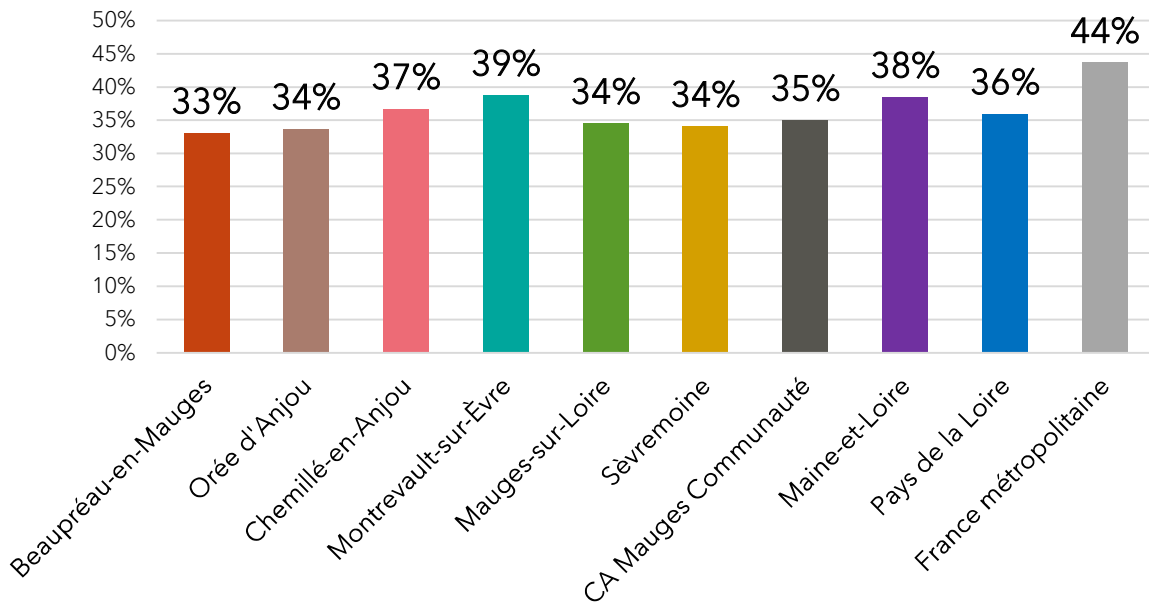


FIGURE 40

Taux de résidences principales datant d'avant 1971 en 2019 (Insee)

Dans le cadre du Portrait de Mauges Communauté 2023, réalisé et publié par l'ADIL 49, un bilan des aides à l'amélioration du parc privé est présenté :

Chiffres Clés **Logements améliorés avec l'ANAH 2022**

Logements améliorés: 426
 Travaux HT : 11 500 000 € (27 000 €/Logt)
 Aides : 5 800 000 € (13 700 €/Logt)

Subventions ANAH' selon la nature	2020	2021	2022	Total
Maintien à domicile (âge/handicap)	103	146	159	408
Rénovation énergétique (MaPrimeRénov Sérénité)	104	169	265	538
Indigne / Très dégradé	11	24	40	75
Logements subventionnés (sans double compte)	270	316	426	1 012

1 Volumes Anah hors MaPrimeRenov' classique

TABLEAU 4

Logements améliorés avec les aides de l'Anah (Source : Anah, ADIL 49, extrait de Portrait de l'Habitat 2023 de Mauges Communauté – ADIL 49)

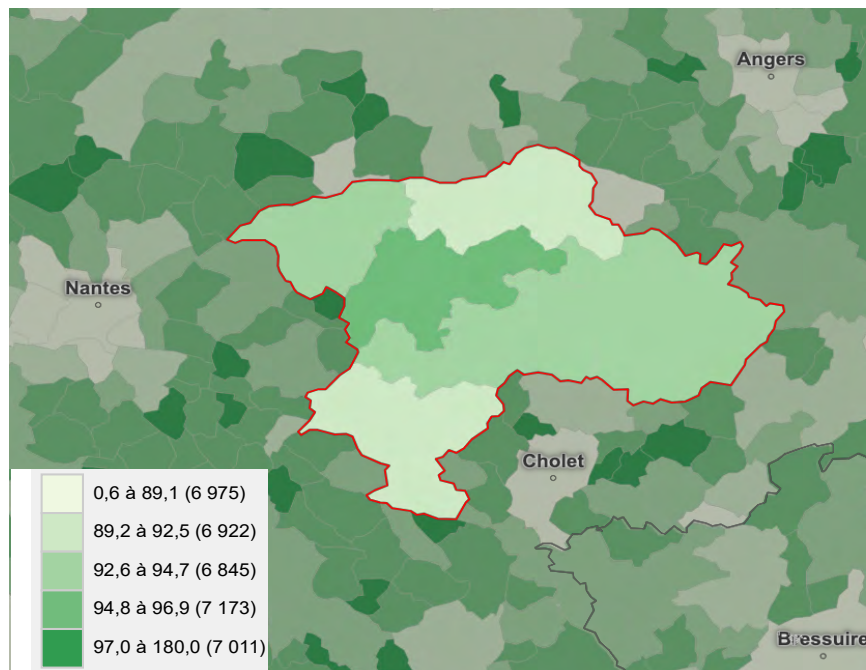
Nature de l'aide	Nb	Montants	Moyenne par logement
Rénovation énergétique	521	1 433 034 €	2 751 €
Maintien à domicile	352	600 183 €	1 705 €
Sortie d'indignité (prime)	56	79 500 €	1 420 €
Sortie de vacance (prime)	41	57 000 €	1 390 €
TOTAL	970	2 169 717 €	2 237 €

TABLEAU 5

Bilan des aides financées par Mauges Communauté en 2020-2022 (depuis octobre 2020) (Source : extrait de Portrait de l'Habitat 2023 de Mauges Communauté – ADIL 49)

10. Des inégalités sociales et territoriales dans l'accès à la mobilité

10.1 En raison du caractère rural et diffus et l'habitat, la forte dépendance à l'automobile contraint fortement le pouvoir d'achat d'une part importante des ménages



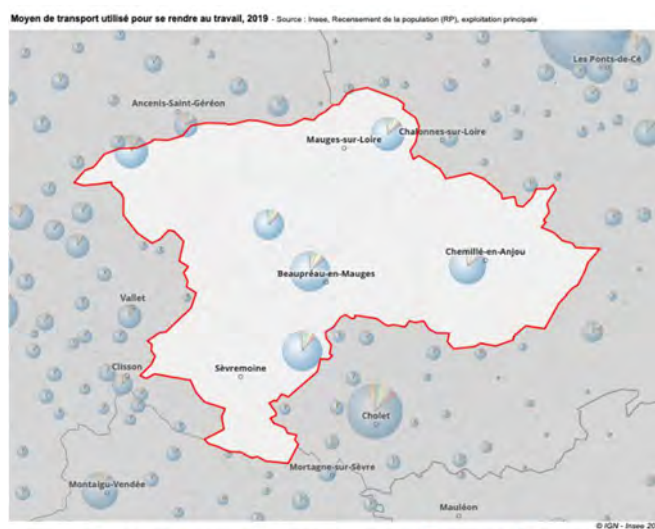
CARTE 32

Part des ménages ayant au moins une voiture en 2019
Source : INSEE, édition de la carte à partir du site de l'Observatoire des Territoires

La forte dépendance à l'automobile contraint fortement le pouvoir d'achat d'une part importante des ménages. Le taux de motorisation dépasse les 90 % des ménages dans les Mauges (environ 94 000 véhicules en circulation en 2022 selon TEO PdL, source SDES).

Le PCAET a bien identifié cet enjeu social lié à la vulnérabilité énergétique « carburant ». Cette étude publiée en 2015 par la DREAL Pays de la Loire et l'INSEE met en évidence ce phénomène à l'échelle locale, avec notamment plus de 20% des ménages exposés à cette précarité énergétique transports pour le territoire des Mauges. Malgré ces données anciennes (2008), ce risque social doit être pris en compte avec une tendance prévisible à l'augmentation du coût de la mobilité individuelle (et cela, quel que soit les avancées technologiques).

Se déplacer demain coûtera dans tous les scénarios plus qu'aujourd'hui. Le plan de mobilités de Mauges Communauté décline 10 actions pour réduire la dépendance à la voiture individuelle, en agissant sur des leviers relatifs à l'offre. Ce plan ambitieux vise à développer les alternatives au modèle du « tout-voiture » : offre MOOJ, schéma cyclable, aménagement d'aires multimodales, déploiement de la mobilité électrique, covoiturage...

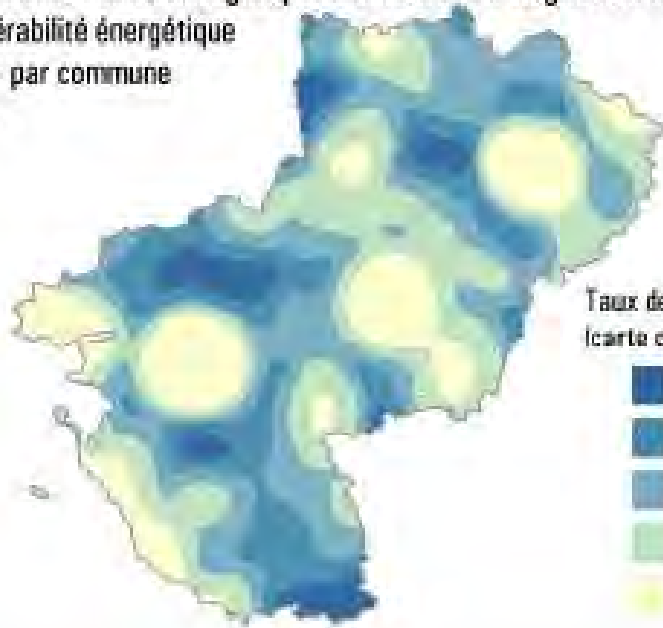


CARTE 33

Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail en 2019 (INSEE)

Figure 4 : la vulnérabilité énergétique « carburant » augmente en s'éloignant des pôles urbains

Taux de vulnérabilité énergétique « carburant » par commune (carte lissée)



Sources : Insee, recensement de la population 2008, enquêtes revenus fiscaux et sociaux, ROR, SOnS, ENT0.

Taux de vulnérabilité énergétique « carburant » (carte communale lissée)

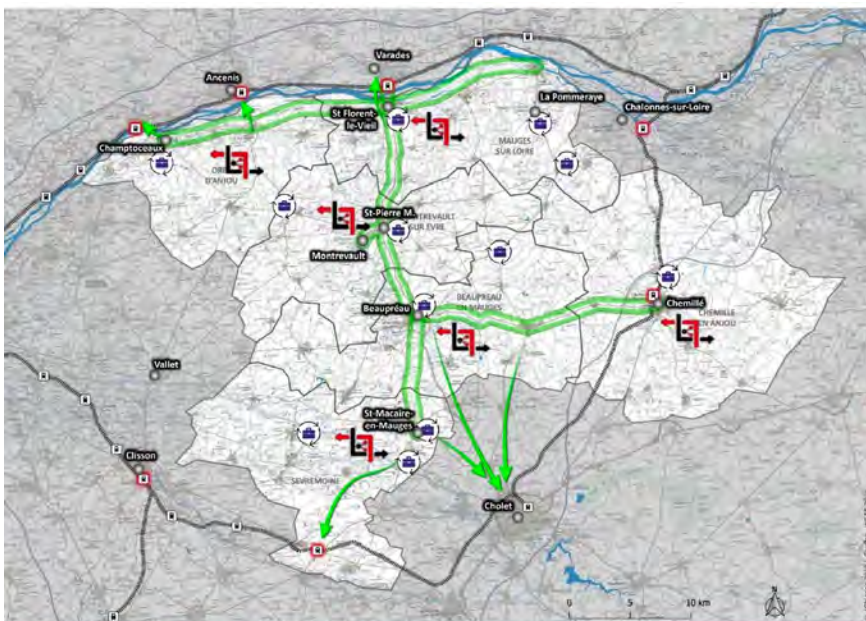
- 24,2 % et plus
- de 18,8 % à moins de 24,2 %
- de 14,9 % à moins de 18,8 %
- de 10,8 % à moins de 14,9 %
- moins de 10,8 %

CARTE 34

Vulnérabilité énergétique « carburant ».

10.2 Le plan d'actions du plan de mobilités territorial de Mauges Communauté décline 10 actions pour réduire la dépendance à la voiture individuelle, en agissant sur des leviers relatifs à l'offre.

Ce plan ambitieux vise à développer les alternatives au modèle du « tout-voiture » mais aborde peu le volet des comportements individuels et de l'articulation avec les politiques d'urbanisme. La révision du SCOT définit un cadre politique et d'action pour considérer la mobilité comme une composante du système territorial et en faire un levier d'organisation de l'espace.



- Adopter un schéma cyclable communautaire**
Disposer d'une ossature cyclable d'intérêt communautaire pour relier les principales polarités à l'intérieur et hors du territoire
- Améliorer l'accessibilité aux gares SNCF**
Renforcer l'offre de rabattement en transport en commun et en modes actifs des gares stratégiques pour le territoire.
- Réaliser des Plans de Mobilités Inter-Entreprise dans les Zones d'Activités**
Améliorer l'attractivité des employeurs du territoire, et disposer d'un plan d'actions adapté aux contraintes des établissements
- Aménager les aires multimodales du territoire**
Faciliter le passage d'un mode de transport à un autre. Aménager et matérialiser les aires (signalétique, mobilier...)
- Développer une plateforme interactive MOOJ**
Regrouper toute l'information sur l'offre de mobilité dans les Mauges sur un seul média. Plateforme d'échange et de mise en relation du covoiturage dynamique.

CARTE 35

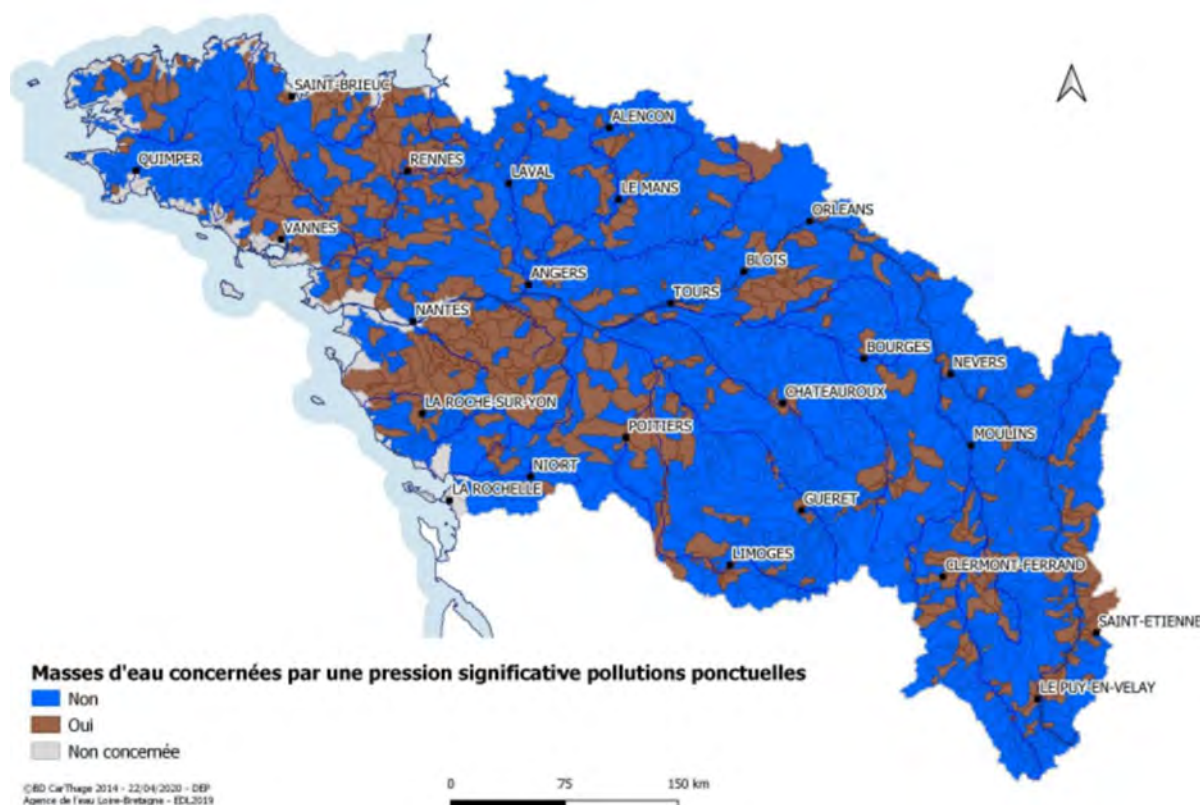
Plan de mobilité territorial (Mauges Co. 2022)

11. Une adaptation nécessaire face aux risques environnementaux

11.1 Les enjeux de la qualité de l'eau essentiels pour accompagner l'attractivité territoriale

Les principales sources de pollution des eaux :

- Les rejets d'effluents domestiques an raison de dysfonctionnement des équipements de traitements des eaux usées (stations d'épuration)
- Les rejets d'origine agricole qui sont chargées en matières organiques et intrants et qui sont diffus sur le territoire des Mauges.
- Les rejets industriels émis par quelques industries des zones agglomérées de Mauges Communauté.



CARTE 36

Masses d'eau superficielles concernées par une pollution diffuse SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Les principaux leviers d'actions se concentrent sur l'amélioration des systèmes d'assainissements :

- Mise aux normes des équipements d'assainissement collectifs (Dysfonctionnement de près de 40% des stations d'épuration en 2017),
- Le renforcement de la gestion des eaux pluviales,
- L'adaptation des systèmes de rejets liés aux activités économiques (agricoles et industrielles)

Mauges Communauté dispose de la compétence eau potable, eau pluviale et assainissement depuis le 1er janvier 2020 = vision globale de la gestion de l'eau



PHOTOGRAPHIE 17

Station d'épuration à Chemillé-en-Anjou (Neuvy-en-Mauges)

Equipements :

- 87 stations d'épuration,
- 200 postes de relevages
- 2 usines de production d'eau potable,
- 26 châteaux d'eau
- 4400 km de réseaux eau et assainissement

Plusieurs communes et communes déléguées sont concernées par des systèmes d'assainissement collectif non conformes en raison notamment de systèmes d'assainissement vieillissants ou de systèmes en surcharge d'origine organique ou hydraulique.

Les actions à menées sont identifiées par le service assainissement de Mauges Communauté et inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement. Plusieurs systèmes d'assainissement doivent être mis en conformité soit par des réhabilitations complètes soit par des actions ponctuelles de curage des lagunes ou d'augmentation de capacité. De plus, de nouveaux équipements ont été réalisées ces dernières années permettant la déconnexion des stations obsolètes.

11.2 Les enjeux de la qualité de l'eau essentiels pour accompagner l'attractivité territoriale

Les Mauges est un territoire confronté à une nécessaire reconquête de ses cours d'eau tant sur le plan écologique que chimique.

L'ensemble des masses d'eau superficielles du territoire bénéficient d'un report des objectifs de bons état écologiques/chimiques pour la programmation SGADE 2002-2027.

Objectifs des masses d'eau superficielles du territoire des Mauges							
Rivière	Masse d'eau	Etat écologique		Etat chimique		Etat global	
		Objectif	Echéance	Objectif	Echéance	Objectif	Echéance
Divatte	La Divatte et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire	Oms	2027	Bon état	2021	Oms	2027
Evre	L'Evre et ses affluents depuis la source jusqu'à Beaupréau	Oms	2027	Bon état	2019	Oms	2027
	L'Evre depuis Beaupréau jusqu'à la confluence avec la Loire	Oms	2027	Bon état	2039	Oms	2027
Hyrôme	L'hyrôme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Layon	Bon état	2027	Bon état	2021	Bon état	2027
Jeu	Le Jeu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le layon	Bon état	2027	Bon état	2021	Bon état	2027
La Tau	La Tau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	Oms	2027	Bon état	2021	Oms	2027
Les Robinets	Les Robinets et ses affluents depuis la source jusqu'à la Loire	Oms	2027	Bon état	2039	Oms	2027
Lys	Le lys et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le layon	Oms	2027	Bon état	2021	Oms	2027
Moine	La Moine et ses affluents du complexe de Moulin Ribou jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise	Oms	2027	Bon état	2021	Oms	2027
Sanguèze	La Sanguèze et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise	Oms	2027	Bon état	2019	Oms	2027
Sèvre Nantaise	La Sèvre nantaise depuis Mallièvre jusqu'à la confluence avec la Moine	Bon état	2027	Bon état	2021	Bon état	2027

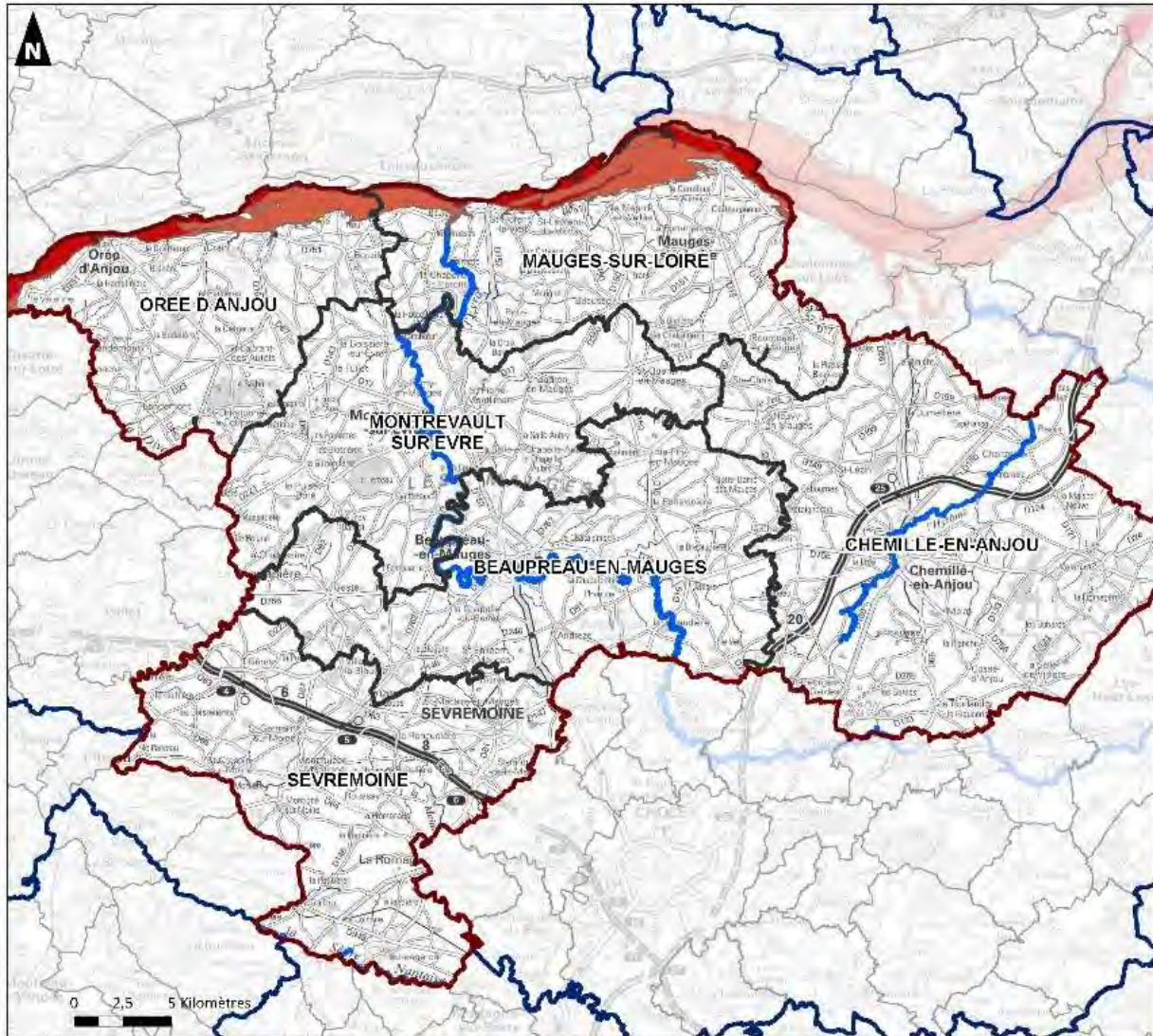
OMS = Objectif Moins Stricte

TABLEAU 4

Objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

11.3 Les risques naturels majeurs du territoire : concentrés sur des surfaces modestes

L'inondation est le principale risque naturel rencontré sur le territoire. Le risque est lié à la présence d'un réseau hydrographique surfacique dense et ramifié. Le risque est encadré par des outils réglementaires pour les rivières de la Loire et la Moine (PPRI) et par des outils informatifs pour l'Hyèvre, l'Èvre et la Sèvre-Nantaise (AZI).



Sources : IGN - Auddicé Val-de-Loire - 2022

Réalisation : janvier 2023

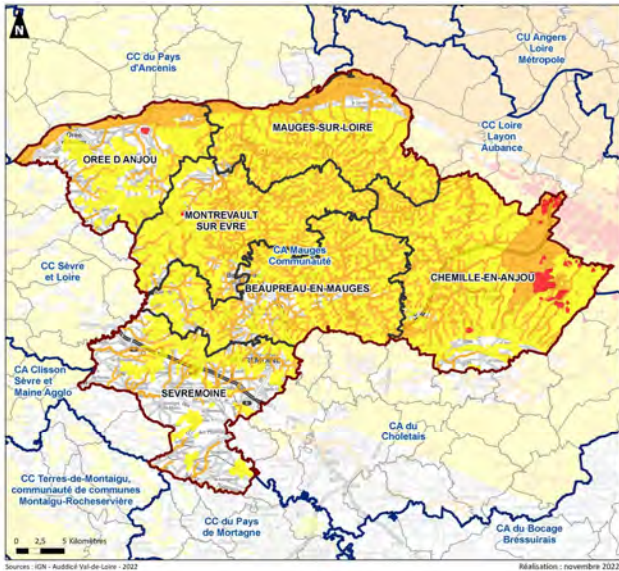
CARTE 37
PPRI et AZI du territoire des Mauges



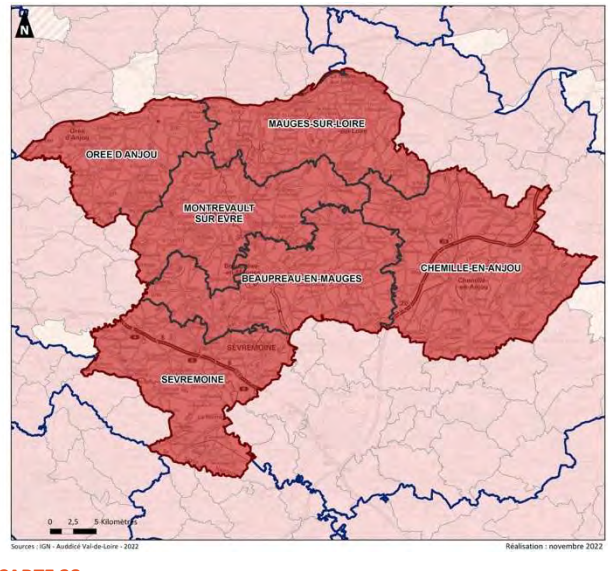
PHOTOGRAPHIE 18

L'Evre au Fief-Sauvin La Loire à Orée-d'Anjou

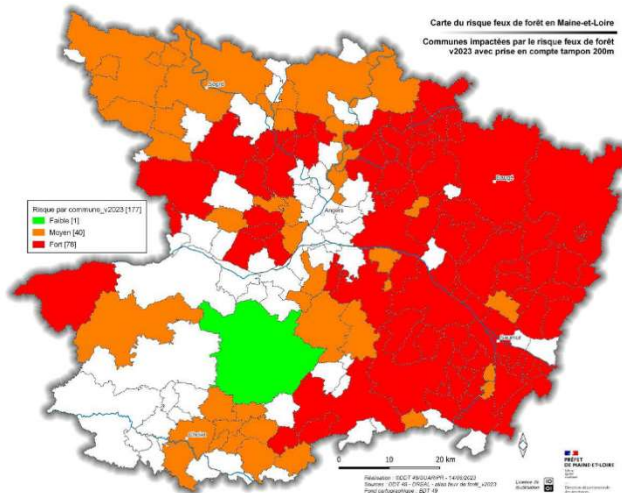
Le risque de retrait-gonflement des argiles se concentre sur le plateau agricole du territoire et sur les coteaux. Il est principalement de niveau faible avec ponctuellement certains secteurs de niveau à moyen à fort. Le risque radon, lié au socle granitique, est caractérisé comme très important pour l'ensemble du territoire.



CARTE 39
Retrait-gonflement des argiles dans le territoire des Mauges



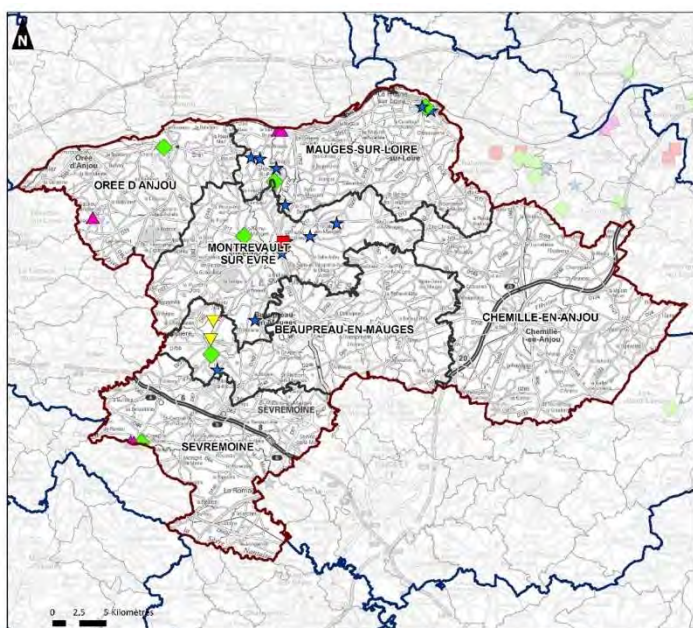
CARTE 38
Le risque radon



CARTE 40
Sensibilité à l'incendie des communes du Maine-et-Loire

Sur le territoire des Mauges, les surfaces boisées sont inférieures à 500 hectares et les taux de boisement ne dépassent pas 10% des surfaces communales. La sensibilité à l'incendie des massifs forestiers a été reconsidérée sur l'ensemble du territoire du Maine-et-Loire en 2023 suite aux épisodes de feux de forêts ayant eu occurrence sur le territoire en 2022. Sur les 6 communes des Mauges, la sensibilité au risque de feu de forêts n'est pas égale. Elle est définie comme faible pour Chemillé-Melay, moyenne pour Montrevault-sur-Evre et forte pour Orée d'Anjou (non catégorisée sur les communes de Sèvremoine, Beaupréau-en-Mauges et Mauges-sur-Loire). Ce classement s'explique notamment en raison des boisements présents sur ces communes : Forêt de la Foucaudière à Orée-d'Anjou, Forêt de Leppo à Montrevault-sur-Evre et Bois de la Frappinière à Chemillé-en-Anjou.

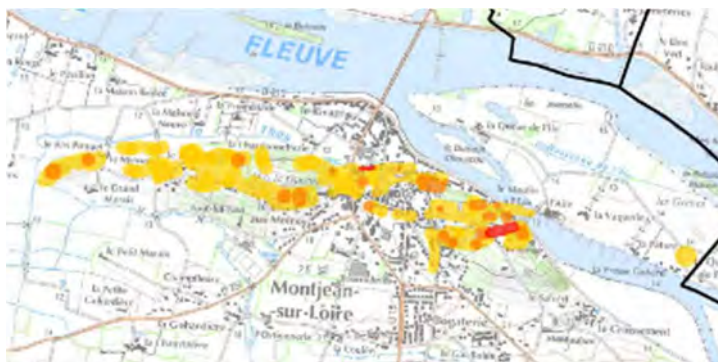
Si le secteur des Mauges est peu concerné par le risque de feux de forêts qui reste très localisé, il est relativement sensible à celui des feux de cultures qui peuvent se produire en période estivale.



Les mouvements de terrains les plus importants sont liés à la présence de cavités souterraines naturelles et d'anciennes cavités créées par l'Homme. Un atlas des cavités souterraines a été établie à l'échelle départementale.

CARTE 41
Mouvements de terrain répertoriés

Un risque minier est caractérisé sur les communes déléguées de Saint-Pierre-Montlimart, Montjean-sur-Loire et Saint-Crespin-sur-Moine en raison des anciennes activités extractrices qui ont été menées (uranium, or, charbon).



CARTE 42
Atlas des cavités souterraines (DDT 49)

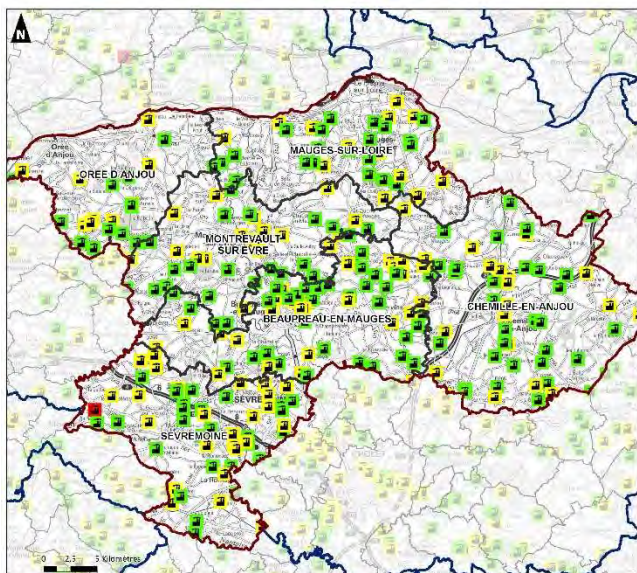


PHOTOGRAPHIE 19
Mine d'uranium de l'Ecarpière – Saint-Crespin-sur-Moine (Patrimoine des pays de la Loire, inventaire 211)

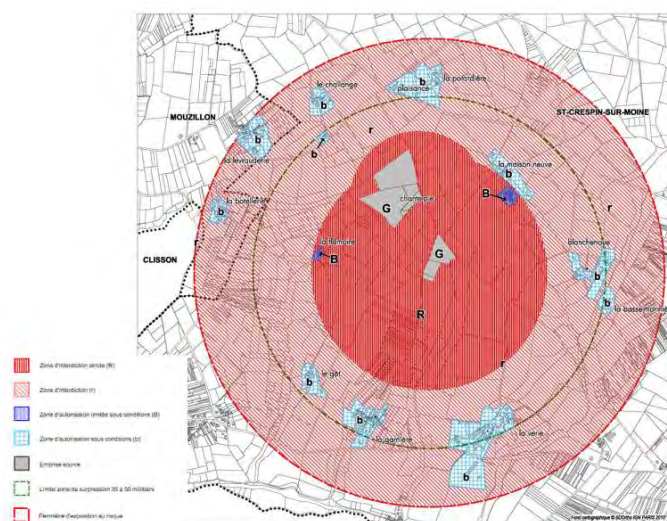
11.4 Les risques technologiques majeurs du territoire : peu importants et localisés

Le territoire du SCoT concentre peu de risque industriel. Il est recensé 231 ICPE réparties de la façon suivante : 16 à Orée-d’Anjou, 36 à Mauges-sur-Loire, 34 à Montrevault-sur-Evre, 59 à Beaupréau-en-Mauges, 40 à Chemillé-en-Anjou, 46 à Sèvremoine.

Le principal site à enjeu est le site SEVESO seuil haut de la société EPC-France à Sèvremoine (dépôts d’explosifs). Ce site est encadré par un PPRT.



CARTE 44
Risque industriel



CARTE 43
Zonage réglementaire du PPRT EPC- France (DDT 49)



PHOTOGRAPHIE 20
Barrage du Verdon (DDRM 49)

Le territoire du SCoT est concerné par le risque de rupture de barrage.

- Barrage du Verdon – Classe A – bénéficie d’un Plan Particulier d’Intervention (PPI)
- Barrage de Ribou - Classe B

Ce risque ne concerne que la commune de Sèvremoine.

A retenir :

- Un net ralentissement de la croissance démographique sur la période 2014-2020, sur toutes les communes, lié à un moindre attrait migratoire et à une réduction du nombre des naissances
- Un vieillissement de la population soutenu à la fois par une augmentation du nombre de personnes âgées et du nombre de personnes vivant seules, supposant une augmentation des besoins en logements de petite et moyenne taille.
- Une tradition de propriétaires occupants des logements de grande taille de type pavillonnaire, mais une tendance marquée à l'affaiblissement de la production de logements neufs. Une offre de logements de petite taille, et locative restreinte. D'où une inadéquation entre composition des ménages et typologie des résidences principales
- Une implication de la collectivité en faveur de la revitalisation des centres bourgs (OPAH, réhabilitation des logements, récupération de la vacance...) coordonnée à l'échelle des Mauges par la Maison de l'Habitat
- Un marché immobilier qui reste financièrement attractif par rapport aux agglomérations nantaise et angevine. Mais une augmentation des prix qui limite l'accès à la propriété notamment des primo accédants
- Une prise en compte des publics prioritaires dans les attributions des logements locatifs sociaux en accord avec les objectifs (PDH/PLH), alors que la tension sur le parc locatif social en petits logements se ressent, tout comme sur les places en hébergement d'urgence et d'insertion marquées par une répartition inéquitable et une insuffisance de l'offre
- Un développement récent de l'habitat intermédiaire (participatif, intergénérationnel, inclusif), ainsi que des logements destinés aux jeunes, et une volonté d'améliorer les actions pour les besoins des gens du voyage
- Un budget transports et mobilité qui va croître en tendances dans les années et décennies à venir, avec un risque de précarisation sociale, voire de phénomène de trappe à la pauvreté en raison d'une exclusion liée à une mobilité trop contrainte par l'usage quasi exclusif de la voiture
- Une faible exposition aux risques naturels et technologiques qui sont connus et limités spatialement mais une attention nécessaire sur certains risques (technologiques, industriels et naturels surtout avec l'inondation) ou pollutions (limitation des nuisances sonores liées aux transports routiers, diminution des polluants atmosphériques, reconquête de sites aux sols pollués...)
- Une action à l'échelle du grand cycle de l'eau pour enrayer la dégradation de la qualité des cours d'eau du territoire et des masses d'eau souterraines



4. Quelles complémentarités à jouer avec les territoires voisins ?

12. Une relocalisation industrielle nationale à accompagner

Des investissements récents sur le territoire des Mauges témoignent d'un engagement des acteurs de l'économie productive dans les « filières de transition climat » (témoignage ci-dessous de l'entreprise Lacroix au baromètre Arthur Loyd 2022).

Témoignage de Lacroix électronique

Témoignages : Ernst and Young, Attractivité de la France 2021:



Attractivité de la France dans la course



Vincent Bédouin
PDG de Lacroix Group

Le projet SYMBIOSE est un projet de transformation conséquent, tant d'un point de vue technologique que social et environnemental, avec un investissement de près de 30 millions d'euros sur plusieurs années. Notre préparation très en amont sur ce projet nous a permis d'anticiper les contraintes de business plan, de rentabilité et de compétitivité, en saisissant les opportunités que l'industrie du futur pouvait nous apporter.

Nous essayons de privilégier autant que possible des solutions locales, françaises ou européennes, pour automatiser nos opérations ou digitaliser certains outils métiers. C'est tout le pari de l'ambition industrielle en France... avec toutefois certaines limites.

En effet, tout n'est pas possible et certains segments de la chaîne de valeur ne pourront pas forcément être relocalisés. La relocalisation systématique n'a d'ailleurs pas de sens. La question serait plutôt de trouver le bon curseur entre relocalisation et sécurisation des approvisionnements critiques ayant recours à différentes zones géographiques.

Cette revue de la chaîne de valeur représente une occasion historique pour une transformation profonde, il s'agit de se saisir de cette opportunité, dans un esprit de synergie et de réflexion commune avec l'ensemble de la filière (amont et aval, l'interdépendance étant clé). J'espère voir se multiplier de nouveaux projets sur le modèle de SYMBIOSE pour additionner les ambitions et les investissements industriels... car c'est bien la taille critique globale de nos R&D et industries locales qui nous permettra de rivaliser et de mieux maîtriser la continuité des activités en cas de crise.

Aujourd'hui, avec le projet SYMBIOSE, nous sommes dans la dernière ligne droite de construction de notre usine française du futur, qui sera la première usine électronique à voir le jour en France depuis 20 ans.

La chaussure française et les nouveaux usages



Eram – L'atelier Bocage
Montjean/Mauges sur Loire

Les bio carburants et ENR



Première station biogaz produit et consommé localement 2023 La Pommeraye

Engagés dans la production responsable



HB Beupréau

La valorisation



Brangeon La Pommeraye

Synergie pôle d'innovation :

- Matériaux souples
- Bois
- Economie circulaire

RENAISSANCE 2022

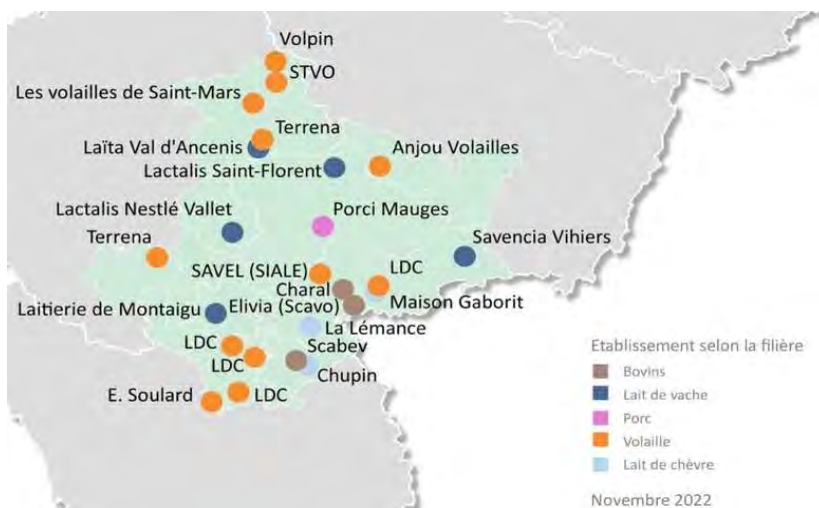
PHOTOGRAPHIE 21

Des entreprises locales

Coordonné à l'échelle de Mauges Co., le Plan d'Economie Circulaire couplé à la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) ont permis d'engager des expérimentations sur le territoire : autoconsommation collective d'énergie sur le parc de Val de Moine, requalification de ZAE et d'anciens sites industriels en cœur de bourgs, mise en place de réseau de chaleur, Bimby à vocation économique... C'est en prenant appui sur le bénéfice d'entreprises innovantes que la labellisation Territoires d'Industrie prend tout son sens.

La gestion collective de l'impact des projets de ZAE sur l'agricole mise en place avec la Chambre d'Agriculture complète cette approche privilégiée de la collaboration entre acteurs au profit d'une action organisée au profit du territoire.

13. Une agriculture en mutations à soutenir collectivement



CARTE 45

Principaux outils d'abattage et de transformation selon les filières viande ou lait à proximité du territoire des Mauges (CA PDL)

La dimension rurale des Mauges se trouve face à un tournant avec la perspective d'une diminution élevée du nombre d'exploitations agricoles marquées par l'âge moyen avancé des exploitants (1 exploitant sur 4 à plus de 55 ans en 2021), des crises de production (en particulier sur l'aviculture), et une concentration foncière (de 46ha à 75ha par exploitant entre 2000 et 2020).

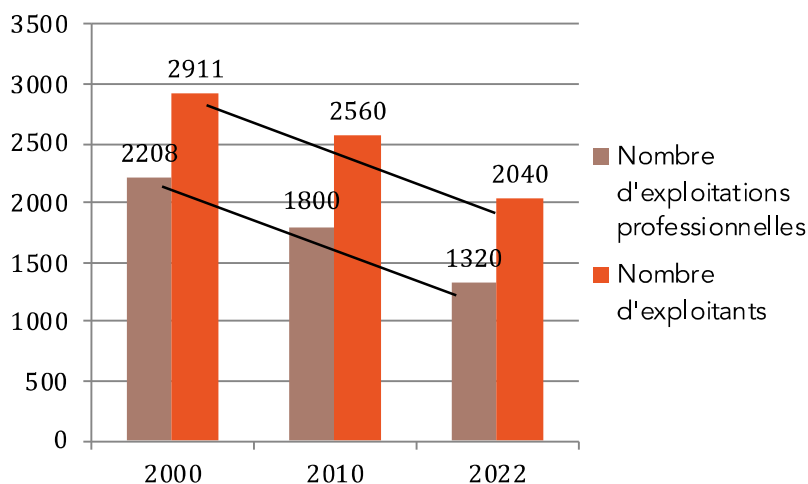


FIGURE 41

Une érosion continue du nombre d'exploitations et d'exploitants

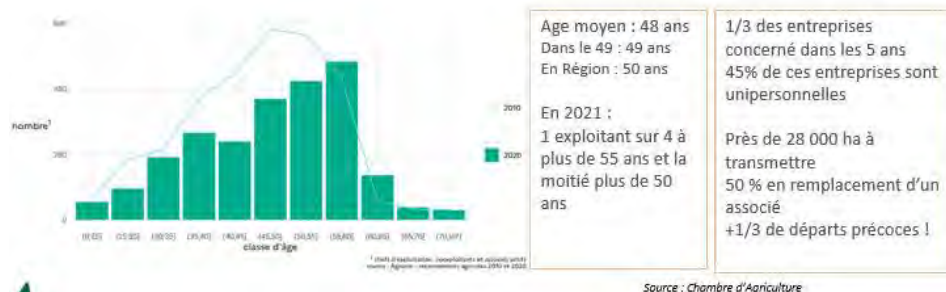


FIGURE 42

Age des chefs d'exploitations en 2010 et 2020 (RGA/Ch. Agri)

L'agriculture est appelée à être productrice :

- De paysages et gestionnaire de milieux (démarche ERC sur ZAE, stockage carbone, régulation hydrique, boues des stations d'épuration, haies, coteaux...)
- D'énergies (Méthamauges, bois énergie, photovoltaïque...)

14. Une transition énergétique engagée

Les données actualisées de 2021, indique que le territoire a produit localement 588 GWh, soit 20% de l'énergie qu'il a consommé. Cette production s'élève à 13,3 TWh au niveau régional et à 2,7 TWh au niveau départemental. Le mix énergétique locale se répartit entre plusieurs sources d'énergies : Bois-énergie, Biocarburants, Eolien terrestre, Hydraulique, Méthanisation, Pompes à chaleur, Solaire photovoltaïque, Solaire thermique. L'énergie renouvelable produite sur le territoire se divise en deux grandes familles : la production d'électricité (244 GWh) et la chaleur (196 GWh).

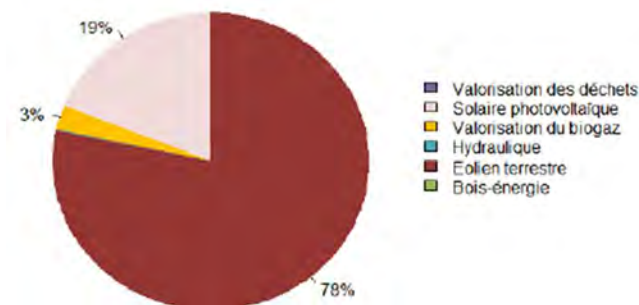


FIGURE 43
Production d'électricité renouvelable
Bilan Mauges Communauté - Air Pays de la Loire - 2021

Dans le cadre de son PCAET, Mauges Communauté a défini des objectifs ambitieux pour être un territoire à énergie positive en 2050.

Mauges Communauté souhaite porter la part des EnR à 32 % de la consommation d'énergie du territoire en 2030 et à 50 % en 2050.

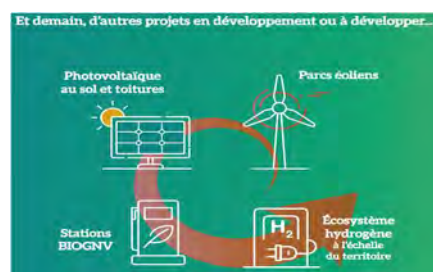
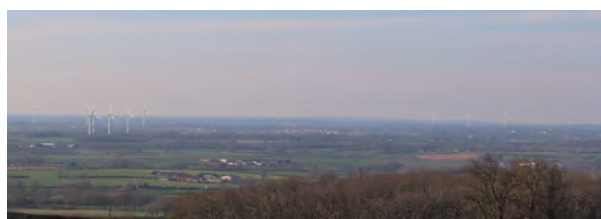
Pour cela elle envisage d'augmenter de 350 % la production d'énergies renouvelables dont une augmentation de 1 250 % de la production d'énergie avec le solaire photovoltaïque ou encore de 1 830 % avec la méthanisation.

Cette stratégie s'est affirmée dans le cadre du plan d'action du PCAET de Mauges Communauté : **Axe 6 : Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix.**

Pour parvenir à ses ambitions, Mauges Communauté a s'est dotée d'un instrument juridique et financier pour s'y consacrer. Mauges Énergies. En tant qu'opérateur de la politique de Mauges Communauté, la SEM a vocation à investir et à développer les ENR.

L'état des lieux de la production est issu des données de suivi du PCAET, des données des plans locaux d'urbanisme en vigueur, ainsi que des informations recueillies auprès de Mauges Communauté.

- L'énergie éolienne : On recense sur le territoire 9 parcs en fonctionnement.
- L'énergie solaire photovoltaïque : On recense sur le territoire plus de 2000 parcs installations (sur bâtiments, centrale au sol...) et de nombreuses installations à l'étude.
- L'énergie de méthanisation : Sur le territoire des Mauges, 3 unités de méthanisation sont actuellement en fonctionnement avec une valorisation en cogénération.
- L'énergie du bois : 14 chaufferies collectives ou industrielles sont implantées sur le territoire.



PHOTOGRAPHIE 22
Installation Méthamauges - Beaupréau-en-Mauges
Vue sur parcs éoliens depuis la colline des Gardes – Chemillé-en-Anjou



PHOTOGRAPHIE 24

Exemple d'une zone à vocation commerciale périphérique d'un pôle du territoire réunissant des activités disparates



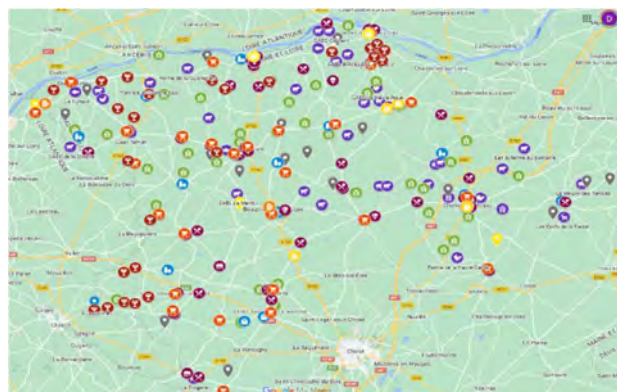
PHOTOGRAPHIE 24

Entre réhabilitation d'un cœur de bourg (exemple de Sainte-Christine – Chemillé-en-A. avec la déconstruction d'un silo agricole pour y implanter commerces et logements) et maintien du dernier commerce

Cette organisation de l'offre dans les polarités s'est constituée en zones commerciales périphériques, avec un enjeu d'organisation du parcours marchand dans un contexte de gestion des flux, à dominante routière sur ces entrées périphériques de pôles. Cette armature commerciale s'attache à préserver l'offre de proximité, par le biais de réhabilitation de cœur de bourg.

A cela s'ajoute la vitalité de l'offre en circuit-courts, l'expression vivante d'une ruralité dynamique qui bénéficie du Plan Alimentaire Territorial de Mauges Communauté pour la promotion et la diffusion des produits locaux.

Cette configuration globale de l'appareil commerciale caractérise le maillage de l'offre de services et équipements. L'influence des métropoles et agglomérations voisines au territoire se ressent sur certaines communes où le tissu de proximité se consolide, comme à Orée-d'Anjou et Sèvre-moine, alors que sur les autres communes les polarités s'affirment pour éviter l'évasion en dehors du territoire.



CARTE 49

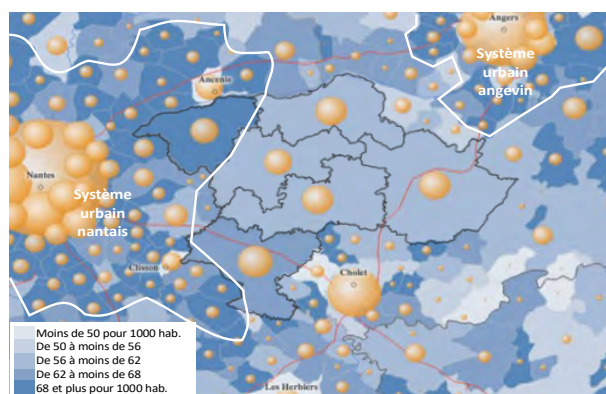
Projet Alimentaire Territorial, localisation de l'offre producteurs/ proximité

Source : Mauges Communauté 2023

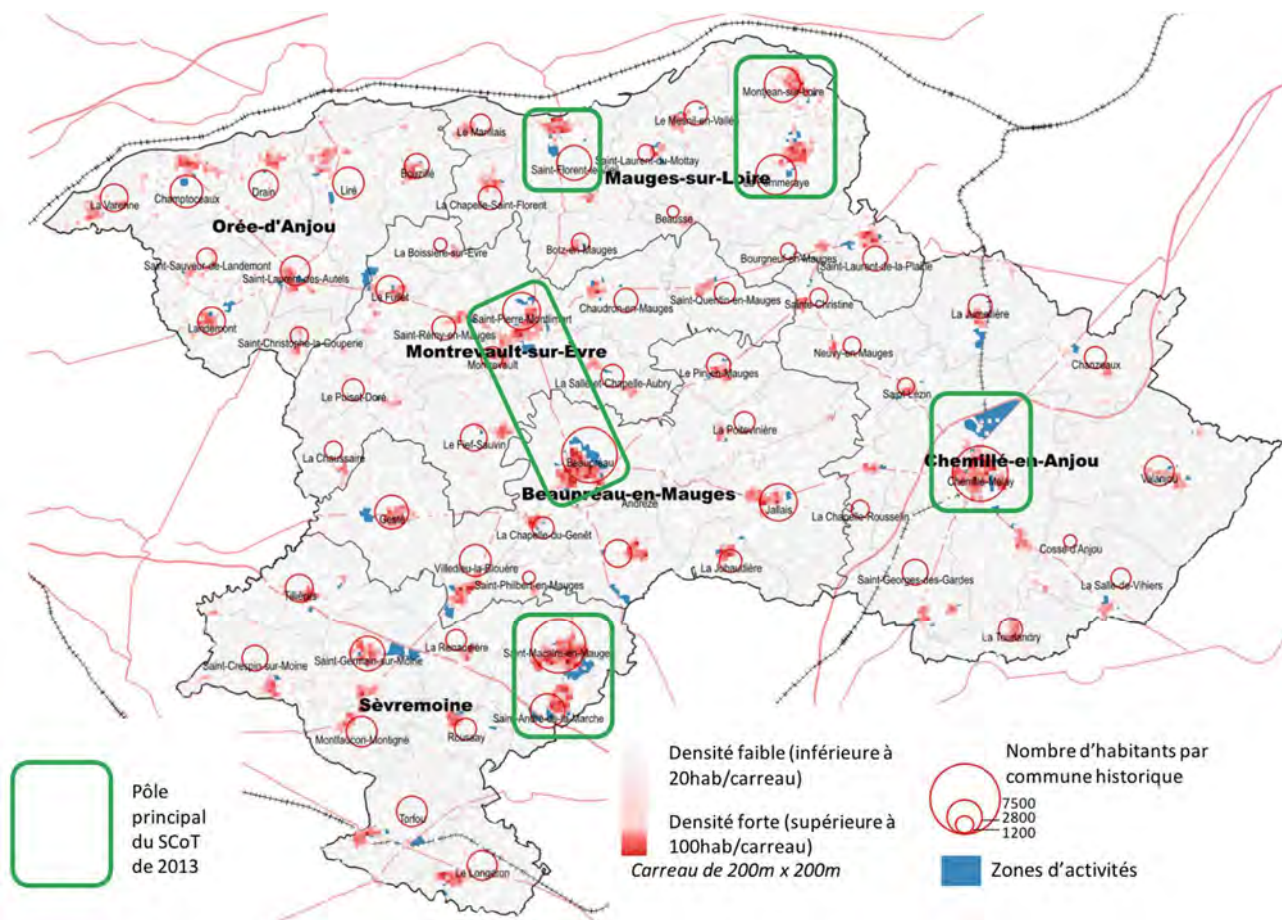
CARTE 49

Services et équipements de proximité en 2021, nombre et taux pour 1000 habitants

Source : INSEE



15.2 Une intensification de la population et des emplois sur les pôles urbains du territoire



CARTE 50

Répartition fine de la population sur le territoire en 2019 (INSEE) et les zones d'activités

Source : Mauges Communauté

Instaurée avec le SCoT de 2013 puis confirmée dans les PLU des communes, l'armature urbaine des Mauges retranscrit une prégnance des pôles au travers d'un regroupement plus important des habitants dans leurs enveloppes urbaines et de la localisation des zones d'activités principales à proximité de ces pôles. Cette organisation met en évidence les pôles urbains agglomérés de plus de 7000 habitants (en 2020), à savoir : Montjean-La Pommeraye (7143), Chemillé (7384), Beaupréau (7463), et Saint-Macaire – Saint-André (10 052 hab.).

	Nombre d'habitants en 2020 par strate des communes de l'armature territoriale	Répartition de la population en 2020 par strate de communes de l'armature territoriale	Part des habitants de la commune historique dans l'enveloppe urbaine
Pôles principaux du SCoT 2013	35 934	30%	78,4%
Pôles secondaires et de proximité	42 098	35%	78,3%
Autres communes historiques	41 398	35%	70,4%
Mauges Communauté	119 430	100%	75,6%

TABEAU 5

Ventilation de la population par strate de l'armature territoriale (INSEE)

A côté des pôles principaux, l'intensification urbaine des pôles secondaires et des centralités des autres communes historiques se vérifie (respectivement 78% et 70% des habitants dans l'enveloppe urbaine en 2020). Si c'est à cette échelle des 64 bourgs que l'analyse de l'intensification urbaine prend son sens, la ventilation quasi homogène des emplois et des habitants entre les 6 communes montre un équilibre de cette armature territoriale.

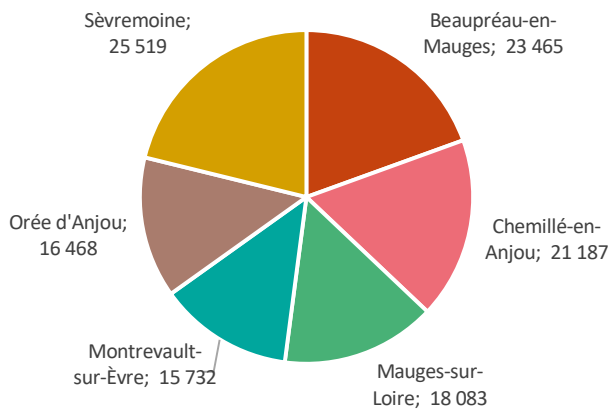


FIGURE 45
Nombre d'habitants en 2020
par commune (INSEE)

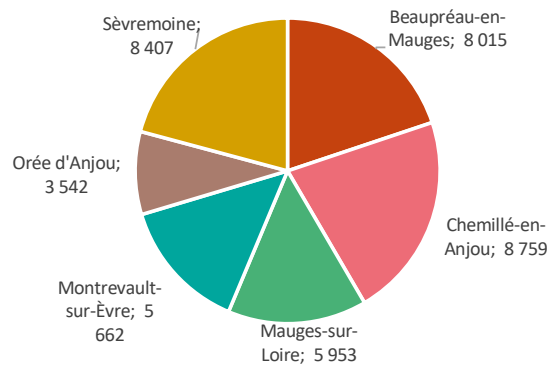
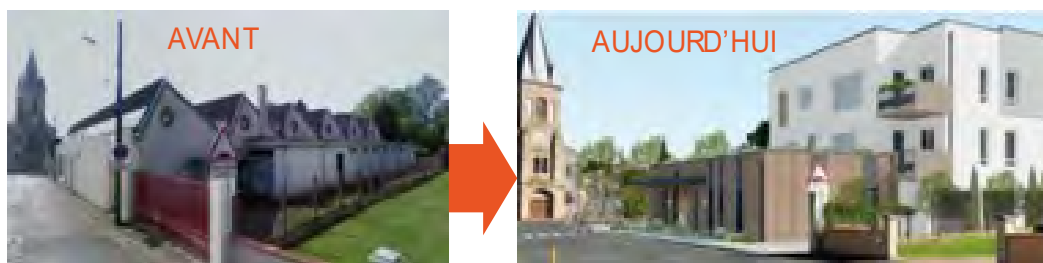


FIGURE 44
Nombre d'emplois en 2019 par commune
(INSEE)

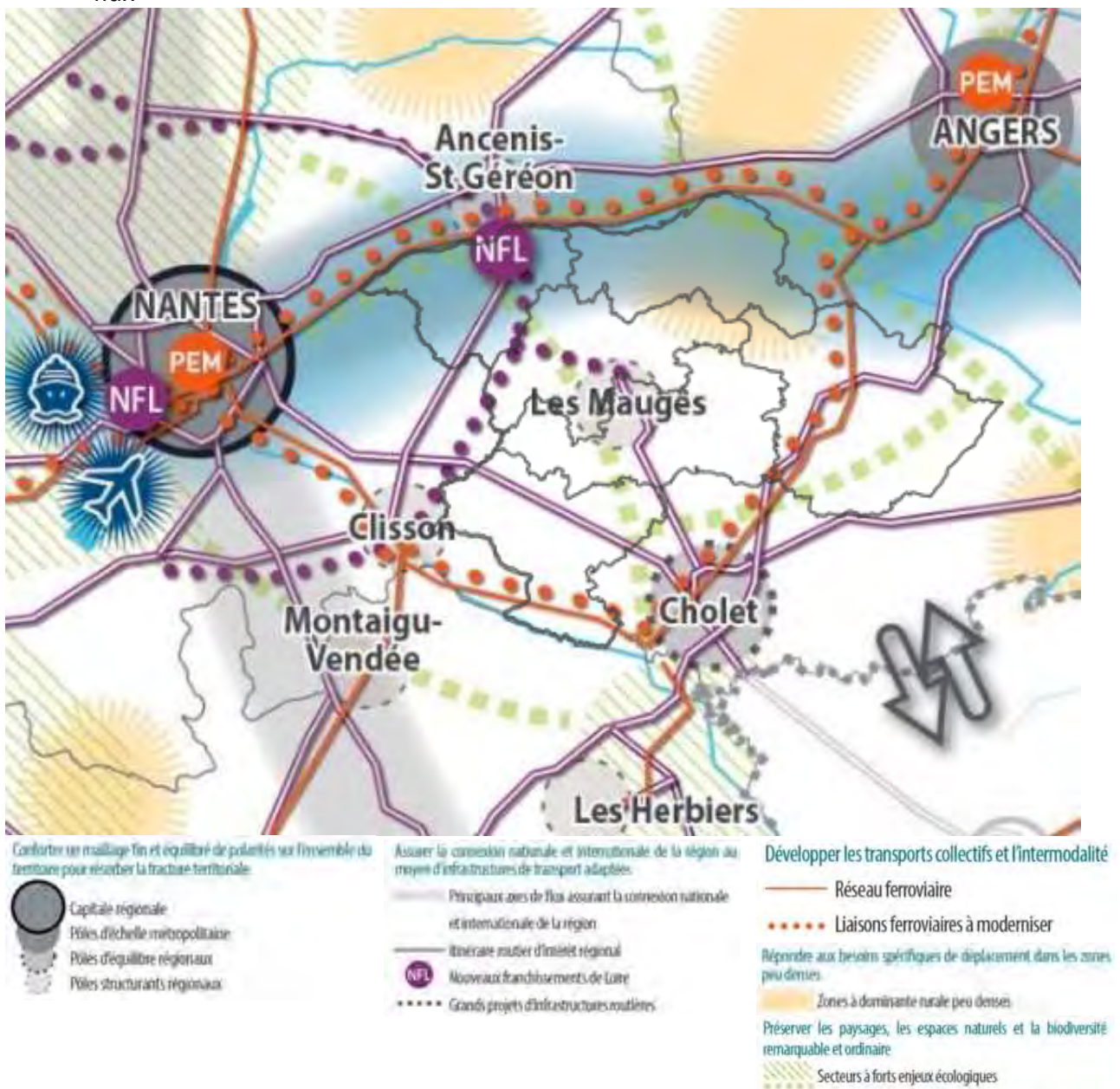
L'engagement des communes dans des opérations de revitalisation urbaine permet des mutations foncières et immobilières favorables à l'affirmation des centralités. La mobilisation des communes se concrétise au travers des différents programmes (OPAH, ORT Petites Villes de Demain, Fond friches,...) qui nécessitent du temps (plusieurs mandats) et des moyens (humains, financiers et en ingénierie). Plusieurs exemples dans les pôles et les centralités de proximité témoignent de cette revitalisation urbaine, où l'appui sur les caractéristiques patrimoniales participent à une requalification de qualité et intégrée dans le tissu environnant.



Rue A. Vincent (Ex usine Durand Chéné) Saint André de la Marche-Sèvremoine

PHOTOGRAPHIE 25
Sites urbains en revitalisation territoriale
Source : séminaire diagnostic SCoT, 2023

15.3 Un nouveau positionnement à l'échelle régionale, notamment dans l'inscription des flux



CARTE 51

Carte de synthèse du SRADDET des Pays-de-la-Loire

Source : rapport complet, stratégie – 2020

« Pôle structurant régional » identifié dans le SRADDET, le territoire des Mauges se doit d'assurer sa capacité à être connecté aux liaisons principales de ce maillage régional pour garantir son attractivité. Le renforcement des infrastructures de transport identifiées à l'échelle régionale renvoie à plusieurs axes stratégiques pour le territoire du SCoT :

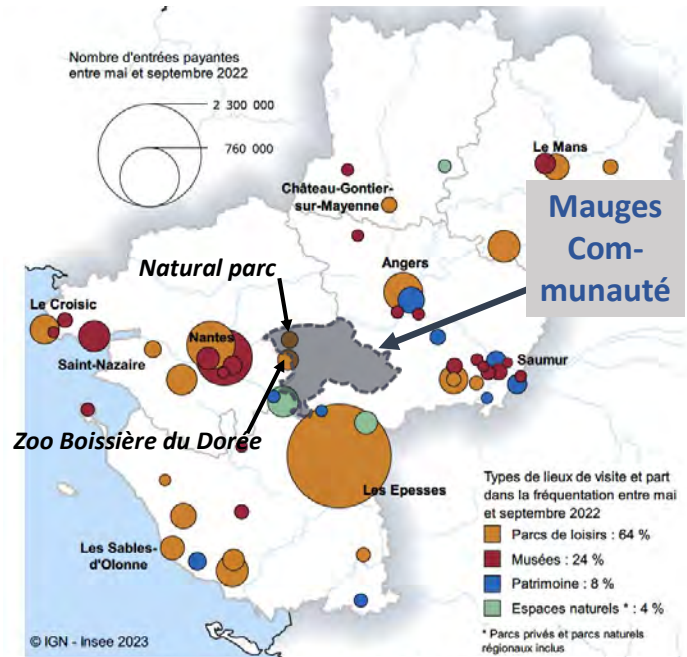
- La modernisation des liaisons ferroviaires avec, après la finalisation de Clisson – Cholet (dont le repositionnement de la gare à Torfou), l'amélioration attendue de l'axe Angers – Cholet
- La perspective d'un Nouveau Franchissement de la Loire (NFL) à Ancenis – Liré
- La sécurisation des flux sur les axes :
 - Beaupréau – Ancenis
 - la liaison structurante du Vignoble Nantais (Aigrefeuille – Clisson – Vallet – Ancenis)

15.4 Une nouvelle stratégie touristique pour se démarquer dans l'offre ligérienne

Dans un environnement régional avec des sites touristiques d'envergure internationale (vallée de la Loire UNESCO, Puy du Fou, littoral atlantique, Nantes...), l'offre des Mauges reste confidentielle et concentrée sur le périmètre ligérien (60% des visiteurs et 55% des hébergements marchands sur deux des six communes : Mauges-sur-Loire et Orée-d'Anjou).

Territoire rural à découvrir, les points d'attraction touristiques se portent sur les vallées (la Loire, la Sèvre Nantaise, l'Èvre, la Moine et l'Hyrôme), les savoirs faire locaux (agricoles, industriels...), le patrimoine, les activités de pleine nature... Dans une période d'engouement pour le tourisme d'itinérance, la Loire à vélo (47500 passages à Saint-Florent-le-Vieil en 2021 - +31% en un an) constitue ainsi une véritable accroche aux flux touristiques d'ampleur.

Alors qu'environ 120 000 entrées payantes (en 2022) sont réparties sur la douzaine de sites touristiques majeurs du territoire (Natural'Parc, Jardin Camifolia, Moulin de l'Épinay, Maison du Potiel, Bateau La Luce, Cap Loire, Musée des métiers de la chaussure, Musée du Bellay...), la stratégie touristique 2021-2030 de Mauges Communauté s'est orientée sur le tourisme d'affaires en complément du tourisme durable axé vers les pratiques de plein nature. L'objectif est d'affirmer l'identité productive associée à son patrimoine et de viser une clientèle de proximité.



CARTE 52

Principaux sites touristiques à entrée payante en Pays-de-la-Loire (ORT)



CARTE 54

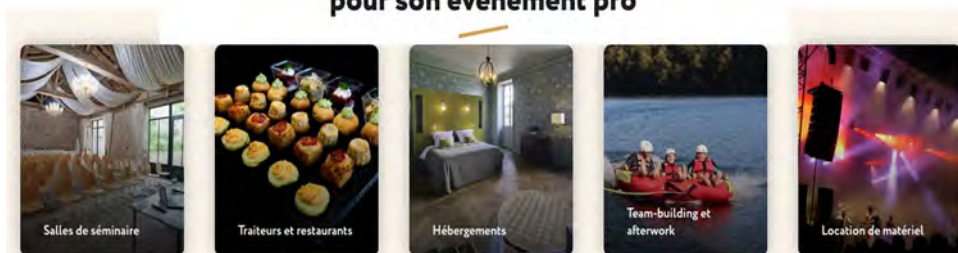
Carte touristique Maine et Loire : points d'attraction (Anjou Tourisme 2022)



CARTE 54

Carte principaux axes touristiques randonnée, cyclotourisme et équestre

Choisir Ôsez Mauges pour son événement pro

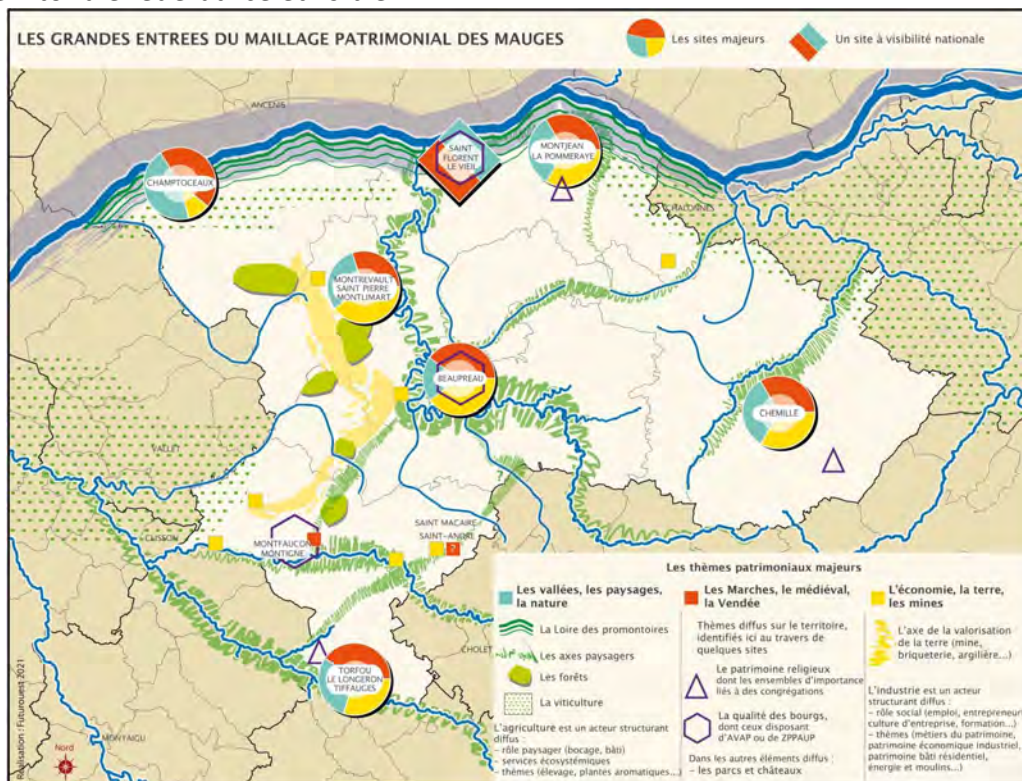


PHOTOGRAPHIE 26

Images de promotion de l'offre associée à l'organisation d'un événement professionnel

Source : site Osez Mauges

15.5 Le patrimoine, porteur de thèmes structurants mettant en évidence une trame territoriale fédératrice et lisible



CARTE 55

Les grandes entrées du maillage patrimonial des Mauges

L'engagement depuis 2019 dans une démarche patrimoniale à l'échelle des Mauges, quatre thèmes patrimoniaux ressortent pour évoquer la permanence des lieux : terre de production (des mines et carrières à la dynamique industrielle), pays de flux et de frontières (à la fois géologique, historique et politique), territoire de résilience et de reconstruction (après les Guerres de Vendée, les crises du textile et de la chaussure) et force de sa vitalité collective et sociale. Ces thèmes se distinguent en deux entrées majeures selon les contextes :

- En contexte urbain, au profit du rayonnement des centralités par l'attrait résidentiel pour les habitants et visiteurs, ainsi que de la valorisation des activités économiques et des valeurs foncières nécessaires à la revitalisation urbaine, sans oublier la mise en scène d'espace d'intérêt dédié aux flux et échanges sociaux ;
- En contexte rural, support de l'image identitaire par le bocage et les bords de Loire, au bénéfice de la venue de visiteurs et de l'animation de loisirs de plein air, le tout imbriqué entre l'accompagnement des évolutions économiques (modèle productif agricole, activités extractives...) et la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.

Le patrimoine constitue un véritable support aux facettes multiples (bourgs, châteaux, jardins, paysages de la ruralité, usines, églises, monuments et équipements, bâtis agricoles, sites archéologiques...) d'éducation, de transmission et de cohésion territoriale.



PHOTOGRAPHIE 27

Éléments patrimoniaux du territoire

16. Une trame environnementale à lier à l'armature territoriale

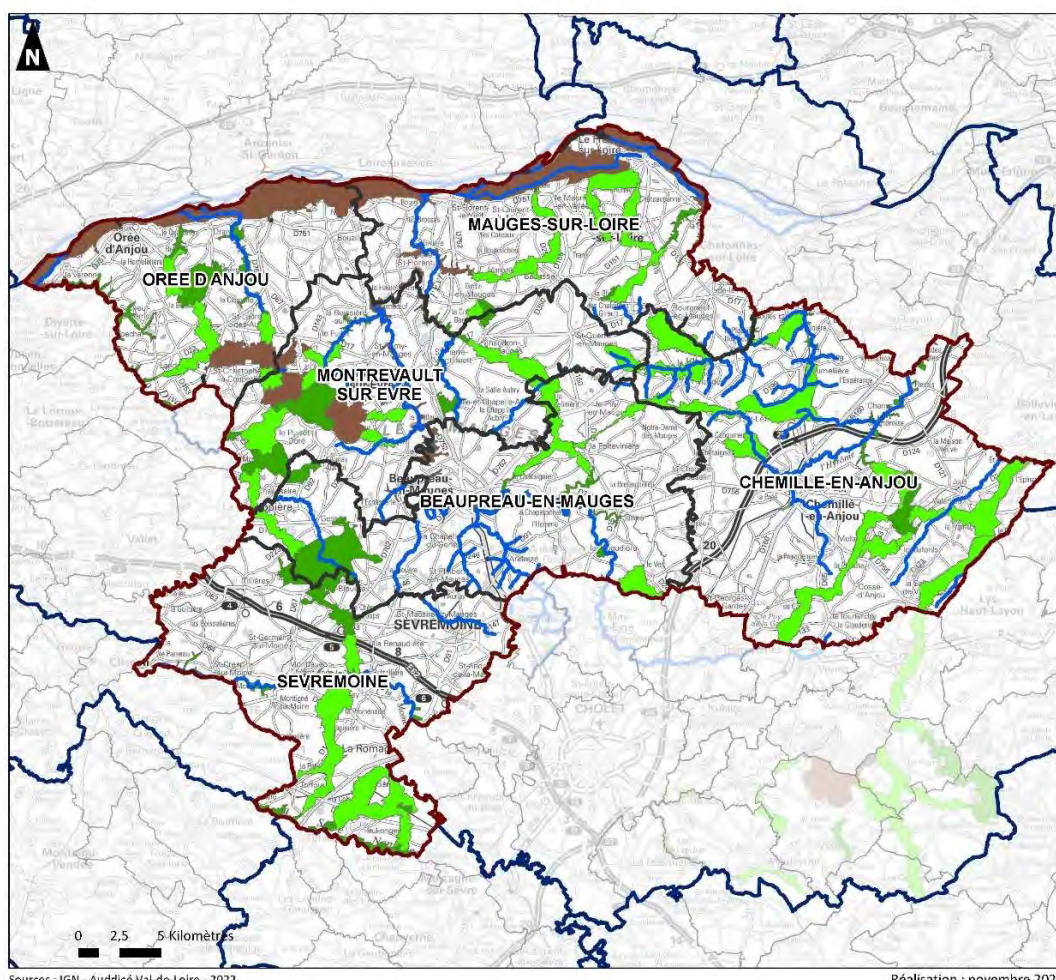
16.1 Une Trame Verte et Bleue (TVB) intégrée dans des continuités écologiques régionales

La TVB du territoire a été définie en 2013 et s'est constituée à partir des principales vallées du territoire et de leurs composantes : réseau hydrographique, espaces boisés et le maillage bocager. L'élaboration du SRCE en 2015 a mis en évidence des espaces non répertoriés à ce jour dans la TVB du SCoT.

Les démarches de TVB menées dans le cadre de l'élaboration des PLU communaux ont également permis de reconsidérer les TVB à une échelle plus fine. Des démarches volontaristes à l'échelle du territoire se sont mises en place pour faire émerger le sujet de la Trame noire (en particulier sur Beaupréau-en-Mauges et Mauges-sur-Loire).

La révision du SCoT devra donc permettre :

- De mettre en cohérence la TVB actuelle du SCoT avec les éléments du SRCE,
- D'identifier les apports des TVB communales et la nécessité de faire remonter certaines données pouvant compléter la TVB du SCoT,
- De déterminer la nouvelle armature environnementale territoriale du SCoT et définir le niveau de traduction au sein des PLU communaux,
- D'aller au-delà du cadre réglementaire, en proposant de traiter de nouvelles trames et notamment la trame noire.



CARTE 56

Trame verte et bleue

16.2 Des zones humides à préserver

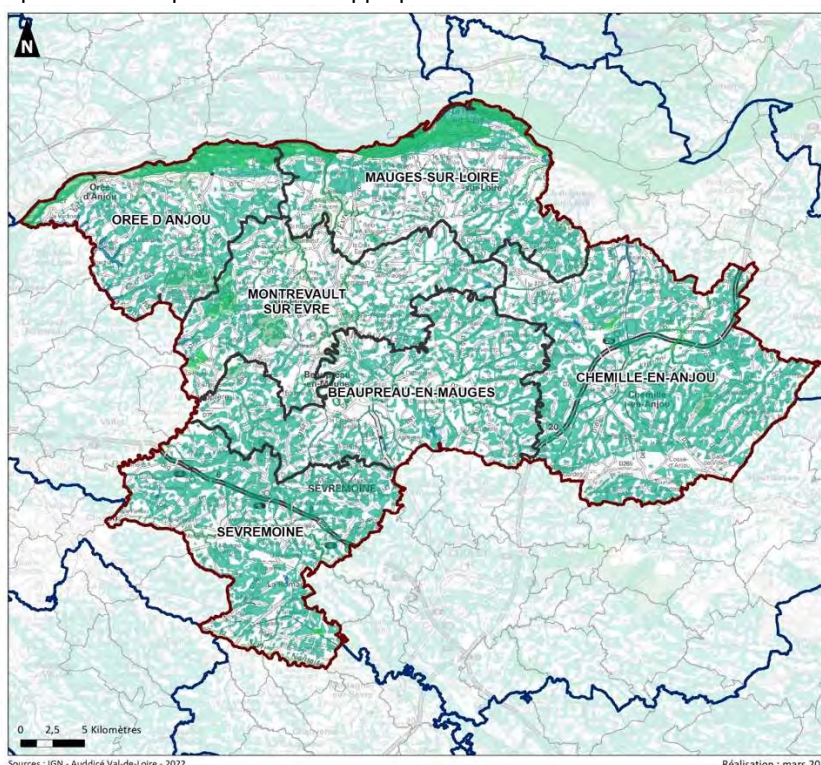
Les zones humides du territoire sont pré-identifiées par le SDAGE Loire-Bretagne et par les SAGEs du territoire :

- Estuaire de la Loire – approbation 2009, révisé en 2022
- Evre-Thau-Saint-Denis - approbation 2005, révisé en 2015
- Layon-Aubance-Louet - approbation 2018
- Sèvre-Nantaise - approbation 2006, révisé en 2018

Les dispositions de préservation des ZH selon le SDAGE :

- 8A – Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités,
- 8B – Préserver les zones humides dans les projets d’installations, ouvrages, travaux et activités,
- 8C – Préserver, gérer et restaurer les grands marais littoraux,
- 8D – Favoriser la prise de conscience,
- 8E – Améliorer la connaissance

Des orientations et dispositions complémentaires s’appliquent dans le cadre des SAGEs.



CARTE 57

Pré-localisation des zones humides potentielles selon le SDAGE Loire-Bretagne

La cartographie des zones humides potentielles établie par le SDAGE Loire-Bretagne fait état sur le territoire du SCOT d’une superficie totale d’environ 59 000 ha de zones humides.

L’une des actions stratégiques de la politique de l’eau exprimée par la Mission Inter-Service de l’Eau et de la Nature (MISEN) de Maine-et-Loire est la réduction du degré d’artificialisation des milieux aquatiques.

Inventaires des zones humides (source PLU communaux) :

- Beaupréau-en-Mauges : 1287,3 ha
- Chemillé-en-Anjou : 1250 ha
- Mauges-sur-Loire : 2007 ha
- Montrevault-sur-Evre : 4,3 ha (*secteurs de projets*)
- Oree d’Anjou : 2041,9 ha
- Sèvremoine : 930 ha

FIGURE 46

Inventaires des zones humides dans les PLU des communes

A retenir :

- Des innovations constantes en économie circulaire initiées par les entreprises et les collectivités, avec le relais du tissu associatif, et autour d'un lieu ressources Synergie
- Accompagner les mutations agricoles tant sur le renouvellement des générations (installation sur des projets viables et pluriels, accès au foncier et au bâti), que l'inscription dans les filières (amont et aval), l'adaptation aux évolutions de la demande (consommer local, prix rémunérateurs pour les producteurs...) et aux pratiques agricoles en fonction du changement et des aléas climatiques (gestion durable de l'eau, biodiversité, bocage, puits de carbone, énergies)
- Un enjeu territorial d'équilibre et de proximité à traduire dans l'armature territoriale par les rythmes de développement, l'organisation de l'offre de services et des commerces, avec pour les pôles urbains une requalification des zones périphériques sans fragiliser davantage les centralités historiques
- Un besoin d'aménagement des infrastructures de mobilités à deux échelles : dans les liaisons intra pôles et dans les liaisons entre les pôles urbains, avec un potentiel important de la pratique du vélo dans le premier cas, et un enjeu de rabattement vers les transports collectifs dans le second cas
- Une offre touristique qui devient un secteur d'activité, avec une coordination sur l'ensemble du territoire entre le plateau bocager avec ses vallées et la Loire, autour d'une identité naturelle associée au slow tourisme
- La mise à jour de la trame verte et bleue des Mauges en prenant appui sur les apports des évolutions réglementaires (SRCE/SRADDET), des trames communales et des démarches volontaires (trame noire) pour la préservation des espaces naturels et la valorisation de la nature en ville
- La préservation et valorisation du patrimoine, compris dans un spectre large (paysages, immatériel, bâti) et pluri thématiques (terre de production, pays de flux et de frontière, résilience et reconstruction, vitalité sociale et richesse culturelle) comme récit et levier pour le territoire
- Le déploiement de la production d'énergies locales coordonné par Mauges Energies (solaire, éolien, méthanisation...) en accord avec les ressources du territoire et dans le respect des enjeux du territoire (agricoles, environnementaux, écologiques et paysagers) au travers notamment de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.



Synthèse du diagnostic transversal du SCoT des Mauges

17. Les atouts

Un maillage territorial spécifique avec un double niveau entre l'affirmation de pôles et les liens de proximité



- Une émergence de 4 pôles urbains : Beaupréau, Chemillé, Montjean-La Pommeraye et Saint-Macaire – Saint-André
- Un maillage de pôles secondaires et un tissu de proximité basé sur l'historique des 64 cœurs de bourgs
- Une organisation institutionnelle propice à une approche collective et coordonnée à l'échelle du territoire
- De nombreux déplacements internes au territoire générateurs d'activités locales
- Des influences constantes de pôles urbains périphériques au territoire (Nantes, Ancenis, Chalonnes, Angers, Cholet, Clisson, Vallet, Le Loroux-B. ...) permettant un accès aux équipements supérieurs
- La connexion avec les grands axes de transport routier et ferroviaire

Une mutation économique en continu



- L'inscription dans un bassin productif régional
- Un tissu diversifié de PME ancrées dans le territoire
- Une coopération entre collectivité et entreprises
- Une diversification des activités industrielles avec un attachement fort des entreprises locales au territoire porteuses de nouvelles dynamiques (écologie industrielle territoriale, économie circulaire...)
- Un système agricole diversifié et adossé à des approches collectives (filières, énergies, PAT, ERC...)
- Une mobilisation des ressources du territoire au bénéfice des transitions (énergies, sous-sol...)
- Un tissu économique déployé en lien avec les conditions de desserte du territoire (axes routiers, numérique...)
- Un tourisme de pleine nature en proximité

Une ruralité vivante et collective



- Une richesse paysagère et patrimoniale qui contribue à l'image attrayante du territoire
- Une population encore jeune, avec de nombreux actifs, et un maintien de la forte attractivité auprès des jeunes familles avec enfants
- Un marché immobilier qui reste accessible notamment dans les secteurs les moins en prise avec les métropoles nantaise et angevine
- Une mutation institutionnelle assumée avec une agglomération rurale et 6 communes nouvelles
- Des initiatives de démarches collectives mixant les acteurs publics et privés (énergies, paysages, agriculture, alimentation, mobilités...)
- Un maillage dense des équipements de proximité
- Un tissu social porté par une offre dédiée aux solidarités intergénérationnelles (enfance, jeunesse, vieillissement)
- Une richesse et un dynamisme culturel et patrimonial
- 3/4 du territoire du SCoT en Surface Agricole Utile exploités aux 2/3 par des structures sociétaires
- Un taux de jeunes familles élevé
- Une revitalisation urbaine engagée par des opérations ponctuelles d'amélioration d'îlots bâtis
- L'émergence de projets d'habitats alternatifs et intermédiaire
- Une politique volontariste avec le plan de mobilité qui met l'accent sur le développement d'une offre alternative à la voiture individuelle

Des influences croisées au bénéfice d'ambiances multiples



- Une diversité architecturale en corrélation avec les paysages et le socle géologique, permettant de révéler les identités des Mauges : plateau bocager, front ligérien, collines des Gardes, vallées encaissées, vignobles
- Un réseau hydrographique dense façonnant le relief et déroulant son micro-paysage (ripisylve, versants boisés, moulins, etc.)
- Une faible exposition aux risques naturels et technologiques qui sont connus et limités spatialement ainsi qu'une faible exposition aux pollutions
- Des éléments patrimoniaux porteurs d'une valorisation des paysages, du bâti, de savoir-faire, tantôt bien visibles (clochers, moulins, châteaux), tantôt plus discrets (moulins à eaux, croix, calvaires, lavoirs, etc.) et accompagnant une trame bâtie traditionnelle encore préservée dans les hameaux et les centres anciens.

18. Les faiblesses

A la recherche d'un nouveau souffle



- Une stagnation de l'emploi
- Une commercialisation des parcs d'activités presque exclusivement pour des entreprises du territoire
- Un manque de main d'œuvre qualifiée
- Une dynamique démographique en retrait avec une perte d'attractivité
- Une production de logements inférieure aux projections envisagées dans les documents cadres (SCoT – PLH)
- Des collèges dont les effectifs sont en baisse et une éviation scolaire pour les lycées
- 1/3 des exploitations à transmettre dans les 5 prochaines années, soit 1/4 de la Surface Agricole Utile
- Pas de pôle économique (lieu et filière) principal capable de rayonnement
- Un positionnement par défaut sur une fonction dominante de base arrière productive des pôles urbains voisins

Les limites d'un modèle tourné vers la maison individuelle et le fonctionnement "tout voiture"



- Un marché de l'immobilier inégalement accessible aux ménages locaux, notamment avec de faibles revenus et qui se tend dans les secteurs proches des centres urbains voisins
- Une offre de logements qui ne se diversifie pas à la hauteur des nouveaux besoins liés au vieillissement, à l'évolution des modes de vie, aux exigences de densité
- La dépendance extrême à l'automobile, peu d'infrastructures d'accès et de desserte, en particulier en cœur de territoire
- L'absence de réseaux cyclables sécurisés
- Une simplification du modèle architectural déconnectée de la diversité architecturale existante

Une vitalité urbaine à qualifier



- La diffusion spatiale de l'habitat et le découplage spatial entre habitat, emplois et activités du quotidien
- Des entrées de bourg le plus souvent peu qualitatives (zones économiques et commerciales)
- Des espaces publics assez peu qualitatifs dans les bourgs ruraux
- Des déploiements d'équipements aux impacts contrastés dans l'armature territoriale collective
- Des éléments patrimoniaux méconnus
- Des polarités commerciales de proximité fragiles
- Une tendance à la baisse de l'offre d'équipements dans le cœur rural des Mauges et certains pôles secondaires, sous influence de pôles plus structurés
- Un déficit de professionnels de santé, avec des secteurs plus touchés

Des menaces proportionnées à la diversité des ressources



- Des menaces sur les continuités écologiques liées aux pratiques agricoles et aux aménagements (notamment routes et nouvelles urbanisation),
- Des ressources fragiles (eau), parfois surexploitées (sous-sol) ou peu exploitées (déchets, notamment via la méthanisation),
- La concentration de certains risques ou pollutions (inondation dans la Vallée de la Loire, cavités sur certaines communes, retrait et gonflement des argiles),
- L'apparition de nouveaux enjeux liés aux changements climatiques : sécheresse, îlots de chaleur, épisodes de pollution de l'air...
- Des initiatives d'ouverture à l'urbanisation observées ces derniers mois de façon isolée limitant le potentiel à terme associé à la trajectoire de sobriété foncière à définir collectivement